L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier français
Jeudi 29 octobre 2026 - n° 1513 - 1,70€ - R - www.lhebdo17.com

l'info locale en un clic

JARDI E.Leclerc
CHRYSANTHÈMES
JUSQU'AU 31 OCTOBRE
*Dans la limite des stocks disponibles
2+1 OFFERT
JARDI E.LECLERC SURGÈRES - ZONE J.P RAMEAU - 17700 SURGÈRES - 05 46 27 99 94

Gamm vert
L'autoproduction est l'avenir
Nieul-sur-Mer Surgères Matha
Ferrières St-Savinien St-Jean-d'Angély
DU 26 OCTOBRE AU 1ER NOVEMBRE
VENTE FLASH
9€99 La composition d'automne de 4 plantes*
Coupe Ø 23 cm
Voir conditions en magasin.

Éclairage public : Rochefort modifie les horaires



© Jean-Guy Vizet

Grâce à un nouveau système de pilotage à distance des 5.400 points lumineux, passés d'ampoules à incandescence en Led, la Ville peut allonger le temps d'éclairage au cœur de la nuit, notamment dans les faubourgs. Le fruit d'une initiative payante lancée en 2017. Page 9

ROCHEFORT p. 10



© Jean-Guy Vizet

Avenue d'Aunis, les feux tricolores sont voués à disparaître du paysage

TONNAY-CHARENTE p. 3

Un homme condamné pour détention d'images pédopornographiques

ROCHEFORT p. 10

Sport et santé, leitmotiv d'une nouvelle association

ROUTE DU RHUM p. 22

Six skippers Charentais-maritimes au départ

E.Leclerc Surgères
SAMEDI 31 OCT.
MAQUILLAGE
10H À 12H30 – 14H30 À 18H30
Viens te faire maquiller par Mélisande avant de partir à ta chasse aux bonbons !
*Pour les moins de 3 ans, maquillage réalisé sur le bras.
E.LECLERC SURGÈRES - ZONE J.P RAMEAU - 17700 SURGÈRES - 05 46 27 63 90

Que deviennent les animaux de compagnie après leur décès ?

Malgré l'absence de cimetière animalier et de crématoriums pour animaux en Charente-Maritime, les propriétaires disposent de différentes options au moment du décès de leur compagnon.


La perte d'un animal de compagnie constitue une épreuve douloureuse - © *Pixabay*

Bien que la fête des morts ait lieu officiellement le 2 novembre, beaucoup profitent de La Toussaint et du jour férié du 1er novembre pour se rendre dans les cimetières. Pour beaucoup, ce moment est synonyme d'hommage à un être cher qui n'est plus. Si l'on pense généralement à un parent ou un proche, la perte d'un animal de compagnie peut aussi constituer un déchirement et inviter à une commémoration. En France, il existe une trentaine de cimetières animaliers, mais aucun d'eux ne se trouve en Charente-Maritime. S'il en a bien existé un à Saint-Georges-des-Coteaux, près de Saintes, la structure, qui appartenait à un particulier, n'existe depuis le décès de ce dernier.

Deux possibilités de crémation

Par le passé, enterrer son animal de compagnie chez soi était autorisé sous certaines conditions, mais cette pratique est interdite depuis 2015 afin de limiter les risques de contaminations des sols et des nappes phréatiques. Ne pas respecter cette règle expose à une amende pouvant atteindre 3.750 euros. Lorsqu'il n'y a pas de cimetière dédié à proximité, la seule et unique option reste l'incinération.

Lorsque le décès n'intervient pas dans le cadre d'une euthanasie, les propriétaires sont invités à prendre contact avec leur vétérinaire. Le cabinet se charge alors d'envoyer la dépouille vers un crématorium pour animaux. Là encore, aucune structure de ce type ne se trouve en Charente-Maritime depuis la fermeture du centre d'incinération et de services pour animaux familiers d'Aytré il y a déjà plusieurs années. Les crémations s'effectuent donc dans des départements alentour, en Vendée, à L'Hermenault, ou en Charente, à Saint-Amant-de-Boixe.

La crémation peut être effectuée de manière collective ou individuelle. Dans le premier cas, l'animal est incinéré avec d'autres animaux domestiques. La seconde option, plus coûteuse, permet au propriétaire de récupérer les cendres, placées dans une urne préalablement choisie. Certains d'entre eux peuvent choisir de les conserver près d'eux, quand d'autres préfèrent les disperser dans un lieu symbolique. À noter que la loi interdit strictement aux humains d'être enterré au côté de leur animal de compagnie. Enfin, la perte d'un animal doit être signalée auprès de l'ICAD (fichier national d'identification des carnivores domestiques) dans un délai de sept jours suivants le décès.

Simon Moreau

LE DESSIN DE NICOLAS

Lire en page 11



EN BREF

MAISON CENTRALE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

■ **UN DÉPUTÉ DÉNONCE LA SURPOPULATION CARCÉRALE.** Vendredi 23 octobre, le député (La France insoumise) de Charente René Pilato a exercé son droit de visite des lieux de privation de liberté à la Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré. D'après lui, le taux d'occupation de cette prison avoisinerait les 100 %, contre 70 % auparavant. *« Avec des cellules d'environ 6 m², les conditions matérielles de détention interrogent sur le respect de la dignité des personnes incarcérées »*, écrit-il dans un communiqué de presse. Mais pour René Pilato, la situation serait bien pire dans d'autres établissements. Le député charentais appelle donc à *« donner à la justice les moyens humains et matériels de remplir ses missions, afin de réduire les délais de jugement et de garantir les droits fondamentaux »*.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (SPF17)

■ **UNE BRADERIE GÉANTE À LA ROCHELLE.** Le SPF 17 organise, mercredi 4 et jeudi 5 novembre à la salle de l'Oratoire, la 3e édition de sa braderie géante. L'occasion pour les visiteurs de faire des bonnes affaires à petits prix : vêtements, décoration, jouets, articles de maison... Les fonds récoltés permettront de financer les initiatives locales de l'association.

FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

■ **SANTÉ.** Reconnaître un arrêt cardiaque, savoir réagir en cas d'étouffement, de malaise... Groupama Centre-Atlantique propose des sessions gratuites de 2h de formation aux gestes qui sauvent, ouvertes à tous à partir de 10 ans. Rendez-vous dans les centres de secours, samedi 14 novembre à 9h30 à Saintes et Châtelaillon-Plage et à 13h30 à Marennes et Courçon-d'Aunis ; samedi 21 novembre à 9h30 à Marans et Matha et à 13h30 à Aigrefeuille-d'Aunis, Saint-Jean-d'Angély et Aulnay-de-Saintonge ; samedi 28 novembre à 9h30 à Saint-Porchaire et à 13h30 à Bords. Inscription sur www.groupama.fr/regions/centre-atlantique/inscription-gestes-qui-sauvent

TOC : pourquoi vérifier 10 fois si la porte est bien fermée…


Les TOC traduisent « *une anxiété, des angoisses, un besoin de contrôle et/ou un sentiment d'insécurité* » - © *Tatiana Diuvbanova*

Il nous est arrivé, à toutes et à tous, de nous demander si la porte était bien fermée avant de partir. Mais ce geste du quotidien peut parfois se transformer en véritable cauchemar. En particulier, précise la psychologue Valérie P., « *lorsque le patient en souffre, que ce geste devient envahissant au point d'empêcher de passer à autre chose* ». En l'occurrence de partir, non sans avoir réalisé quantité de vérifications aussi irrépressibles qu'incontrôlables…

Un acte censé rassurer… Les spécialistes parlent ainsi de trouble obsessionnel compulsif (TOC) de vérification. C'est donc d'abord une obsession, à travers des pensées ou des images persistantes qui s'imposent et génèrent des émotions plutôt désagréables. Puis ce sont des compulsions définies comme des comportements répétitifs que l'on se sent obligé d'accomplir, dans l'optique justement de diminuer la détresse causée par l'obsession. Ce qui signifie que ces agissements sont censés rassurer…

Quels déclencheurs ? Ces TOC traduisent « *une anxiété, des angoisses, un besoin de contrôle et/ou un sentiment d'insécurité, qu'il soit vécu ou intérieur* », énumère la psychologue. Autrement dit, un état émotionnel empreint de doute, de vulnérabilité, voire de peur « *sans vraiment que le patient soit en mesure de l'identifier et de le verbaliser* ». Parmi les éléments déclencheurs, elle cite également la survenue éventuelle de traumatismes passés. « *Par exemple, un cambriolage ou un incendie* ».

En venir à bout… La prise en charge de ces TOC passe par une thérapie cognitivo-comportementale (TCC). Réalisée par un praticien (psychologue…) dûment formé, « *son but est de confronter le patient à son angoisse pour la faire diminuer, petit à petit* », explique Valérie P.

destinationsanté Agence de presse

MAIN COURANTE

MARENNES-HIERS-BROUAGE

■ **FEU DANS UN SOUS-SOL.** Mercredi 21 octobre vers 16h05, les pompiers se sont transportés rue de Beaugeay pour un incendie. Sur les lieux, il s'agissait d'un feu dans le sous-sol d'un pavillon. Une lance a été mise en batterie afin d'éviter la propagation des flammes. Un homme de 82 ans ayant inhalé des fumées a été pris en charge par les secours, mais il a refusé son transport vers le centre hospitalier. Les services municipaux ont prévu le relogement des sinistrés.

ÉCHILLAIS

■ **MACABRE DÉCOUVERTE.** Dimanche 25 octobre vers 15 heures, les pompiers, épaulés par l'hélicoptère de la Protection civile, se sont rendus au pied du pont de Martrou et y ont découvert un corps dans les roseaux. L'homme âgé de 36 ans se serait jeté du pont pour mettre fin à ses jours. Malgré les tentatives de réanimation, la victime a été déclarée décédée par le médecin du SMUR.

FENIOUX

■ **UN POIDS LOURD SE COUCHE SUR LA CHAUSSÉE.** Mardi 27 octobre vers 10h35, sur l'autoroute A10, dans le sens Paris - Bordeaux, un chauffeur a perdu le contrôle de son poids lourd qui s'est couché en travers de la chaussée. La circulation a été déviée pour les conducteurs descendant sur Bordeaux. Ces derniers ont été invités à prendre la sortie de Saint-Jean-d'Angély. Deux personnes ont été blessées et prises en charge par les pompiers.

Un Tonnacquois téléchargeait des images pédopornographiques



Déjà connu pour des faits de nature sexuelle, le prévenu devra comparaître à nouveau devant le tribunal pour enfants - © Yannick Picard (CLP)

Jeudi 22 octobre, le tribunal judiciaire de La Rochelle a jugé un jeune homme âgé de 22 ans pour détention d'images à caractère sexuel mettant en scène de très jeunes filles.

Si le prévenu est mal à l'aise à la barre de la grande salle d'audience, le président du tribunal, Paul Roubeix l'est tout autant : « *On en a malheureusement vu des choses dans ce genre de dossiers, mais ces images-ci sont particulièrement affreuses* ». Un avis partagé par le procureur de la République Frédéric Ebel : « *Des photos aussi atroces interpellent venant de la part de quelqu'un d'aussi jeune* ».

Le prévenu n'est pas un inconnu de la justice. Le tribunal pour enfant l'a condamné en 2021, alors qu'il n'avait que 17 ans, pour des attouchements sexuels commis sur une fillette de 10 ans, qui était l'enfant de l'ami de son père. Sur ces faits le Tonnacquois n'est guère loquace : « *Je ne me souviens pas très bien* ». Cependant, il devra de nouveau comparaître prochainement devant le tribunal pour enfants. Une partie des photos qu'il a téléchargées l'ont été lorsqu'il était mineur. Ce jeudi, le tribunal ne s'est intéressé qu'aux images téléchargées, entre 2022 et 2024, lorsqu'il était majeur.

> *“Loin des images qui glacent le sang”*

« *De jeunes adolescentes se masturbent. On est loin des images qui glacent le sang* », soutient l'avocate du mis en cause, Me Audrey Noailly. Le Tonnacquois a fait l'objet d'un signalement lorsqu'il consultait un site pédopornographique. « *Ce site n'était pas fait pour la sexualité, mais juste pour discuter* », précise-t-il. L'exploitation de son téléphone portable démontrera qu'il consultait, plusieurs heures par jour, des sites pédopornographiques dès l'âge de 12 ans : « *Au départ c'était de la pornographie classique. Ce sont les gens avec qui je discutais qui m'ont envoyé les images. Mais j'ai arrêté d'aller sur ce genre de site. Je n'ai pas d'attirance pour les enfants* ». Le ministère public ne cache pas son inquiétude : « *Il n'y a que des jeunes filles qui ont des rapports sexuels avec des hommes dont on ne voit pas le visage. Vous vous mettez à la place de ces hommes ?* » Une peine de 12 mois de prison sous sursis probatoire renforcé est requise. La défense plaide sur la personnalité de son client. Le tribunal a condamné le prévenu à un an de prison sous sursis probatoire.

Yannick Picard (CLP)

Le tribunal renvoie le procès de l'agresseur du maire de Benon



Christophe Vinatier est maire de Benon depuis 2022 - © *Archives L'Hebdo 17*

Un chef d'entreprise spécialisé dans le bâtiment était convoqué lundi 12 octobre devant le tribunal judiciaire de La Rochelle. La justice lui reproche d'avoir, le 26 avril 2026 à Benon, outragé et menacé de mort le maire de la commune, Christophe Vinatier, mais aussi d'avoir été violent à son encontre. Ces derniers faits ont été commis en état de récidive.

Le mis en cause sera finalement jugé le 8 mars 2027. Dans l'attente de ce renvoi ordonné par le tribunal judiciaire de La Rochelle, le maire de Benon a décidé de sortir de sa réserve : « *Je m'exprime à la fois comme maire et comme victime dans une procédure judiciaire dont l'audience initialement prévue en octobre 2026 a été reportée en mars 2027. Je regrette ce délai supplémentaire, tout en respectant pleinement la justice et les droits de chacun. Sans préjuger de la décision judiciaire, je souhaite rappeler que le désaccord fait partie de la démocratie, mais que les menaces et les intimidations n'ont jamais leur place dans le débat public.* »

L'édile emmène le débat sur la démocratie locale : « *Les maires sont en première ligne, au plus près des citoyens et de leurs préoccupations. Ils doivent pouvoir exercer leur mandat librement. Menacer un maire, c'est aussi mettre à l'épreuve notre démocratie locale.* »



Un Albanais accusé de proxénétisme voit sa demande de liberté rejetée

L'homme, en situation irrégulière et visé par un mandat d'arrêt international pour tentative de meurtre, a comparu le 19 octobre devant le tribunal judiciaire de La Rochelle.

Un trentenaire a été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Rochefort, vendredi 16 octobre, par le juge des libertés et de la détention. Il a été présenté au tribunal judiciaire de La Rochelle lors de son audience de comparution immédiate lundi 19 octobre. Les magistrats n'avaient pas à statuer sur le fond du dossier. Celui-ci sera examiné le 2 décembre prochain. La composition collégiale (un président et deux assesseurs) devait juste examiner une demande de remise en liberté formulée par le mis en cause.

Ce dernier est de nationalité albanaise et en situation irrégulière sur le territoire français. Un mandat d'arrêt international avec une demande d'extradition a été délivré par Interpol le 13 décembre 2016 pour une tentative de meurtre dans son pays. Une accusation qui est contestée : « *C'est une erreur* », assure celui qui vit en France avec de faux papiers sous une identité Italienne. Un fait qu'il a reconnu lors de sa garde à vue.

> *“C'est moi la victime et pas elle”*

Pour le reste, il nie les faits de proxénétisme qu'il aurait commis à La Rochelle entre le 1er janvier 2023 et le 7 octobre 2026. La victime serait une amie avec laquelle il vit depuis 2022 : « *Je n'étais pas au courant qu'elle se prostituait. Regardez, je me suis même fait tatouer son prénom sur mon avant-bras.* » Le téléphone portable du mis en cause est actuellement exploité par les enquêteurs. Ces derniers recherchent également une seconde victime qui serait amie de la première. « *La seconde personne qui se prostituait à La Rochelle n'a pas encore été identifiée* », précise le président du tribunal, Emmanuel Planque. Le prévenu tente de retourner la situation en sa faveur : « *Elle l'a déjà fait avec son premier et son second mari. Moi, je suis le troisième à qui elle fait la même chose. C'est moi la victime et pas elle. Je ne veux plus m'occuper de ce genre de femme.* »

Le ministère public requiert le maintien en détention du trentenaire : « *Il est en situation illégale en France. Si vous le relâchez, vous ne saurez pas où il va aller. Ce personnage est violent. Il est recherché pour une tentative dans son pays. Sa situation est illégale en France.* » Le tribunal a suivi la demande de la procureure de la République, Dominique-Émilie Chevalier. Au grand dam de l'Albanais : « *Il n'y a rien qui fonctionne ici. J'ai même des vidéos où je suis menacé en prison* », a-t-il déclaré à l'issue de la séance.

Yannick Picard (CLP)

Quand l'archéologie réveille la

HISTOIRE - Réfugiés, soldats, prisonniers de guerre : à quelques encablures de Saint-Jean-d'Angély, le camp de Mazeray a connu plusieurs vies entre la fin des années 1930 et l'après-guerre. Depuis 2024, quatre archéologues tentent d'en reconstituer l'histoire dans le cadre d'un vaste programme de recherche consacré aux camps de regroupement de populations civiles et militaires en Poitou-Charentes.



Dans un premier temps, l'équipe de chercheurs a utilisé des techniques dites non invasives comme la géophysique et le géoradar pour observer le sous-sol de l'ancien camp sans le bouleverser - © *Photos Brigitte Derbord*

Il suffit aujourd'hui de passer à proximité sans rien remarquer. Les baraquements ont disparu et le paysage ne raconte plus ce qui s'est joué à Mazeray il y a plus de 80 ans. Pourtant, sous terre comme dans les archives, les traces demeurent. Celles d'un camp où réfugiés, prisonniers de guerre français, soldats puis prisonniers allemands se sont succédé.

Depuis 2024, le site est l'une des principales études de cas d'un projet consacré aux camps de regroupement de personnes civiles et militaires entre 1936 et 1948. Il est porté par quatre archéologues : Sylvie Bach et Édouard Veau, du Service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, Élise Sarrazin, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), et Cédric Léty, du bureau d'études archéologiques Éveha. Leur terrain couvre les quatre départements de l'ancienne région Poitou-Charentes.

Du mur de l'Atlantique aux camps de l'intérieur

À l'origine, Mazeray n'est pas au centre de leurs recherches. C'est en travaillant sur l'archéologie de la Seconde Guerre mondiale, notamment sur le mur de l'Atlantique, que les chercheurs commencent à regarder au-delà des ouvrages militaires. « *Quand on observe les vestiges du mur de l'Atlantique, on finit par se demander qui étaient les gens qui ont permis d'édifier des ouvrages d'une telle ampleur* », explique Sylvie Bach. Qui étaient ces hommes ? Où vivaient-ils ? Où étaient-ils regroupés ? « *C'est vraiment une histoire de fil en aiguille. Nous nous sommes intéressés à un sujet et, petit à petit, nous avons commencé à dérouler le fil. C'est là que nous nous sommes rendu compte qu'il existait beaucoup de camps.* »

Les photographies aériennes réalisées au lendemain de la guerre se révèlent déterminantes. La couverture de 1945 montre un paysage aujourd'hui disparu : baraquements, emprises au sol, divisions internes apparaissent sur certains clichés. « *Nous avons décidé de prendre les données telles qu'elles étaient, de dresser un inventaire puis d'essayer de comprendre ce qui se passait à l'intérieur de ces structures. Notre démarche d'archéologues consiste à partir des vestiges avant d'essayer de comprendre l'histoire qui les entoure* », poursuit Sylvie Bach.

Ce travail conduit l'équipe à revoir jusqu'au vocabulaire employé. En 2024, les chercheurs parlent encore de « *camps d'internement* », une appellation jugée trop restrictive : les occupants ne sont pas toujours des prisonniers et une même installation peut changer plusieurs fois de fonction. « *Nous identifions un lieu et, ensuite, nous essayons de déterminer ce qu'il s'y est passé. C'est pour cette raison que nous avons finalement élargi notre sujet* », expliquent les archéologues. D'où ce nouvel intitulé : les camps de regroupement de personnes civiles et militaires entre 1936 et 1948.



L'archéologue Édouard Veau, du Service régional de l'archéologie, observe les premières données captées par le géoradar sur le site de Mazeray

Mazeray, un « laboratoire d'essais »

Parmi les sites identifiés, Mazeray retient leur attention. Le camp apparaît clairement sur les photographies aériennes d'après-guerre et ses traces restent visibles plusieurs décennies après le conflit. Malgré la disparition des installations en surface, le sous-sol pourrait avoir conservé une partie des structures. « *Nous nous sommes dit que le site n'avait peut-être pas été trop perturbé par les travaux postérieurs et qu'il pouvait être suffisamment bien conservé pour engager une véritable démarche de terrain. Avec Mazeray, nous dépassons donc le simple inventaire pour essayer de comprendre le camp et son histoire* », détaille Sylvie Bach.

Mazeray devient ainsi, selon l'expression d'Édouard Veau, leur « *laboratoire d'essais* ». « *Nous sommes sur un site occupé sur un temps relativement long et qui a connu plusieurs vies : il a été destiné aux réfugiés, utilisé pour des prisonniers de guerre français, puis comme lieu de cantonnement pour des soldats allemands et, enfin, comme lieu de détention de prisonniers de guerre allemands. En archéologie, nous avons donc une diachronie qui s'installe sur un temps très court. Ce que nous voulons savoir, c'est s'il est possible de la visualiser sur le terrain* », détaille le chercheur.

Cette succession d'usages constitue l'un des principaux enseignements de leur travail. « *Nous avions imaginé, un peu par facilité, qu'il y avait un camp et un usage. Or, nous nous sommes rendu compte qu'une même emprise, avec ses baraquements, avait pu accueillir des personnes plus ou moins libres, comme les réfugiés, des personnes en captivité mais également des militaires simplement cantonnés sur place*, souligne Sylvie Bach. *Cela permet d'avoir une vision sans doute moins simpliste de ce que l'on appelle les camps.* »

> ***« On touche ici quelque chose que l'on ne peut pratiquement jamais observer »***

Pour comprendre la première vie de Mazeray, il faut remonter à la fin des années 1930. Le programme débute d'ailleurs en 1936 et non en 1939 : la guerre civile espagnole entraîne déjà l'arrivée de réfugiés. Dans les archives de Charente-Maritime, les chercheurs retrouvent une administration en quête de solutions pour les accueillir. « *La première fonction de ces camps semble bien répondre à un besoin d'accueil en urgence de populations déplacées, dans un contexte politique et social très particulier* », expliquent les chercheurs.

Mazeray est en projet dès 1939. Mais la guerre bouleverse presque aussitôt sa destination. « *Visiblement, le camp est créé en 1939 pour accueillir des réfugiés, mais il est très peu utilisé pour cela car la guerre commence* », raconte Édouard Veau. Cette capacité à réemployer une structure existante intéresse les archéologues. « *On touche ici quelque chose que l'on ne peut pratiquement jamais observer en archéologie pour les périodes anciennes : l'aspect opportuniste de l'utilisation d'une structure.* » À mesure que la guerre transforme la situation, les usages du camp changent.

« *Nous savons qu'il a été utilisé pour des Français, mais nous ignorons encore pendant combien de temps. Cela se joue probablement sur un mois ou deux. Tout va extrêmement vite.* » Une nouvelle page s'ouvre en novembre 1940 : « *Il y a des travaux pour que les Allemands puissent s'installer, probablement avec des aménagements destinés à rendre les lieux plus confortables. Pour cette période, nous avons retrouvé un plan dans les archives, avec l'intervention d'un architecte.* »

À la Libération, nouveau renversement. Les soldats allemands quittent les lieux, mais le camp sert désormais à détenir des prisonniers de guerre allemands. « *L'utilisation du camp est vraisemblablement liée au fait que la structure existe déjà. C'est en cela que nous parlons de vestiges qui ont plusieurs vies* », insiste Édouard Veau. Le choix de la période 1936-1948 prend alors tout son sens : « *Si nous nous*

mémoire du camp de Mazeray



étions limités à 1939-1945, nous n'aurions observé qu'un instant de la vie de ces camps. Avec 1936-1948, nous allons du début de la guerre d'Espagne jusqu'au rapatriement des prisonniers de guerre allemands. »

Encore faut-il retrouver les traces physiques de ces occupations. Après les photographies aériennes et les archives, les chercheurs ont eu recours à la géophysique et au géoradar, en juillet 2025 puis en septembre 2026, pour observer le sous-sol sans le bouleverser. « *La géophysique va rechercher les signaux magnétiques permettant de déterminer des structures. Le géoradar, lui, fonctionne un peu comme un sonar dans le sol* », vulgarise Édouard Veau.

Des anomalies persistent sous terre. Certaines semblent matérialiser d'anciennes divisions du camp, peut-être des clôtures, conduites ou canalisations. Ailleurs, des indices suggèrent des soubassements conservés. Une autre anomalie intrigue : ce qui avait d'abord été interprété comme un soubassement pourrait correspondre à une fosse dépotoir ou à une installation souterraine. « *C'est un peu la surprise. Nous attendons encore l'analyse des spécialistes* », tempèrent les archéologues. « *Pendant ces deux années, nous avons cherché à réunir le maximum d'informations, aussi bien dans les archives que sur le terrain, avec des méthodes non invasives. L'objectif est ensuite de comparer toutes ces données.* »

Les archives ne permettent pas de tout raconter. Les documents administratifs français renseignent certaines périodes, mais la documentation devient lacunaire lorsque le camp passe sous contrôle allemand. « *Du côté de la préfecture, nous avons des traces écrites. Mais lorsque les camps sont utilisés par l'occupant, les archives sont allemandes et une grande partie a disparu à la Libération. Il nous manque donc toute une partie de l'histoire. Peut-être faudra-t-il un jour aller chercher du côté des archives conservées en Allemagne.* »

La recherche veut aussi associer historiens, associations, passionnés et habitants. « *Nous ne sommes pas là pour constituer une sorte de groupe d'excellence en prétendant être les grands spécialistes de cette période. Nous voulons travailler avec des gens intéressés par cette thématique et venant d'horizons différents* », explique Édouard Veau. Sur cette période récente, amateurs et érudits locaux travaillent parfois depuis plusieurs décennies.

Il serait donc absurde d'ignorer les archives déjà dépouillées et les connaissances accumulées. « *Notre objectif est justement de ne pas réinventer ce qui existe déjà. Il ne s'agit évidemment pas de tout prendre sans critique, mais de mettre les éléments en commun, d'en discuter et d'aller vers quelque chose de plus factuel possible. Le travail de collecte réalisé avant nous est très important.* »

Les habitants peuvent aussi orienter le regard des archéologues. « *Nous, nous disons ce que nous voyons et ce que nous trouvons. De l'autre côté, les gens peuvent témoigner et nous apporter une autre connaissance. Quelqu'un peut nous dire : "À cet endroit, quand je passe avec mon tracteur, j'ai remarqué quelque chose." C'est ce dialogue qui nous intéresse.* »

Faire dialoguer la science et la mémoire

Dans les Vals de Saintonge, cette collecte trouve un relais essentiel au musée des Cordeliers, avec Brigitte Derbord. Documentaliste-archiviste, elle avait déjà accumulé une importante matière à l'occasion de l'exposition Saint-Jean sous la botte, histoires et mémoires de la Seconde Guerre mondiale en Vals de Saintonge. Lorsque Sylvie Bach la contacte en 2025, elles découvrent avoir dépouillé une partie des mêmes dossiers aux Archives départementales. Mais Brigitte Derbord dispose d'une autre matière, plus fragile : la mémoire des habitants. « *J'avais déjà recueilli des témoignages sur la Seconde Guerre mondiale. J'avais notamment rencontré un monsieur qui avait connu, enfant, le camp de Mazeray lorsqu'il accueillait des prisonniers de l'Axe. J'ai transmis tout ce que j'avais rassemblé au groupe de recherche.* »



Toutes les découvertes et témoignages autour du camp sont captés par le collectif Gonzo. En parallèle des recherches scientifiques, un important travail de mémoire est mené autour de cette histoire encore trop méconnue

Depuis, elle joue le rôle de passeuse. « *Je suis le lien* », résume-t-elle. Dès qu'un nom, un souvenir ou un document apparaît, elle transmet la piste aux chercheurs et au collectif Gonzo, chargé de recueillir et filmer cette mémoire. « *Ce ne sont pas forcément des témoignages directs. Cette mémoire-là se perd, mais il reste des gens qui ont entendu parler du camp par les anciens.* »

> ***« Je garde tous ces petits cailloux. Peut-être qu'au bout, ça fera un chemin »***

Autour de Mazeray, les récits circulent encore : un voisin racontait ceci, un ancien avait observé cela, des vestiges auraient été découverts lors de la construction d'une maison. Ces fragments ne constituent pas des preuves, mais peuvent aiguiller la recherche. Brigitte Derbord a ainsi retrouvé le récit d'anciens prisonniers hongrois détenus à Mazeray après la guerre. Ils racontaient que leurs conditions de détention s'étaient améliorées grâce à l'intervention d'un compatriote installé à Saint-Jean-d'Angély. L'homme est décédé, mais ses descendants vivent encore… Une matière à exploiter.



Cet escalier, dégagé par l'équipe d'archéologues, est le dernier vestige visible du camp de Mazeray à proximité de la route départementale

Parfois, la mémoire revient frapper à la porte. Un jour où le musée était fermé, un Allemand sur les traces de son défunt père s'est présenté. Fait prisonnier en Allemagne par les Américains, celui-ci avait été transféré en France, était passé par Angoulême avant de rejoindre Mazeray. « *Il était venu pour retrouver l'emplacement du camp et comprendre son histoire.* » Pour Brigitte Derbord, ces histoires individuelles peuvent éclairer la grande : « *Je garde tous ces petits cailloux. Peut-être qu'au bout, ça fera un chemin.* »

C'est tout l'enjeu de l'appel à témoignages lancé aujourd'hui par l'équipe de recherche. Elle espère faire émerger des récits, mais aussi des documents. « *Les photos, c'est quelque chose qui nous manque* », insiste Brigitte Derbord. Certaines pourraient dormir dans des familles allemandes.

Cette collecte impose de manier les souvenirs avec précaution. Plus de 80 ans après les faits, la mémoire peut mêler événements vécus, récits transmis et imaginaire. Brigitte Derbord se souvient ainsi d'une habitante dont la voisine disait entendre des coups de feu provenant du camp et pensait que des résistants y étaient exécutés. Or, insiste la documentaliste : « *Il n'y a pas eu de fusillés au camp de Mazeray.* » Cette dimension sensible explique aussi pourquoi la parole est parfois difficile à recueillir. « *C'est un sujet très délicat pour les personnes très âgées. C'est encore douloureux.* »

Habitante de Mazeray, Brigitte Derbord passe quotidiennement devant l'un des rares vestiges visibles du camp. « *Je vois cet escalier, je sais ce que c'est, mais tellement peu de gens connaissent cette histoire.* » D'où son enthousiasme devant le travail des archéologues. « *Moi, je suis documentaliste, je ne suis ni historienne ni scientifique. Par contre, je sais trouver les informations.* »

À ses côtés, Aurélien Mouzac et Sébastien Jousse, du collectif Gonzo, participent au recueil de la parole dans le cadre d'un projet artistique et culturel. L'ambition dépasse la seule recherche archéologique : faire remonter une mémoire conservée dans les familles, puis la confronter aux traces matérielles et aux archives. « *Il y a le recueil des témoignages mais, de notre côté, nous voulons aussi maintenir le lien et informer régulièrement les habitants de l'avancée de nos travaux. L'idée est vraiment d'installer un dialogue* », soulignent Sylvie Bach et Édouard Veau.

« Une autre manière de regarder la seconde Guerre mondiale »

Cette démarche prend une importance particulière lorsque les archives révèlent des mouvements de populations dont le souvenir s'est largement effacé. « *Quand on travaille sur les réfugiés, on découvre en 1939 des mouvements de population tout à fait incroyables dont nous n'avons pratiquement pas gardé la mémoire* », relève Sylvie Bach. L'étude des camps offre ainsi une autre manière de regarder la Seconde Guerre mondiale : depuis ces lieux où des milliers de personnes ont été déplacées, accueillies, regroupées, cantonnées ou emprisonnées. « *Notre recherche est aussi là pour réactiver un peu cette mémoire.* »

Mazeray n'est donc pas une finalité, mais une porte d'entrée. À l'échelle des quatre départements de l'ancienne région Poitou-Charentes, l'inventaire doit permettre de comparer les sites et les politiques mises en œuvre. Les premières recherches montrent déjà que, face aux mêmes nécessités de regroupement ou d'accueil, les réponses ont pu différer selon les territoires. « *Nous allons devoir nous intéresser à d'autres sites et chercher l'information ailleurs. L'intégration de ces camps dans le paysage, leur topographie ou leurs différents usages soulèvent d'autres problématiques. C'est en comparant les terrains que nous pourrons progresser* », résument les chercheurs.

Amaury Legrand

Vous possédez des photographies, des documents ou des témoignages liés au camp de Mazeray ? Pour les partager : paroles.mazeray@gmail.com

E.LECLERC EST LE MOINS CHER ET PLUTÔT TROIS FOIS* QU'UNE

*E.Leclerc est en moyenne le moins cher sur

les marques nationales

les marques distributeurs

les 1ers prix

E.Leclerc

Comparaisons de prix moyens sur un total de 9406 produits (7338 produits de marques nationales, 1537 produits Marque Repère et 531 produits ECO+), relevés du 15/08/2026 au 21/08/2026 dans 287 magasins des 8 enseignes comparées. La surface de vente moyenne étudiée pour chaque enseigne est de : E.Leclerc 5 721 m², Lidl 1 392 m², Hyper-U 6 705 m², Super-U 4 052 m², Intermarché 3 461 m², Auchan 9 912 m², Carrefour 9 896 m² et Carrefour Market 3 322 m². Étude réalisée sur des enseignes de formats différents. Plus d'informations et détails des prix et des formats des magasins étudiés sur quiest3foislemoinscher.leclerc

BETC GALEC – 26 Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine. 642 007 991 RCS Créteil.



Gabin Meunier est à la tête de son entreprise, L'Artisan Boucher, depuis 2024 - © *Simon Moreau*

À 22 ans, le boucher-charcutier Gabin Meunier taille sa route vers l'excellence

Médaillé d'or aux Olympiades des métiers de Nouvelle-Aquitaine, le jeune artisan a décroché sa qualification pour la finale nationale, prévue en mars 2027

AIGREFEUILLE-D'AUNIS

Certaines vocations naissent très tôt. Fils d'un boucher-charcutier de Châtelaillon-Plage, Gabin Meunier a exprimé dès l'enfance l'envie de s'inscrire dans les pas de son père. « *Mon instituteur de CM2, qui est le père de ma compagne, pourrait vous le dire : à 10 ans, je voulais déjà faire ce métier* », assure-t-il. Dès sa dernière année de collège, en 3e professionnelle, il effectue six stages, avant de rejoindre le CFA de Lagord dont il ressort diplômé de deux CAP (boucher et charcutier traiteur), et d'un brevet professionnel cinq ans plus tard. En 2024, âgé de seulement 20 ans, celui qui avait alors fait ses classes dans différents établissements de l'agglomération rochelaise décide de devenir son propre patron et reprend le magasin de Patrice Girard, à Aigrefeuille-d'Aunis. « *J'ai toujours su que je voulais avoir mon propre commerce, créer mes propres vitrines et élaborer mes recettes* », explique le jeune homme.

Bien plus que de la découpe

Afin d'apprendre à gérer son entreprise, sobrement baptisée L'artisan Boucher, Gabin Meunier a bénéficié d'un accompagnement de la Chambre de métiers et de l'artisanat. « *Plonger dans le grand bain n'a pas été facile, mais ma force, c'est mon caractère. Je ne suis pas du genre à stresser et lorsqu'il y a un problème, je demande conseil et j'essaye de trouver des solutions* », affirme l'Aigrefeuillais, qui emploie aujourd'hui quatre employés, dont son père en tant que chef de laboratoire, et trois apprentis. Également présent sous les halles du marché de Surgères, le commerçant aime partager sa passion auprès des clients et leur distiller des conseils culinaires. « *Notre profession ne se résume pas à la découpe de la viande. La sélection des produits, la relation avec les éleveurs, la proximité et la valorisation des morceaux sont tout aussi importantes.* »



Lors de la finale régionale, les participants ont présenté leur travail sur un support rendant hommage au rugby - © *Gabin Meunier*

16 heures d'épreuves

Depuis plusieurs années, le jeune homme se mesure régulièrement à ses pairs à l'occasion de concours professionnels. En 2024, il prend part pour la première fois aux Olympiades des métiers Nouvelle-Aquitaine et décroche la médaille d'argent. Deux ans plus tard, il décide de retenter sa chance. La compétition, organisée à Bordeaux, comporte deux épreuves de six heures et une autre de quatre heures. « *Cette année, la thématique tournait autour du rugby en Nouvelle-Aquitaine, avec un support représentant un stade* ». Une aubaine pour le boucher-charcutier, grand fan du Stade Rochelais. « *Nous avons dû présenter des préparations réalisées à partir de bœuf, d'agneau et d'une viande surprise, le lapin, que nous avons dû décliner de trois façons* », détaille-t-il. À l'issue de trois journées âprement disputées entre les cinq finalistes régionaux, l'Aigrefeuillais a décroché, dimanche 17 octobre, la médaille d'or dans la catégorie boucherie. Cette victoire lui ouvre les portes de la finale nationale, qui aura lieu à Saint-Étienne (Loire) en mars 2027.

> *« Mon objectif : devenir Meilleur ouvrier de France »*

Une belle récompense que Gabin Meunier ne considère pas comme une consécration, loin de là. « *Mon objectif, c'est de devenir Meilleur ouvrier de France (MOF)*, annonce-t-il. *Pour cela, il faut gagner nombre de concours, mais aussi accumuler beaucoup de connaissances, car il y a une grosse partie théorique en plus de l'épreuve. Au-delà de la satisfaction personnelle, devenir MOF serait pour moi une valorisation du métier et de mon travail. C'est aussi une opportunité pour transmettre son amour du métier et l'art de la découpe à la française* », assure-t-il. Un bon classement à la finale nationale des Olympiades des métiers lui ouvrirait les portes de l'équipe de France de boucherie et d'avancer un peu plus vers son rêve. En attendant, le jeune homme va devoir suivre une préparation mentale et physique afin d'être fin prêt pour le jour J.

Simon Moreau

EN BREF

AUNIS SUD

■ **11 NOVEMBRE.** Cérémonie cantonale à *Saint-Saturnin-du-Bois*. Rendez-vous à 12h à la salle des fêtes.

SURGÈRES

■ **PREMIERS SECOURS.** La Ville propose une formation gratuite aux premiers secours citoyen (PSC), dispensée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers 17. Première session mercredi 18 novembre. Ouverte aux Surgériens âgés de 16 ans et plus et domiciliés dans la commune depuis plus de six mois. Inscription sur mairie@ville-surgeres.fr

■ **CYBERSÉCURITÉ.** Atelier *Arnaques sur Internet : évitez les pièges*, lundi 2 novembre de 14h à 17h, salle du Lavoir. Sur inscription au 05.46.07.00.23.

■ **11 NOVEMBRE.** Cérémonie à 10h30 au monument aux morts, square Madame Maire, rue Audry-de-Puyravault.

BREUIL-LA-RÉORTE / ST-MARD

■ **HALLOWEEN.** Samedi 31 octobre de 16h à 23h à La Crignolée, organisé par le foyer rural. Atelier lampions, maquillage et contes ensorcelés, soupe de sorcière, déambulation, concours du plus beau balai de sorcière, bal des vampires. Inscription au 06.26.51.03.30 ou 06.58.12.70.32.

SAINT-MARD

■ **11 NOVEMBRE.** Départ de la mairie en cortège à 10h50 et cérémonie au monument aux morts à 11h.

CHAMBON

■ **HALLOWEEN.** Sur le thème du cinéma, samedi 31 octobre de 18h à 20h sur le parvis de la mairie, organisée par la municipalité et Chamb'oultout.

■ **LA RONDE DES HISTOIRES.** Gaëlle Augé présente *Voyageur des nuages*, pour les 0-3 ans, mardi 3 novembre à 10h à la bibliothèque. Gratuit. Inscription obligatoire au 06.84.01.29.10.

GENOUILLÉ

■ **11 NOVEMBRE.** Cérémonie à 11h au monument aux morts. Chants des enfants.

LA DEVISE

■ **HALLOWEEN.** L'APE propose samedi 31 octobre à 15h sur le parvis de la mairie, un concours de déguisement le plus terrifiant et une chasse aux bonbons dans le village.

VIRSON

■ **HALLOWEEN.** Les habitants sont invités à décorer leur maison. Samedi 31 octobre, un jury composé du conseil municipal des jeunes désignera la maison la plus ensorcelante.

MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON (79)

■ **MÉDIATHÈQUE.** Fermée jusqu'au samedi 31 octobre inclus.

Jean-Marie (L'amour est dans le pré) décline son « geste » en t-shirt

CIRÉ-D'AUNIS

A partir de sa fameuse technique de séduction, le candidat haut en couleur lance sa propre marque de vêtements, GestedeJM, qu'il souhaite désormais développer.

Jean-Marie Mounier alias Ferrayou figure parmi les chouchous des téléspectateurs de L'Amour est dans le pré. Le candidat, grand amateur d'accordéon, est apprécié pour son tempérament jovial. En quête de l'âme sœur (du moins au départ de la 21e saison toujours en cours de diffusion), l'agriculteur n'a jamais caché son côté séducteur. Pour faire comprendre à une femme qu'elle lui plaît, le céréalier de 63 ans possède une technique bien à lui : le « geste », un mouvement qui consiste à désigner la personne en question avec ses bras, l'un complètement tendu, l'autre plié et placé au niveau du visage ou du torse.



Les tee-shirts font référence à la marque de fabrique de l'agriculteur - © *GestedeJM*

> *« C'est une approche que j'utilisais en boîte »*

« C'est une approche que j'utilisais en boîte de nuit il y a quelques années, et ça marchait ! Lors des »portraits« de l'émission, Karine (N.D.L.R. Le Marchand) *m'a demandé comment je faisais pour draguer, et je lui ai montré »*, raconte l'agriculteur. Persuadé de tenir un concept, son entourage l'a convaincu de créer sa propre marque et de proposer une gamme de t-shirts. Ainsi est né GestedeJM.

Pour y parvenir, Jean-Marie Mounier a pu compter sur l'un de ses amis possédant de l'expérience dans l'univers du prêt à porter. *« Nous avons dessiné le logo ensemble, puis nous l'avons retravaillé sur un logiciel »*, explique-t-il. Les vêtements ont ensuite été produits dans une entreprise située à Fontcouverte. Le prix unitaire est de 15 euros. Quatre choix de coloris sont proposés : noir, blanc, bleu et gris.

Déjà proposés dans plusieurs points de ventes aunisiens et sur les pages Facebook et Instagram de Jean-Marie Mounier, les tee-shirts pourraient être prochainement commercialisés à plus grande échelle. *« J'aimerais faire de la vente en ligne sur une grande plateforme, et j'ai fait la connaissance d'une influenceuse qui pourrait m'aider à le promouvoir »*, annonce l'agriculteur, qui ne précise pas si son fameux « geste » lui a permis, ou non, de trouver l'amour avec l'une de ses deux prétendantes.

Simon Moreau

La commune reçoit une récompense pour son Triangle du Marronnier

LANDRAIS

La parcelle communale a reçu le Prix de la réalisation paysagère du concours départemental Ma commune, mon paysage 2026.

Le Triangle du Marronnier, né avec quelques marrons offerts par une écolière à l'ancien maire Francis Menant (2001-2020), vient de recevoir une belle distinction. Le 5 octobre, la commune a reçu le Prix de la réalisation paysagère lors de la cérémonie des prix du concours départemental Ma commune, mon paysage. Située au lieu-dit du Fief de Péré, cette parcelle communale d'un hectare était jusque-là délaissée. Depuis 2021, plus de 800 arbres et arbustes y ont été plantés pour favoriser la biodiversité.

Le site se trouve dans une plaine agricole, à proximité du captage d'eau potable de Tout Vent. Le projet a été conduit par l'ancienne équipe municipale, avec la participation d'écoles, d'habitants, d'associations, d'étudiants et de salariés d'entreprises partenaires. Sa réalisation n'a nécessité aucun financement public. La maîtrise d'œuvre a été assurée par Créateur de Forêt, avec notamment la participation d'Aunis GD et de Bon Champs Bonne Haie. Pour assurer la pérennité du site, la municipalité a également mis en place une obligation réelle environnementale (ORE), qui protège la parcelle pendant 99 ans et maintient sa vocation écologique dans la durée.



Jean-Charles Ferchaud, conseiller, et Élodie Rospars, la maire, ont reçu le prix des mains de Françoise de Roffignac, vice-présidente du Département - © *Mairie de Landrais*

Le devenir du Triangle du Marronnier s'inscrit dans les questions d'aménagement de la commune. Celle-ci entend notamment défendre la préservation des terres agricoles et des paysages face aux projets d'agrivoltaïsme, estimant que la « *transition énergétique est une nécessité incontestable* », mais qu'elle ne peut se faire « *au détriment de l'équilibre fragile entre biodiversité, pérennisation des exploitations agricoles locales et préservation des paysages* ».

À Marsais, des fruits et laitages locaux au goûter des écoliers



Géraldine Charron, l'élue en charge de la vie scolaire - © *Tony Landret (CLP)*

Depuis la rentrée de septembre, les enfants de l'école maternelle et primaire de l'école de Boisse bénéficient de France Agrimer. Ce programme, financé par l'État et l'Union Européenne, permet aux producteurs référencés de commercialiser leurs produits en circuit court et d'encourager les bonnes pratiques alimentaires. Au goûter du matin et à la garderie, des fruits, des légumes et des laitages sont distribués aux élèves gratuitement. *« Ils sont heureux comme des papes »*, assure Géraldine Charron, troisième adjointe chargée de la vie scolaire. Yoann Dourthe, conseiller municipal, est à l'origine de l'inscription. France Agrimer permet de commander des produits locaux. *« Le fournisseur utilise la méthode de l'escargot »*, explique Géraldine Charron. Il s'agit de commander au plus près du point de livraison et de s'éloigner progressivement selon la disponibilité et la variété des produits. Proximité, diversité, respect de la saisonnalité et sélection de produits non transformés font partie des impératifs. *« On ne donne que des yaourts nature et des fruits bruts »*, ajoute l'élue.

La démarche revêt un deuxième intérêt, celui de l'autonomie des enfants. Pour les plus petits, les Atsem et la cantinière assurent la découpe. Quant aux plus grands ils s'en chargent. *« Nous avions peur du gâchis, mais on s'aperçoit que s'ils restent des fruits, ils viennent se servir allègrement »*, rassure Géraldine Charron pour le bonheur des élus et des enfants.

EN BREF

AIGREFEUILLE-D'AUNIS

DON DE SANG. Collecte lundi 2 novembre de 14h30 à 19h à la salle des fêtes. Prenez rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

RALLYE D'AUTOMNE. Une étape aura lieu vendredi 20 et samedi 21 novembre sur la commune. Une réunion publique est organisée vendredi 30 octobre à 19h à la maison du village de Péré.

CIRÉ-D'AUNIS / BALLON

HALLOWEEN. Samedi 31 octobre de 14h à 17h30 à la salle des fêtes de Ciré-d'Aunis, organisé par l'APE du Marais. Jeu du loup (pour les + de 12 ans), coloriage effrayant, préparation de potion, création de guirlande terrifiante, atelier maquillage... Inscription sur ape17290@gmail.com







Le rond-point de l'avion - © *Jean-Guy Vizet*

Éclairage public : la municipalité ajoute une heure de lumière aux plages horaires déjà en vigueur

Outre le remplacement des ampoules à incandescence par des Led, le nouveau système de pilotage à distance des points lumineux offre plus de flexibilité à la Ville.

ROCHEFORT

Adopter une démarche en faveur du développement durable en abaissant les consommations énergétiques ; diminuer la pollution lumineuse source de nuisance (perturbation du sommeil des humains, des oiseaux et des mammifères) et faire des économies en réduisant les coûts annuels de consommation électrique et de maintenance (remplacement des ampoules) : tels étaient les objectifs de la Ville, en février 2017, lors de sa décision d'éteindre 82 % de l'éclairage public au cœur de la nuit. Une initiative qui prenait tout son sens au moment de la crise énergétique survenue fin 2022.

Cette mesure, prise pour cinq ans, devait faire économiser 50.000 à 60.000 euros par an à la Ville en passant de 2.000.000 kWh consommés à 1.685.000 kWh. Une manne réinvestie dans du matériel plus sobre, notamment des projecteurs Led (diode électroluminescente, N.D.L.R.) plus écologiques et plus économiques, avec une réduction de puissance en cœur de nuit.

5.400 points lumineux

Presque dix ans plus tard, les efforts ont visiblement porté leurs fruits. Dans un communiqué publié le 7 octobre sur son site Internet, la municipalité indique que « *grâce à une gestion rigoureuse de ses 5.400 candélabres, au remplacement progressif des points lumineux en faveur de matériels de moins en moins énergivores et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion de l'éclairage public, la municipalité peut répondre au sentiment d'insécurité exprimé par les Rochefortais lors des périodes d'extinction sans accroître le budget alloué à l'éclairage des rues et des espaces publics.* »

Concrètement, dans l'ensemble des faubourgs - hors de l'hyper centre - l'éclairage public est étendu d'une heure (voir encadré). Une satisfaction pour Jean-Noël Cifoni, l'adjoint du maire Hervé Blanché, en charge notamment des travaux du domaine public et de la voirie. Il voit aussi dans cette mesure la réalisation d'une promesse de campagne. « *Il s'agit d'un geste pour le confort des Rochefortais. Cela ne va pas grever l'économie réalisée. Il y en aura toujours une. Sur 60.000 euros, le fait d'avoir augmenté d'une heure l'éclairage des candélabres, qui plus est en Led, ne va pas diminuer l'économie réalisée tous les ans.* »

Une mesure possible grâce à une innovation technologique dont bénéficient désormais directement les services techniques de la Ville. Grâce à un nouveau système de pilotage à distance des 5.400 points lumineux, la Ville est désormais capable de modifier elle-même ses plages horaires. Et ce, via un logiciel spécifique qui commande cet éclairage par quartier. « *On n'appuie pas sur un seul bouton pour changer l'éclairage de toute la ville,* sourit Jean-Noël Cifoni. *Cela reste par quartier ou par secteur en intervenant dans les soixante armoires en différents lieux de la ville. Il serait trop compliqué de tout relier en un seul bâtiment.* » Il y a encore peu de temps, les services de la Ville se heurtaient à un problème de taille. « *Les agents municipaux ne pouvaient agir en régie, jusqu'à présent, directement sur le choix de l'éclairage. Par quartier, des armoires spécifiques nécessitaient l'intervention d'un prestataire extérieur pour modifier les horloges manuellement afin de programmer les plages horaires de fonctionnement ou d'extinction* », précise Jean-Noël Cifoni.

> *« Se déplacer à la lampe d'un smartphone est compliqué »*

L'élu en charge de ce dossier rappelle également que, lors de la dernière campagne municipale, « *beaucoup de Rochefortais se plaignaient du fait que les horaires d'extinction étaient trop précoces. Par exemple, dans les faubourgs on éteignait l'éclairage de 23h à 6h du matin. Lorsqu'on sort du cinéma tardivement, se déplacer dans les faubourgs, de nuit, à l'aide de la lampe d'un smartphone est compliqué. Nous nous étions engagés à tout modifier.* » Concernant l'éclairage nocturne des bâtiments publics gérés par la Ville, Jean-Noël Cifoni rappelle que « *s'il n'y a pas une question de sécurité, les lumières sont éteintes* ».

Damien Carboni

Les nouvelles plages horaires par secteur

Dans l'ensemble des faubourgs, l'éclairage public est désormais éteint de minuit à 6h la semaine (contre 23h à 6h auparavant) ; de 1h à 6h, les vendredis et samedis (contre minuit à 7h auparavant). Dans l'hyper-centre, il est éteint de 2h30 à 6h, les lundis, mercredis, vendredis et dimanches (contre 2h à 6h auparavant), de 2h30 à 5h, les mardis, jeudis et samedis, en raison de l'installation du marché (contre 2h à 5h auparavant). Dans le quartier des Thermes, l'éclairage public est éteint de 2h30 à 5h tous les jours, afin de tenir compte des horaires d'activité liés à l'accueil des curistes. Enfin, dans le quartier de la gare SNCF, avenue Wilson et ses abords, les candélabres ne sont pas allumés de minuit à 5h, avec une extinction de 1h à 5h les vendredis et samedis. À noter qu'il n'y a aucune extinction les nuits du 21 juin, du 24 décembre et du 31 décembre.

EN BREF

ROCHEFORT OCÉAN

■ **NOVEMBRE VERT.** Installation gratuite d'un système d'exploitation libre sur votre PC, samedi 7 novembre de 14h à 18h au palais des congrès de *Rochefort*. Inscription sur installparty.agglo-rochefortocean.fr

ROCHEFORT

■ **HALLOWEEN.** L'association des commerçants propose samedi 31 octobre sur la place Colbert : maquillage de 11h à 16h, contes théâtralisés à 11h30 et 16h, élection du costume le plus effrayant à 16h30, concours de la plus belle citrouille de 11h à 16h (sur inscription). Gratuit. Contact au 06.70.01.09.88.

■ **DON DE SANG.** Collecte mercredi 4 novembre de 8h30 à 12h au forum des Marais. Prenez rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

■ **CONSEIL MUNICIPAL.** Mardi 3 novembre à 18h à la salle polynumérique au Parc des Fourriers. Retransmission en direct via le site internet de la Ville.

■ **11 NOVEMBRE.** La cérémonie se déroulera à 10h30 au monument aux morts, avenue Sadi Carnot.

SAINT-AGNANT

■ **INTEMPÉRIES.** Réunion publique *Sécheresse & fissures : vos démarches Cat Nat*, mardi 3 novembre à 18h30 à la salle des fêtes, réservée aux sinistrés de la commune.

TONNAY-CHARENTE

■ **SENIORS.** Atelier *Serez-vous capable de résoudre une série d'énigmes pour mieux vieillir ?* avec Soliha vendredi 6 novembre de 14h à 16h au CCAS, pour les plus de 60 ans. Gratuit. Inscription au 05.46.82.14.38.

SOUBISE

■ **HALLOWEEN.** *Le fantôme de la médiathèque*, safari-photo nocturne, enquête grandeur nature, samedi 31 octobre, départs de 18h à 21h de la médiathèque. Dès 6 ans. Gratuit.

PORT-DES-BARQUES

■ **MAIRIE.** Depuis le 22 octobre, fermée au public le jeudi de 14h à 17h.

CABARIOT

■ **CONSEIL MUNICIPAL.** Séance mardi 3 novembre à 20h à la salle Candé.

CORRESPONDANTS

■ **JEAN-GUY VIZET**
vizet17lhebdo@gmail.com
Rochefort et alentours

■ **YONAH VIALLE**
07 68 19 59 02 - ylvose@gmail.com
Rochefort et alentours

■ **NICOLE-CLAUDE MESCHIN**
06 49 95 66 09 - ncmeschin@gmail.com
Fouras-les-Bains, St-Laurent-de-la-Prée

■ **LA RÉDACTION**
Tél. 05 16 19 43 05 - redaction@lhebdo17.com
Rochefort Océan

Sport et santé : Hélène Nguyen veut faire bouger les lignes

ROCHEFORT

Avec l'ambition de conjuguer activité physique, promotion de la santé et renforcement du lien social, l'association ISSS, fondée par Hélène Nguyen, entend accompagner les initiatives locales et permettre à chacun de devenir davantage acteur de sa propre santé.



L'association Initiatives Sport Santé Social est hébergée à l'Espace associatif de la rue de la République - © *Jean-Guy Vizet (CLP)*

Impliquée auprès de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Rochefort Océan, Hélène Nguyen a fondé, le 25 juin dernier, l'association Initiatives Sport Santé Social (ISSS). Après 18 ans de coordination associative, Hélène Nguyen était arrivée au bout d'un cycle. « *J'ai cessé mon activité salariée pour réfléchir à un projet professionnel. J'en suis arrivée à créer cette association qui a beaucoup de sens pour moi* », explique-t-elle.

Un rôle d'accompagnement

ISSS portera ses propres projets, mais soutiendra également les structures, telles que les collectivités, les associations ou les établissements scolaires, dans la réalisation des leurs. Ces structures manquent parfois de ressources financières ou méthodologiques. Elles pourront donc faire appel à l'association pour les accompagner dans le développement d'initiatives autour du sport, de la santé et du social, en s'appuyant notamment sur la Charte d'Ottawa de l'Organisation mondiale de la santé. Celle-ci définit cinq axes prioritaires : élaborer des politiques publiques saines, créer des milieux favorables, renforcer l'action communautaire, développer les aptitudes individuelles et réorienter les services de santé.

Concrètement, un club sportif peut, par exemple, avoir besoin de structurer sa gouvernance pour les deux ou trois années à venir et de trouver les financements nécessaires pour pérenniser l'emploi d'un éducateur sportif. ISSS peut alors l'accompagner dans ses démarches.

Autre initiative suivie par l'association : « Dix jours sans écran », prévue au printemps 2027. Imaginé par la directrice de l'accueil périscolaire de Saint-Laurent-de-la-Prée, ce projet propose aux jeunes, mais aussi à leurs parents, de profiter du temps habituellement passé devant les écrans pour découvrir d'autres activités. Des portes ouvertes seront ainsi organisées dans les clubs sportifs et les associations locales, afin de faire découvrir au public les possibilités offertes sur le territoire, notamment dans les domaines de la culture et du sport.

ISSS intervient en soutien dans la programmation de ces animations et les échanges avec les professionnels. Une dimension encore peu habituelle pour certaines associations, dans laquelle Hélène Nguyen pourra mettre à profit ses compétences et ses 18 années d'expérience dans le milieu associatif.

Jean-Guy Vizet (CLP)

Tonnay-Charente : avis aux candidats au Conseil municipal des jeunes



Le Conseil municipal des jeunes comprendra 15 élus - © *Archives L'Hebdo 17*

La ville de Tonnay-Charente lance son premier Conseil municipal des jeunes (CMJ) pour le mandat 2026-2028. Une nouvelle instance qui permettra aux Tonnacquois de s'exprimer, de proposer des idées et de participer activement à la vie de la commune. Composé de 15 élus, le CMJ sera un lieu de réflexion, d'échanges et d'action. Cette instance s'adresse aux élèves de CM2 des écoles de la commune, aux collégiens de 6e, 5e et 4e, ainsi qu'aux jeunes tonnacquois scolarisés en dehors de Tonnay-Charente. Pendant deux ans, ces élus s'engageront à représenter les jeunes de leur commune, à participer aux réunions du conseil et à contribuer collectivement à la réalisation de projets au service de tous.

Les élus en herbe souhaitant rejoindre ce premier CMJ sont invités à déposer leur dossier de candidature dans leur école ou leur mairie, au plus tard vendredi 6 novembre. Il comprend une fiche de renseignements et une autorisation de droit à l'image signées par les parents ainsi qu'une déclaration de candidature elle aussi signée. Une affiche de campagne peut également être jointe, à titre facultatif. Les élections se dérouleront mardi 17 novembre, de 12h à 13h45, dans les écoles et au collège. Ceux qui ne sont pas scolarisés dans un établissement tonnacquois pourront voter en mairie mercredi 18 novembre, durant les horaires d'ouverture.

Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats auront lieu mercredi 18 novembre à 18h30. Le CMJ sera officiellement installé vendredi 20 novembre à 18 h, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

⏩ Les documents nécessaires à la candidature ainsi que le règlement intérieur du CMJ sont disponibles sur www.tonnay-charente.fr

La Ville a coupé vingt-trois arbres sur le Cours d'Ablois

ROCHEFORT

Les 12 et 13 octobre, la municipalité a fait abattre 11 érables negundo et 12 tilleuls à grandes feuilles sur la partie nord.


103 arbres seront replantés Cours d'Ablois - © *Jean-Guy Vizet*

Le 13 octobre, l'élu d'opposition Romain Monroux s'inquiétait, dans un post sur sa page Facebook, de l'abattage d'une dizaine d'arbres sur le Cours d'Ablois. Et ce, alors même qu'une replantation sur cet axe historique était affichée. Le lendemain, la Ville publiait un communiqué pour expliquer les raisons pour lesquelles vingt-trois arbres - 11 érables negundo et 12 tilleuls à grandes feuilles - avaient ainsi été abattus sur ce lieu historique emblématique reliant la Vieille Paroisse à l'Hôpital de la Marine.

Pour les premiers, jugés vieillissants, « *leur état sanitaire et leur espérance de vie présentaient une très forte incompatibilité avec les aménagements prévus sur cet espace qui doit retrouver, dans un avenir proche, son aspect originel de la seconde moitié du XVIIIe siècle* ». Concernant la douzaine de tilleuls à grandes feuilles, une « *extrême fragilité a été constatée après la déconstruction de l'ancienne maternité (emprise Saint-Charles). Une subite exposition au vent a rapidement fragilisé leur système racinaire, menaçant leur espérance de vie à court terme et les rendant dangereux en cas de tempête* ».

D'ici 2028, le Cours d'Ablois arborera un tout autre aspect. Et ce, grâce à la réhabilitation de l'ancien hôpital civil (Porte Saint-Charles) et de la création d'un nouveau pôle de formation supérieure. Le futur mail central piéton devrait retrouver ses alignements d'arbres. Au total, 103 arbres d'espèces différentes seront replantés : 11 féviers d'Amérique, 12 savonniers, 12 micocouliers de Provence, 8 chênes de Hongrie et 60 aunes de Spaeth. L'objectif est double : préserver les arbres existants et préparer le renouvellement du patrimoine arboré.

Rochefort : en panne depuis un an, les feux avenue d'Aunis vont disparaître



Les feux tricolores avenue d'Aunis sont en panne depuis juillet 2025 - © *Jean-Guy Vizet*

En panne depuis juillet 2025, les feux tricolores situés avenue d'Aunis à Rochefort, à proximité de l'Intermarché, ne devraient finalement pas être réparés. Une information confirmée par Jean-Noël Cifoni, 8e adjoint au maire Hervé Blanché, en charge notamment des travaux du domaine public et de la voirie. Un petit événement car il s'agit des derniers feux de signalisation encore présents dans la cité de Colbert. Ceux situés Avenue de la Libération ayant disparu afin de laisser la place au fameux « rond-point cacahouète ». Ce dernier étant destiné à sécuriser les déplacements et fluidifier les différents usages.

« *En panne, le système électrique demandait une importante rénovation. Il n'y avait pas que les feux à changer* », explique Jean-Noël Cifoni. Le coût des travaux a fait l'objet d'un débat avec les riverains et les conseils de quartier.

« *Il y a du pour et du contre mais l'option est plutôt prise de modifier ce carrefour. Non pour en faire un rond-point mais un aménagement sécurisé avec des priorités à droite. On ne s'orientera plus vers des feux. Il s'agissait des derniers feux à Rochefort.* »



Zarafa a été radiographiée lundi 26 octobre pour comprendre sa structure interne et ainsi mieux la conserver - © *Clément Vidal*

Zarafa, la petite girafe qui a connu « un destin exceptionnel »

Le 23 octobre 1826, une girafe posait pour la première fois ses sabots en France. Moins d'un siècle plus tard, elle entrait au muséum d'histoire naturelle de La Rochelle.

LA ROCHELLE

Jusqu'en avril 2027, le muséum d'histoire naturelle de La Rochelle va célébrer le 200e anniversaire de l'arrivée de la première girafe en France. Conférences, pièces de théâtre et ateliers vont se succéder dans le bâtiment de la rue Albert-1er (*). Pourquoi un tel engouement autour de cet animal capturé au Soudan ? Parce ce que « *cette petite girafe a eu un destin exceptionnel*, estime Olivier Falorni, le maire de La Rochelle. *Il est important de mesurer, avec la célébration de ce bicentenaire, que l'on a dans notre ville une immense star.* » Et pas seulement par sa taille (4,40 mètres) : « *C'est notre Joconde*, confie Élise Patole-Édoumba, directrice des musées rochelais. *Beaucoup de gens se déplacent à travers la France et l'Europe pour la voir.* »

Un cadeau diplomatique

Zarafa - c'est le nom, dérivé de l'arabe, qui lui sera donné plus tard - débarque à Marseille le 23 octobre 1826. Elle est un cadeau diplomatique du pacha d'Égypte Méhémet Ali au roi de France Charles X : « *L'idée, pour le pacha, était d'arriver à s'attirer les bonnes grâces des puissances européennes pour qu'elles l'aident à se débarrasser de la domination ottomane et à devenir un pays indépendant*, explique Olivier Lebleu, écrivain et grand connaisseur de l'histoire de cet animal. *Pour le roi Charles X, très peu populaire auprès des Français, ce cadeau est une opération de communication ; à travers cette girafe, il essaie de redorer son blason.* »

Après que Zarafa a déposé sabot à terre, elle est placée en quarantaine puis passe l'hiver au chaud, à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

La saison froide terminée, une longue remontée vers Paris débute (900 km). « *Elle a suscité une attraction absolue*, décrit Olivier Falorni. *Des centaines de milliers de personnes se sont précipitées sur son parcours parce que c'était un animal totalement inconnu.* » Une véritable « girafomania » s'empare alors du pays. « *Zarafa, c'est une formidable opération pour les commerçants et les artisans*, souligne Olivier Lebleu. *On a, pour la première fois en France et sans doute dans le monde, un exemple de merchandising animalier. L'effigie de cet animal va se retrouver partout.* » La girafe inspire des coiffures, son motif apparaît sur des vêtements et de la vaisselle, elle fait l'objet de chansons, de poèmes, de pièces de théâtre…



De g. à dr., le maire de La Rochelle Olivier Falorni, son adjoint aux musées Jean-Marie Digout et l'écrivain Olivier Lebleu - © *Clément Vidal*

18 ans au Jardin des plantes à Paris

Zarafa est présentée au roi Charles X au château de Saint-Cloud le 9 juillet 1827 puis installée au Jardin des plantes. Elle devient rapidement la principale attraction de la ménagerie, où elle s'éteint le 12 janvier 1845 à l'âge estimé de 20 à 21 ans. « *Sa dépouille est naturalisée à sa mort*, poursuit le maire de La Rochelle. *Mais elle n'est pas empaillée.* » Cette naturalisation est en effet réalisée selon une technique bien particulière, et toute nouvelle pour l'époque : le taxidermiste hollandais Poortman lui retire entièrement son squelette et le remplace par un mannequin en bois grandeur nature sur lequel il recoud la peau. Zarafa est exposée durant plusieurs années dans le hall du Jardin des plantes, avant d'être mise en réserve. En 1931, le conservateur rochelais Étienne Loppé la fait entrer dans les collections du muséum d'histoire naturelle de La Rochelle.

« Un trésor national »

Près de 100 après son arrivée dans la cité portuaire, Zarafa est toujours visible dans l'escalier du muséum d'histoire naturelle. « *Elle est un trésor national, puisqu'elle a été inscrite à l'inventaire des Musées de France* », note Olivier Falorni. Et le maire de rassurer ses administrés : « *Elle ne pourra plus quitter La Rochelle, tout simplement parce qu'elle ne peut plus sortir du muséum (en raison de sa taille, N.D.L.R.). Elle est donc avec nous pour l'éternité.* » Pour l'édile, la présence de cette girafe dans la cité doit également attirer l'attention sur un animal qui a rejoint la liste des espèces en danger d'extinction : « *Il ne reste plus que 2.000 individus de cette espèce dans le monde*, croit-il savoir. *Au-delà de l'histoire de cette petite girafe, c'est aussi ouvrir les yeux sur les réalités de la faune sauvage.* »

Clément Vidal

(*) Programme complet à retrouver prochainement sur le site larochelle.fr

EN BREF

ANGOULINS-SUR-MER

■ **HALLOWEEN.** Dégustation de la soupe des sorcières réalisée par les chefs cuisiniers du restaurant scolaire, samedi 31 octobre à 18h30 sous la halle.

BOURGNEUF

■ **FORÊT BLEUE.** Chantier de plantation de 500 arbres sur 10 parcelles au cœur de la commune, samedi 28 novembre. Inscription sur tinyurl.com/2vf5bjkm

CLAVETTE

■ **HALLOWEEN.** Samedi 31 octobre, distribution de lampions et départ pour l'escape game *La légende de Malvina* à 18h sur la place du Pressoir et boom à 19h à la salle des fêtes.

CROIX-CHAPEAU

■ **GÉNÉALOGIE.** Le comité des fêtes vous propose de venir vous initier ou approfondir vos compétences en généalogie le samedi à partir du 31 octobre à la salle Québec. À partir de 14 ans. Adhésion 20 €. Inscription sur cfd17220@gmail.com

■ **HALLOWEEN.** Boom de l'APE vendredi 30 octobre à 16h45 à la salle socioculturelle. Entrée 3,50 €.

LA JARNE

■ **SANTÉ ENVIRONNEMENTALE.** Conférence jeudi 29 octobre à 19h à la salle Mélusine.

LA JARRIE

■ **11 NOVEMBRE.** Commémoration dès 9h45 sur la place de l'église.

MARSILLY

■ **HALLOWEEN.** Samedi 31 octobre dès 15h, chasse aux fantômes chez les commerçants participants. Chaque fantôme porte une lettre à récupérer pour reconstituer le mot mystère. À 16h, donnez le mot mystère aux sorciers de la mairie qui offriront un goûter aux enfants. Gratuit.

NIEUL-SUR-MER

■ **HALLOWEEN.** Samedi 31 octobre à l'espace Crépeau. 15h30-17h : ateliers créatifs. Dès 17h : atelier maquillage. Jusqu'à 21h : boum. 2 € l'atelier.

CORRESPONDANTS

■ **YANNICK PICARD**
Tél. 06 83 58 14 44
yannick.picard@club-internet.fr
Esnandes et alentours

■ **ARNAUD BÉBIEN**
Tél. 06 80 60 76 82
arnaud.bebien@orange.fr
Aytré

■ **DOMINIQUE GOUGAT**
Tél. 06 13 65 06 47
dominiquegougat17@orange.fr
Châtelaillon-Plage

■ **LA RÉDACTION**
Tél. 05 16 19 43 05
redaction@lhebdo17.com
Agglomération La Rochelle

Formes & Volumes se positionne toujours à la pointe de l'innovation



Les salariés de Formes & Volumes devant le robot dernier cri - © *Arnaud Bébien (CLP)*

AYTRÉ

L'entreprise aytrésienne fête ses 40 ans. Elle vient d'inaugurer une nouvelle machine dans ses locaux de la ZAC de Belle-Aire.

Dans la ZAC de Belle-Aire à Aytré, l'entreprise Formes & Volumes fête ses 40 ans. Jeudi 22 octobre, une délégation de la Région Nouvelle-Aquitaine était présente pour cet anniversaire mais aussi pour voir les réalisations du dernier équipement industriel innovant dédié à la fabrication additive grand format.

Cet investissement stratégique illustre l'engagement de l'entreprise en faveur de l'innovation, de la compétitivité industrielle et de l'économie circulaire. La Région a participé à hauteur de 99.330 euros pour l'acquisition de l'appareil d'un coût de 400.000 euros.

Ce robot d'impression grand format est destiné à la production de pièces techniques à forte valeur ajoutée. Pour Antoine Dessirier, directeur général depuis 2007, il ouvre « *de nouvelles perspectives de développement pour l'entreprise* ». Il permettra notamment de répondre aux besoins des filières aéronautique, ferroviaire et nautique, tout en renforçant les capacités de production du site d'Aytré.

Ce projet présente également un fort intérêt environnemental. Il favorise la valorisation d'une partie des matières plastiques issues de l'activité de l'entreprise qui n'étaient jusqu'alors pas recyclées, contribuant ainsi concrètement à la réduction des déchets et à l'économie des ressources.

Formes & Volumes a déjà bénéficié de plusieurs soutiens régionaux pour accompagner son développement et la montée en compétences de ses équipes : 15.000 euros d'aide au conseil en 2021, 35.000 euros d'aide au recrutement et au renforcement des compétences en 2021, 12.400 euros au titre du plan de formation des salariés pour les années 2023-2024, et 8.100 euros pour un second plan de formation sur la période 2025-2026. Par ces accompagnements, la Région confirme son engagement pour le maintien d'emplois qualifiés sur son territoire.

Arnaud Bébien (CLP)

Vers une gratuité des bus tous les samedis ?

AGGLO LA ROCHELLE

L'Agglomération réfléchit à rendre la mesure possible. Mesure dont le coût n'a pas encore été chiffré.

Avec près de 11 millions de voyageurs transportés en 2025, la fréquentation des bus du réseau Yélo est en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente. C'est ce qui ressort du bilan annuel dressé par Bertrand Ayral, vice-président de l'Agglomération de La Rochelle chargé des transports, lors du conseil communautaire du 15 octobre.

Membre du groupe d'opposition « La Rochelle Unie », Flora Ronchin est intervenue pour savoir si le président Olivier Falorni avait toujours pour ambition de rendre les bus gratuits tous les samedis de l'année : « *Il serait intéressant que la gratuité se poursuive sur les mois à venir, pour que, d'un côté, les usagers puissent économiser le coût de leurs déplacements*, […] *mais aussi pour que l'activité des commerçants perdure, voire s'accroisse* », plaide l'élue communiste, rappelant que son groupe défend « *la gratuité totale des transports publics* ».



Les bus seront gratuits les trois samedis précédant les fêtes de fin d'année - © *Archives L'Hebdo 17*

Olivier Falorni assure que la gratuité des bus le premier samedi de chaque mois sera pérennisée. Concernant la gratuité tous les samedis, il s'y dit « *favorable* » : « *Nous travaillons à faire en sorte que cela devienne possible*, ajoute-t-il. *Mais tout cela s'inscrit dans un cadre budgétaire et financier très important.* » Le président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle insiste néanmoins sur « *la stratégie de déploiement* » : « *Il ne s'agit pas d'affaiblir le service rendu à l'usager* », indique-t-il.

Bertrand Ayral rappelle que, comme chaque année, les bus seront gratuits les trois samedis précédant les fêtes de Noël et de la Saint-Sylvestre.

Clément Vidal

Les 28 maires de l'Agglo appellent à « un dialogue apaisé »



Olivier Falorni avait été contraint de suspendre la réunion pour que le calme revienne au sein de l'assemblée - © *Clément Vidal*

Le conseil communautaire du 15 octobre a donné lieu à de vifs échanges entre le groupe d'opposition de gauche « La Rochelle Unie » et le président Olivier Falorni (lire également ci-contre). Le premier reprochant au second de ne pas avoir apporté publiquement son soutien à la mobilisation lycéenne. Le ton est alors vite monté entre les deux parties, conduisant Olivier Falorni à lever la séance quelques minutes. De mémoire d'observateurs, une telle suspension n'était jamais arrivée au sein de cette assemblée.

C'est dans ce contexte que les 28 maires de l'Agglomération ont publié, jeudi 22 octobre, une déclaration dans laquelle ils expriment - sans citer les membres du groupe « La Rochelle Unie » - « *[leur] désapprobation face à des comportements qui ont perturbé le bon déroulement de notre assemblée* ».

Pour eux, le conseil communautaire doit permettre aux élus « *de confronter leurs points de vue, partager leurs expériences et chercher ensemble des solutions concrètes aux enjeux locaux* », […] « *sans que notre assemblée ne devienne le lieu de joutes nationales ou le prolongement de différends propres aux conseils municipaux* ». Les 28 maires rappellent qu'ils ont été élus pour « *agir dans l'intérêt général* ». « *Dans un contexte où les défis sont nombreux et les attentes fortes* », ils réaffirment leur exigence « *de relations de travail respectueuses, d'un dialogue apaisé et d'une volonté de construire* ».

La prochaine réunion du conseil communautaire doit se tenir jeudi 19 novembre. L'appel des 28 maires sera-t-il suivi d'effets ? Réponse dans trois semaines.

EN BREF

SAINT-VIVIEN

■ **11 NOVEMBRE.** L'accueil des participants se fera à 10h45 devant la mairie et la cérémonie commémorative se déroulera à 11h.

■ **CAFÉ CITOYEN.** Temps d'échange sur le thème écogestes, isolation, gestion du chauffage, éclairage, comment s'entraider entre voisins, aides locales... samedi 7 novembre de 10h à 12h à la mairie.

VÉRINES

■ **HALLOWEEN.** Le foyer de Loiré et Lucile & C^ie^ proposent samedi 31 octobre au foyer de Loiré : activité créative et goûter de 14h30 à 17h30, défilé et chasse aux bonbons de 18h à 19h, soirée boum / karaoké de 19h à 22h. Menu enfant 6 €, menu adulte 8 €, atelier créatif 3 €. Inscription sur helloasso.

LA ROCHELLE ENCHÈRES
Marie-Charlotte LAGRANGE
Commissaire-priseur
174 rue Émile Normandin - 17000 La Rochelle
N° 95-2017
JOURNÉE D'EXPERTISES GRATUITES
Sans rendez-vous
Mercredi 4 novembre - 10h à 13h et 14h à 17h
VOUS DÉTENEZ PEUT-ÊTRE UN TRÉSOR, DÉCOUVREZ SA VALEUR EN COMPAGNIE DE NOS EXPERTS
Bijoux, numismatique, argenterie, mode, mobilier, objets d'art et autres trésors
ÉVÈNEMENTS À VENIR
• Mercredi 25 novembre à 14h : Vente de pièces uniques issues d'un grand collectionneur Hermès
• Mercredi 9 décembre à 14h : Belle Vente de Noël - art de la table, design et bijoux
ENCHÉRISSEZ EN LIVE SUR INTERENCHERES WWW.INTERENCHERES.COM/17007
Pour inclure des lots dans nos prochaines ventes ou pour tout renseignement : 09 83 87 15 35 - www.larochelle-encheres.fr
Drouot Live



La zone des Cerisiers, d'intérêt communautaire, affiche complet - © *Yannick Picard (CLP)*

Le développement économique de la commune et de l'intercommunalité au cœur des débats

Mercredi 21 octobre, élus municipaux et communautaires ont échangé avec l'association des Pros de Villedoux pour évoquer la situation et les projets du territoire.

VILLEDOUX

L'association des Pros de Villedoux a été créée en 2023. Elle compte aujourd'hui 52 adhérents, artisans, commerçants et professions libérales. « *Nous travaillons depuis deux ans pour créer du lien entre les Pros, la mairie et la communauté de communes (CdC) Aunis Atlantique. Nous souhaitons que tous travaillent dans le même sens. Avant, les informations étaient différentes, on ne comprenait plus qui faisait quoi* », explique Cristal Maini, la présidente des Pros. La réunion, organisée mercredi 21 octobre, a eu le mérite de remettre les choses à plat avec les nouvelles équipes communautaire et municipale. Car le nouveau maire de la commune, Nicolas Péraud, fait face à de nombreuses demandes d'installation.

90 entreprises à Villedoux

« *Le foncier ici est plus attractif que sur la Communauté d'agglomération de La Rochelle. On nous réclame des locaux et des bureaux. Je privilégierais toujours les acteurs économiques communaux. Je tiens au territoire de la commune et à celui de la CdC en général* », assure-t-il. Villedoux compte aujourd'hui 2.300 habitants et environs 90 entreprises. Sa zone économique d'intérêts communautaires affiche complet. Elle dispose d'une réserve foncière qui permettrait d'accueillir de nouveaux professionnels : « *L'équipe municipale précédente avait préempté des terrains pour une surface de 471 m² en centre-ville. Cette zone, sous une forme juridique qui reste à définir, pourrait très bien accueillir des bureaux. Cela pourrait être sous une forme de R + 1* (N.D.L.R. rez-de-chaussée plus un étage), *si cela rentre dans le cadre du PLUI-H (Plan local de l'urbanisme intercommunal et de l'habitat)* ».



Vingt-neuf professionnels ont participé à la réunion organisée par la CdC et l'association des Pros de Villedoux, le 21 octobre - © *Yannick Picard (CLP)*

> *« Contribuer à la vitalité de la commune »*

Une idée qui corrobore les résultats d'une enquête réalisée cette année par la mairie auprès des professionnels, avec le soutien de l'association des Pros. Deux chiffres illustrent les enjeux : 59 % des répondants disposent de locaux partiellement ou non adaptés à leur activité, et 88 % souhaitent rester à Villedoux. « *Ces constats soulignent l'importance de réfléchir ensemble aux possibilités permettant aux entreprises de s'installer, de rester et de se développer, contribuant ainsi à la vitalité de la commune et aux services proposés à ses habitants* », poursuit Cristal Maini, présidente de l'association.

Il est fort probable, au regard de la demande grandissante, que la proposition du maire ne suffise pas à satisfaire tout le monde. L'agrandissement de la zone économique des Cerisiers n'est pas à exclure. « *Il y a deux projets. Le premier dans le centre bourg qui pourrait être mené à court terme. Le second concerne l'agrandissement de la zone économique à plus long terme, car il faut maîtriser le foncier. Et j'insiste, il faut préserver le foncier agricole qui est aussi de l'économie. Il ne faut pas opposer les agriculteurs et les artisans* », détaille Christophe Azama le vice-président en charge du développement économique de la CdC.

La zone économique répond à un cadre réglementaire, régit par le SCoT (Schéma de cohérence territorial) et par le PLUI-H. Ce dernier document doit être révisé au cours du mandat communautaire qui vient de débuter. Un temps qui sera également nécessaire pour que les uns et les autres puissent s'apprivoiser, dans une vision globale de l'économie du territoire. « *La CdC a la volonté d'être plus proche des entreprises. Nous allons aller à leur rencontre avec les maires. Nous avons besoin de connaître les besoins et les problématiques des acteurs pour mieux les accompagner* », poursuit Christophe Azama.

Message reçu fort et clair par Cristal Maini : « *L'association Les Pros de Villedoux reste prête à apporter son aide, notamment pour relayer les informations utiles et faire remonter les besoins du terrain. Cette démarche est ouverte à tous les professionnels de la commune, adhérents ou non* », conclut-elle.

Yannick Picard (CLP)

EN BREF

AUNIS ATLANTIQUE

■ **CYBERSÉCURITÉ.** Réunion d'information *Danger de l'Internet et de l'usage numérique* vendredi 30 octobre à 20h à la salle des fêtes de *St-Jean-de-Liversay*, animée par la communauté de brigades de Marans et la section opérationnelle de lutte contre la cybercriminalité de Lagord.

■ **CAFÉ DES AIDANTS.** Sur le thème *Puis-je impliquer ma famille ?* mercredi 4 novembre de 14h30 à 16h à la Nouvelle Laiterie de *Saint-Jean-de-Liversay*. Gratuit. Inscription au 05.46.68.76.80.

MARANS

■ **CONSEILS DE QUARTIER.** Réunion publique autour du projet de création des conseils de quartier, jeudi 5 novembre à 19h30 à la salle des fêtes.

■ **DON DE SANG.** Mardi 3 novembre de 15h à 19h à la salle polyvalente. RDV sur dondesang.efs.sante.fr

LA RONDE

■ **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET DES SAGES.** Vous avez entre 9 et 18 ans ou 55 ans et plus ? Téléchargez le formulaire de candidature sur laronde17.fr ou disponible au secrétariat de la mairie et retournez-le avant le 30 novembre. Renseignement au 05.60.27.80.64 (jeunes) et 05.46.27.80.64 (sages).

SAINT-OUEN-D'AUNIS

■ **HALLOWEEN.** Boum de l'APE samedi 31 octobre de 17h30 à 21h à la salle des fêtes. Concours de citrouilles.

ANDILLY-LES-MARAIS

■ **ICI ET D'AILLEURS.** Soirée rétrospective du Vietnam : photos, vidéos, témoignages, souvenirs de l'association, samedi 7 novembre à 18h à la salle des associations. Inscription sur resa.ici.ailleurs@gmail.com

NUAILLÉ-D'AUNIS

■ **11 NOVEMBRE.** Rassemblement à 10h45 devant la mairie. Départ du cortège à 11h. Cérémonie à 11h05 au monument aux morts.

BENON / ST-JEAN-DE-LIVERSAY

■ **BÉBÉS LECTEURS.** Séance à 10h dans les bibliothèques de *Benon* mercredi 4 novembre (09.75.77.61.40) et *St-Jean-de-Liversay* jeudi 5 novembre (05.46.01.62.87). Gratuit. Réservation conseillée.

CORRESPONDANTS

■ **YANNICK PICARD**
Tél. 06 83 58 14 44
yannick.picard@club-internet.fr
Marans, Charron

■ **DANIELLE DRIOU**
d.driou@free.fr
Courçon, La Ronde, Taugon & alentours

■ **LA RÉDACTION**
Tél. 05 16 19 43 05 - redaction@lhebdo17.com
Aunis Atlantique



Dans la plantation, le couple présente une planche de paulownia sur laquelle est gravé le nom de la société. Des arbres sont munis d'un QR code permettant de les suivre et de les offrir - © *S.B.*

Un couple de réfugiés ukrainiens fait pousser son rêve en Saintonge

Alla et Vadym Kudryk ont relancé leur activité de pépinière qu'ils avaient créée dans leur pays avant la guerre. Aujourd'hui, leur entreprise se développe à l'international.

AULNAY-DE-SAINTONGE

Arrivés à Aulnay en 2022, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les époux Kudryk et leurs quatre enfants ont trouvé refuge dans une région qu'Alla, la mère de famille, connaissait déjà et où elle avait conservé des contacts. De son côté, Vadym ne souhaitait pas dépendre des aides sociales et entendait rapidement reprendre son activité de pépiniériste. Mais les démarches se sont révélées compliquées, notamment en raison de la barrière de la langue.

Ne parlant pas français, il peinait à échanger avec les pépiniéristes locaux, qui, eux, ne maîtrisaient pas l'anglais. À la recherche d'une serre pour produire des plants de paulownias, il a un jour repéré, depuis la route, une structure qui semblait inutilisée. Celle-ci appartenait à Francis Auger, installé à La Vergne. Un heureux hasard allait faciliter les échanges : son fils Pierre parlait anglais !

Un arbre aux usages multiples

C'est depuis une parcelle plantée de ces fameux paulownias que le couple témoigne. Malgré le soleil, la fraîcheur est bien présente ce matin-là. Entre les arbres, une table et des chaises attendent. Sur une jolie nappe ukrainienne, Alla a disposé de quoi partager un copieux petit déjeuner. C'est dans ce cadre convivial que le couple raconte les difficultés rencontrées avant de faire la connaissance de Francis et Pierre Auger. Les deux Ukrainiens tiennent à souligner que c'est grâce à leur générosité qu'ils ont pu lancer leur activité. Au fil du temps, une véritable amitié s'est nouée entre Pierre et Vadym, qui partagent une autre passion : la course à pied. Ils s'entraînent désormais ensemble et, encouragé par son ami, Vadym se prépare à courir prochainement son premier marathon.



Alla au milieu des jeunes arbres qui seront coupés et arrachés pour être vendu en racines nues - © *S.B.*

Le paulownia est un arbre originaire d'Asie, connu pour sa croissance rapide. Il en existe plusieurs variétés. Il peut être utilisé comme arbre d'agrément, car ses larges feuilles offrent rapidement une grande zone d'ombre et, au printemps, sa floraison est souvent spectaculaire. Mais, outre son aspect décoratif dans les parcs et jardins, cet arbre présente bien d'autres intérêts. Son bois est léger, ne contient pas de résine et l'arbre pousse beaucoup plus vite qu'un chêne. Ses utilisations sont donc très variées : décoration intérieure et extérieure, fabrication de boîtes et de coffrets de présentation, de cercueils, de bateaux, de planches de surf ou encore de saunas, car il résiste mieux au feu que le pin.

Il pourrait d'ailleurs être expérimenté pour protéger les forêts des incendies, en étant planté autour des parcelles. En agroforesterie, il pourrait être intéressant de l'associer à des plantes mellifères, comme la lavande. « *Mais cela reste à vérifier* », explique Vadym, avant de préciser que, comme bois de chauffage, il peut être utilisé sous forme de granulés, en mélange avec une autre essence.

Des recherches sont également en cours pour en faire un biocarburant. Le couple souhaiterait par ailleurs construire une tiny house afin de tester le comportement du bois sur le long terme. Si la croissance des paulownias est rapide, ces arbres demandent néanmoins un entretien attentif, avec des coupes techniques et l'élimination des rejets.

Deux premières années cruciales

Les deux premières années sont particulièrement importantes. Il leur faut de l'eau, mais sans excès : « *La première plantation était trop proche de la rivière qui a débordé, les arbres sont restés dans l'eau et ont pourri.* » Toutes les espèces ne présentent pas les mêmes qualités et ne s'adaptent pas à tous les terrains. Vadym expérimente ainsi plusieurs variétés afin d'observer leur comportement face au changement climatique.

La société commercialise les paulownias en godets, en racines nues ou sous forme de boutures. « *Nous avons adapté le conditionnement des plants pour les envois, car au début ils arrivaient abîmés chez les clients, les colis étant souvent mal traités pendant le transport* », confie Alla, qui s'occupe des relations avec les clients. De son côté, Vadym, fort de son expérience sur le terrain, notamment en Bulgarie, accompagne les clients et les investisseurs dans le choix des variétés, en fonction de l'analyse du sol et du climat. Il les conseille également sur l'irrigation, la taille et la préparation de la première coupe.

Sabine Bésiat (CLP)

EN BREF

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

■ **DON DE SANG.** Mardi 3 novembre de 15h à 19h à la salle Aliénor d'Aquitaine. RDV sur dondesang.efs.sante.fr

■ **PÊCHEURS ANGÉRIENS.** Assemblée générale élective jeudi 5 novembre à 20h30, à la Maison de la pêche (52, quai de Bernouët). Renseignement sur pecheursangeriens@peche17.org

SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP

■ **BUS DE LÉA.** Le lieu mobile d'écoute pour les aidants fera étape jeudi 5 novembre de 10h à 16h à la résidence les Jardins de Mathis. Conférence à 11h, simulation motrice et relaxation à 14h, atelier *Demain sans moi* à 15h, ... Gratuit. Renseignement au 05.46.59.23.50.

FONTENET

■ **FONTENET ENVIRONNEMENT.** Plantation de l'arbre des générations samedi 31 octobre à 11h, sur la place de la mairie.

SAINT-SAVINIEN

■ **SENIORS.** Repas des aînés avec animation musicale dimanche 15 novembre à 12h à la salle multiloisir. Offert par la municipalité pour les + de 70 ans. Inscription obligatoire avant le 30 octobre en mairie.

■ **HALLOWEEN.** Samedi 31 octobre de 11h à 18h à l'Aridem. Escape game, marché de producteurs, batucada... Activités gratuites ou à petites participations. Contact au 05.46.90.20.92.

■ **DON DE SANG.** Lundi 2 novembre de 15h à 19h à la salle multiloisirs. RDV sur dondesang.efs.sante.fr

PUY-DU-LAC

■ **HALLOWEEN.** Soirée thriller années 80-90 organisée par la mairie samedi 31 octobre à la salle des fêtes. Concours de déguisement enfants à 18h et adultes à 20h.

MATHA

■ **CONCILIATEUR DE JUSTICE.** Ouverture d'une permanence de conciliation tous les 1er et 3e mardis du mois à la mairie. Gratuit. Rendez-vous obligatoire au 06.99.25.12.41.

ST-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE

■ **HALLOWEEN.** Samedi 31 octobre dès 16h devant la supérette Api. La mairie offre des bonbons pour donner le départ de la déambulation dans le village. Les habitants sont invités à mettre un mot sur leur porte pour indiquer qu'ils souhaitent recevoir les enfants. Apportez vos citrouilles, dessins et créations d'Halloween.

ÉCOYEUX

■ **TIERS-LIEU.** Réunion publique autour de la création d'un tiers-lieu proposée vendredi 30 octobre à 18h à la petite salle des fêtes.

L'extension du CIAS en voie d'être reportée

VALS DE SAINTONGE

L'extension du Centre intercommunal d'action sociale aux 109 communes des Vals de Saintonge devrait être reportée au 1er janvier 2028. Les élus devront se prononcer sur ce décalage lors du prochain conseil communautaire.

Le dossier avait largement animé les débats communautaires fin 2025 et début 2026. Quelques mois plus tard, l'extension du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à l'ensemble des Vals de Saintonge revient sur la table, mais cette fois pour en repousser l'échéance. Réunis dans la salle de l'Alliance, à Essouvert, lundi 2 novembre prochain, les élus communautaires devront se prononcer sur une délibération proposant de reporter la mise en œuvre de cette extension du 1er janvier 2027 au 1er janvier 2028.

70 voix pour

Pour comprendre les enjeux, il faut revenir sur les précédentes étapes du dossier. Le 2 février dernier, après des échanges parfois houleux, le conseil communautaire avait adopté, à une large majorité (70 voix pour, 18 contre et 10 abstentions), le principe d'étendre le CIAS aux 109 communes du territoire. Jusqu'alors, son périmètre d'intervention se limitait aux 18 communes de l'ancienne communauté de communes de Saint-Jean-d'Angély.

L'ambition affichée était d'harmoniser l'accès aux services sociaux, en garantissant un accompagnement de proximité aux habitants, quel que soit leur lieu de résidence. Mais derrière cet objectif de solidarité territoriale, plusieurs élus avaient exprimé leurs inquiétudes quant au financement du dispositif, au maintien des services existants et à la place des communes dans cette nouvelle organisation.

Renouvellement important des conseils municipaux

Le changement de calendrier proposé aujourd'hui trouve son origine dans la recomposition des équipes municipales et communautaires. De fait, les élections de mars et avril 2026 ont entraîné un renouvellement important des conseils municipaux, avec environ 40 % de nouveaux maires. Le conseil communautaire a lui aussi été profondément remanié, avec un nouvel exécutif.

Dans ces conditions, la collectivité estime nécessaire de laisser davantage de temps aux nouveaux élus pour s'approprier le projet et finaliser les arbitrages budgétaires. Ce délai supplémentaire doit permettre de préciser les modalités d'une réforme préparée depuis l'automne 2023, notamment avec l'appui du cabinet Espélia. Si le report est adopté, le CIAS poursuivra donc ses missions jusqu'au 31 décembre 2027 sur son périmètre actuel, celui des 18 communes du secteur de Saint-Jean-d'Angély. L'extension aux 109 communes n'interviendrait qu'au 1er janvier 2028. Ce délai supplémentaire ne fait toutefois pas disparaître les interrogations soulevées lors des précédents débats. En février, plusieurs maires avaient notamment pointé le coût de fonctionnement du futur dispositif, alors estimé à environ 755.000 euros par an pour la communauté de communes, ainsi que les conséquences financières pour les municipalités.



Actuellement, le périmètre d'action du CIAS concerne les 18 communes du secteur de Saint-Jean-d'Angély - © *VDS Communauté*

Une perte de proximité ?

D'autres s'inquiétaient de voir disparaître des services de proximité ou de perdre la maîtrise de certaines actions sociales communales. Didier Bascle, alors vice-président chargé de la cohésion sociale et de la solidarité, avait défendu un projet fondé sur l'équité territoriale, en assurant que les communes conserveraient un rôle essentiel dans l'accompagnement des habitants.

Le vote à venir ne portera donc pas sur le principe même de l'extension, déjà approuvé, mais sur son calendrier. Reste à savoir si cette année supplémentaire permettra de lever les réserves exprimées par certains élus et de construire un consensus autour d'un dossier qui touche directement aux services rendus à la population.

Amaury Legrand

Plus de souplesse pour votre budget !
Offre d'abonnement intégral (papier + internet) trimestriel

18,75 € PAR TRIMESTRE

Exclusivement par prélèvement* :
pour un règlement échelonné et automatique

CETTE OFFRE COMPREND :
L'édition numérique dès 19h le mercredi dans votre espace Abonné
+ Les articles en illimité sur lhebdo17.fr
+ Le journal livré chez vous chaque semaine



MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES
Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : ..... Tél : .....

SOUSCRIVEZ AUSSI EN LIGNE, C'EST + FACILE

Retournez ce bulletin accompagné de votre RIB dans une enveloppe NON AFFRANCHIE :
Groupe Courrier Français - Service Abonnement
L'Hebdo de Charente-Maritime - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX

À RÉCEPTION DES ÉLÉMENTS, NOUS VOUS ENVERRONS UN MANDAT SEPA POUR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CHAQUE TRIMESTRE

* Avec le prélèvement, vous autorisez le créancier L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous pourrez suspendre l'exécution par simple lettre recommandée avec AR à adresser au journal.

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier

La maison Bonnet et l'îlot des Bancs s'apprêtent à changer de visage

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

La restauration de la maison Bonnet et la transformation de l'îlot des Bancs sont deux projets majeurs pour l'avenir du centre-ville. La municipalité présentera les contours de ces opérations lors d'une réunion publique, mercredi 4 novembre.



La réunion publique du 4 novembre permettra de présenter les choix architecturaux et les interventions archéologiques envisagées - *© Archives l'Angérien libre*

C'est un nouveau chapitre qui se prépare pour le cœur historique de Saint-Jean-d'Angély. Après plusieurs années de réflexion, les projets de restauration de la maison Bonnet et de réhabilitation de l'îlot des Bancs entrent dans une nouvelle phase. Deux opérations distinctes, mais étroitement liées, qui doivent permettre de redonner vie à plusieurs bâtiments du centre ancien tout en préservant l'identité architecturale de la ville.

Pour présenter ces transformations aux habitants, la municipalité organise une réunion publique mercredi 4 novembre, à 18h, dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville. En présence du maître d'œuvre et des archéologues, cette rencontre permettra de détailler les interventions envisagées, les étapes des travaux et leurs enjeux patrimoniaux.

Investigations archéologiques

Au cœur de ce programme figure la maison Bonnet, un édifice du XV[e] siècle dont certaines façades sur rue et toitures sont inscrites au titre des Monuments historiques depuis 1943. Propriétaire des lieux depuis octobre 2012, la Ville entend aujourd'hui concrétiser un projet de restauration engagé de longue date. Depuis juin 2025, une équipe de maîtrise d'œuvre travaille à la conception d'un programme de conservation et de restauration de ce bâtiment emblématique. L'objectif ne se limite pas à sauvegarder ses éléments architecturaux : il s'agit également de lui offrir une nouvelle vocation en le transformant en observatoire de l'architecture médiévale.

Les travaux porteront notamment sur la toiture et la structure à pans de bois, mais aussi sur la restitution des volumes intérieurs. Plusieurs éléments caractéristiques de l'architecture médiévale doivent également retrouver leur place, à l'image des fenêtres à meneaux avec vitraux et de l'encorbellement. Le choix des matériaux constituera un autre enjeu. La municipalité souhaite privilégier des solutions adaptées au bâti ancien, notamment des matériaux biosourcés, afin de concilier préservation du patrimoine, amélioration des performances thermiques et respect de l'environnement.

Avant même le lancement des principales interventions, le bâtiment doit livrer une partie de ses secrets. De premières investigations archéologiques sont programmées au cours de la semaine du 2 novembre. Elles permettront d'étudier l'existant et de mieux comprendre les techniques de construction et les matériaux employés au XV[e] siècle. Ces recherches se poursuivront au fil de l'avancement du chantier. À quelques mètres de là, l'îlot des Bancs s'apprête lui aussi à connaître une profonde transformation. Le projet concerne les immeubles situés aux numéros 3, 5 et 7 de la rue des Bancs, dans le prolongement immédiat de la maison Bonnet. Acquis par l'intermédiaire de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, ces bâtiments seront cédés à la SEMIS, bailleur social chargé de réaliser les travaux et d'assurer la gestion des futurs logements. La Ville conservera, de son côté, la gestion des trois cellules commerciales prévues dans l'opération.

Contrairement à la maison Bonnet, dont la structure historique doit être préservée, l'intervention sur l'îlot des Bancs prévoit une déconstruction des bâtiments existants. Une exception toutefois : la façade du numéro 5 sera conservée. Un nouvel ensemble immobilier verra le jour, avec trois façades distinctes, afin d'éviter une uniformisation du bâti et de conserver la diversité qui caractérise les rues anciennes du centre-ville. Cette coordination doit faciliter l'installation des chantiers et les phases de déconstruction, tout en limitant les perturbations.

Réduire les nuisances

La proximité immédiate des deux ensembles immobiliers représente un défi supplémentaire pour l'organisation des travaux. L'imbrication des bâtiments a conduit la Ville et la SEMIS à mutualiser une partie de la maîtrise d'œuvre, tout en conservant une maîtrise d'ouvrage distincte pour chacune des opérations. Cette coordination doit notamment faciliter l'installation des chantiers et les phases de déconstruction. Elle vise également à limiter les perturbations pour les habitants et les commerçants du quartier.

La municipalité assure vouloir limiter les nuisances des travaux pour les riverains. La réunion publique du 4 novembre permettra précisément d'aborder ces questions pratiques, mais aussi de présenter les choix architecturaux et les interventions archéologiques envisagées.

Réunion publique mercredi 4 novembre 2026, à 18 heures, dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville de Saint-Jean-d'Angély. Rencontre ouverte aux habitants et aux riverains.

La trompette, le souffle de sa vie

SAINT-SAVINIEN

Pour Tom Thépaut, passion rime avec vocation. Le jeune prodige des Vals de Saintonge espère plus tard briller professionnellement pour faire entendre ses notes au plus grand nombre.

Certains se racontent avec des mots. Tom Thépaut, lui, préfère le faire avec des notes. Ce jeune passionné de 16 ans vit et respire, ou plutôt souffle trompette. « *Je ne me souviens plus vraiment comment j'ai commencé* », sourit celui qui porte son instrument brodé au cœur. Ses parents jouent alors les chefs d'orchestre de sa mémoire. À seulement 5 ans, le Savinois s'oriente déjà vers son premier cuivre selon leurs dires. Le futur musicien noue d'ores et déjà un lien très important avec sa professeure Nadège Gauvin et décide de la suivre en choisissant d'apprendre à jouer de la trompette.

> *« Je peux déjà tout faire avec mes lèvres »*

Aujourd'hui, elle est bien plus qu'un simple instrument pour lui. À la manière d'un peintre, elle est son pinceau, l'extension de sa pensée. Il sort de sa mallette noire une trompette dorée en si bémol. « *Celle-ci ne sonne pas comme le piano. Elle sonne plus bas* », précise-t-il avant de jouer. « *La trompette, c'est juste un amplificateur. Je peux déjà tout faire avec mes lèvres.* » Une grande inspiration, un léger pincement des lèvres et son histoire musicale peut commencer.

Les partitions de sa vie défilent ensuite plus rapidement les unes que les autres. Tom s'entraîne sans jamais s'arrêter et participe à plusieurs concours. « *Je le fais pour le plaisir et pour obtenir des retours de grands professionnels.* » Il brillera cinq fois à Lormont lors de ses concours nationaux : il remportera le prix coup de cœur en 2018, puis les plus hautes récompenses en 2020 et 2022. Les deux années suivantes, le Savinois sera auréolé d'une médaille de bronze et d'une médaille d'argent. L'année 2024 sera également marquée par sa participation au concours européen d'Alençon, où il termine septième.

« *C'est un peu comme une compétition sportive*, s'amuse le jeune prodige. *On reçoit des morceaux quelques mois en amont et on s'entraîne. Moi, je travaillais beaucoup avec Nadège.* » Muni de ses différentes embouchures et de son huile à pistons, le trompettiste est ensuite prêt à affronter les autres musiciens lors des éliminatoires, puis des finales en cas de victoire. Outre ces périodes de défi, Tom se découvre et grandit en suivant une formation à Tours. Son bac S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) lui permet d'alterner les cours entre le lycée et le conservatoire.



Tom Thépaut accompagné de son double en muselets de bouteilles de champagne et sa trompette grandeur nature - *© C.D.L.*

Ses mains parlent pour lui. Elles miment les gestes de celui qui aspire à une carrière de professionnel. Tom est comme happé par son amour pour la trompette. Les notes et les sonorités résonnent en lui. « *J'ai déjà joué avec Ibrahim Maalouf* », se remémore-t-il.

Un souvenir mélodieux

Nadège Gauvin, alors professeure au collège Beauregard à Burie, l'invite à un concert dans le cadre des Orchestres à l'école. C'est ainsi qu'il monte sur scène aux côtés de cet artiste franco-libanais mondialement reconnu. « *On a répété avec les collégiens et lui, et il m'a remarqué.* » Le trompettiste est impressionné par son jeu et lui demande son âge. « *J'ai répondu 9 ans au lieu de 10 dans la panique* », rigole-t-il.

L'heure de monter sur scène arrive. Tom ne se lasse pas de regarder cette vidéo précieusement filmée par ses parents tout en fredonnant un air de musique. « *Je suis là : le plus petit.* » Il sourit comme s'il y était encore. « *Pendant les répétitions, Ibrahim m'avait demandé si je pouvais jouer un petit thème tout seul. Je ne m'y attendais pas vraiment, mais il m'a ensuite invité à le faire sur scène !* » Premier grand concert à la Sirène, à La Rochelle, la classe ! C'est certainement grâce à cette expérience que le jeune trompettiste a interprété avec autant d'aisance son solo dans le concert de l'orchestre symphonique des Vals de Saintonge. Gardez l'oreille attentive, ce jeune prodige ira loin !

Charlotte Di Lelio

Tom Thépaut est à retrouver sur scène, dimanche 29 novembre à 15h, à La Distillerie de Pons aux côtés de l'orchestre Symphonia.

PETITES ANNONCES

BONNES AFFAIRES

ACHÈTE bassin/timbre en pierre, éléments déco jardin, piliers, dallage ancien. Tél.: 06 65 19 59 25.

VDS taille haie STIL, HS 80 1 R lame 70 220 € + 1 tronçonneuse 45 de coupe marque BG chaîne et guide neuf moteur révisé 200 € + 1 chaudière à mazout avec brûleur neuf WOLF réserve d'eau: 650 €. Tél. 06.59.18.74.19

VIDE-MAISON

VIDE MAISON, le 31 oct de 13h à 17h et le 1 nov de 10h à 16h, au 4 impasse de la Soie, Chauvin, St Loup.

SUIVEZ NOUS !
Retrouvez-nous sur Facebook
L'HEBDO
DE CHARENTE-MARITIME

PETITES ANNONCES
Offre réservée aux particuliers
PROFESSIONNELS : contactez le 06 98 32 09 43

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE (Cochez la ou les case(s) de votre choix)

Forfait (4 lignes)	☐ 1 semaine : 10 €	☐ 2 semaines : 19 €	☐ 3 semaines : 26 €
Couplage avec l'Angérien	☐ + 8 €	☐ + 16 €	☐ + 22 €
Ligne(s) supplémentaire(s)	☐ + ... x 2 €	☐ + ... x 4 €	☐ + ... x 6 €
Encadrement	☐ + 3 €	☐ + 6 €	☐ + 9 €
Fond de couleur	☐ + 2 €	☐ + 4 €	☐ + 6 €
Photo*	☐ + 5 €	☐ + 6 €	☐ + 12 €
Domiciliation journal**	☐ + 5 €	☐ + 10 €	☐ + 15 €
Recevoir le justificatif de 1re parution : PAPIER	☐ + 3,20 €	☐ + 3,20 €	☐ + 3,20 €
Recevoir le justificatif de 1re parution : PDF	☐ + 1 €	☐ + 1 €	☐ + 1 €

*À envoyer par email à **petites.annonces@lhebdo17.fr**
**La mention "Ecrire au journal qui transmettra" accompagnera votre annonce
TOTAL DE L'ANNONCE ..... €

RÉDIGEZ DISTINCTEMENT VOTRE ANNONCE
Écrivez en majuscules. Une lettre ou un espace par case. Un espace entre chaque mot. Toute annonce parvenant sans règlement ou mal rédigée sera refusée.
Forfait (4 lignes) (1 ligne ± 27 caractères - Forfait 108 caractères ± 4 lignes)
Ligne(s) supplémentaire(s) (2 € pour 1 ligne ± 27 caractères - 5 lignes maximum)

VOS COORDONNÉES (à remplir pour le bon traitement de votre commande)
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Tél : ..... Email : .....

TRANSMETTEZ VOTRE ANNONCE + VOTRE RÈGLEMENT
Par courrier à :
ALC RÉGIE - Service petites annonces
L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME,
6 rue Pierre et Marie Curie
CS 42110 - 33525 Bruges Cedex
Délai de réception :
Jusqu'au **MERCREDI 10H** pour une parution le **JEUDI**.

Nos annonces sont payables à la commande.
☐ Par chèque : le joindre à votre annonce à l'ordre de **ALC RÉGIE**, à l'adresse ci-contre.
☐ Par CB (tél. 05 56 44 72 24)
☐ En espèces : directement à l'agence de **L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME**.

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre petite annonce et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.011978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Groupe PMSO - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.
Renseignements : 05 56 44 72 24

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier
7 rue Paul-Bert
17700 SURGÈRES.

Aunisienne de Presse : EURL 99 ans - Cap. 10.000 € - 29 avenue du Général Leclerc - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS SAINTES 797 446 481.
RÉDACTION • redaction@lhebdo17.com - 05 16 19 43 05 • **Directeur de la publication :** Vincent David - **Rédacteur en chef :** Amaury Legrand - **Journalistes :** Clément Vidal, Simon Moreau & Damien Carboni.
PUBLICITÉ • f.delapierre@lhebdo17.com - 06 98 32 09 43 • **Chargé des ventes :** Franck Delapierre
ANNONCES LÉGALES • annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24
ABONNEMENT - DIFFUSION • abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) : 75€ / **Numérique 1 an :** 48€ (prix T.T.C. au taux de 2,10%)
IMPRIMERIE • **Sapeso :** 40 quai de Brazza, 33100 BORDEAUX.
CPPAP : 1130 C 89462 - **ISSN :** 2681-4684 - Dépôt légal à parution.
Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100 %.
Ce journal est imprimé sur du papier certifié PEFC (PEFC/10-31-3312).
votre journal

DÉCÈS

BREUIL-MAGNÉ
Annie Thiery, décédée à l'âge de 82 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mardi 27 octobre au temple protestant de Rochefort, suivie de l'inhumation au cimetière de Breuil-Magné.

CHERBONNIÈRES, LE CHAY
Michel Durand, décédé à l'âge de 93 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée lundi 26 octobre en l'église Saint-Saturnin de Cherbonnières, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

LA JARRIE
Geneviève Brillouet. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 28 octobre en l'église de La Jarrie, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

LA JARRIE-AUDOUIN
Geneviève Massé, née Pommier, décédée à l'âge de 80 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 28 octobre en l'église de La Jarrie-Audouin, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

LA ROCHELLE
Hélène Doucet, née Kerjouan, décédée à l'âge de 93 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 30 octobre à 14h30 en l'église de Nieul-sur-Mer, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Eloi à La Rochelle.

Annie Outreman, décédée jeudi 22 octobre. La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 29 octobre à 10 heures en l'église de Tasdon à La Rochelle, suivie d'un hommage à 11h30 au crématorium de Mireuil de cette même commune.

Yves Nerzic, décédé à l'âge de 93 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 30 octobre en l'église de Laleu à La Rochelle, suivie d'un hommage au crématorium de Mireuil de cette même commune.

LA RONDE
Pierre Aubineau, décédé vendredi 23 octobre à l'âge de 90 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 28 octobre en l'église Saint-Pierre de La Ronde, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

LUSSANT
Pierre Primault, décédé lundi 19 octobre à l'âge de 98 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mardi 27 octobre en l'église de Lussant, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

MATHA
Claudine Brossard, née Pantet, décédée à l'âge de 90 ans. Un dernier hommage lui a été rendu lundi 26 octobre au cimetière de Gibourne.

PÉRIGNY
Georgette Durand, née Dupuy, décédée lundi 19 octobre à l'âge de 93 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mardi 27 octobre en l'église de Périgny, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

PORT-DES-BARQUES
Marcelle Labarre, née Renaud, décédée à l'âge de 93 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 28 octobre en la chapelle de Port-des-Barques, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

PUY-DU-LAC
Pierrette Mullon, née Solleau. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 28 octobre en l'église de Tonnay-Boutonne, suivie de l'inhumation au cimetière de Puy-du-Lac.

ROCHEFORT
Michèle Barré, née Bouhier, décédée à l'âge de 80 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée lundi 26 octobre en l'église Notre-Dame de Rochefort, suivie d'une cérémonie civile au crématorium de Saint-Georges-de-Didonne.

SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
Marie-France Sanchez, née Coquil, décédée dans sa 81e année. Les obsèques civiles auront lieu vendredi 30 octobre à 9h30 au crématorium de La Rochelle.

SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE
Geneviève Richard, née Mandin, décédée à l'âge de 94 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée vendredi 23 octobre en l'église de Saint-Laurent-de-la-Prée, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

SAINT-SAVINIEN
Guy Bon, décédé à l'âge de 78 ans. La cérémonie civile a été célébrée mercredi 28 octobre au crématorium de Saintes, suivie de la crémation. L'inhumation de l'urne a eu lieu le même jour au cimetière de Saint-Savinien.

Marie, Thérèse, Roy, née Duchamp, décédée à l'âge de 93 ans. Ses obsèques religieuses ont été célébrées mercredi 28 octobre en l'église de Saint-Savinien, suivies d'un recueillement au crématorium de Saint-Jean-d'Angély.

Alan Wallace. La cérémonie civile sera célébrée vendredi 30 octobre à 12 heures au crématorium de Saintes, suivie de la crémation.

SAINTE-SOULLE, SAINT-MARTIN-DE-RÉ, SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES
Jeannine Clair, née Alamy, décédée jeudi 22 octobre à l'âge de 100 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 28 octobre en l'église de Saint-Clément-des-Baleines, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

SURGÈRES
Patrick Quéré, décédé mercredi 21 octobre à l'âge de 70 ans. La cérémonie civile a été célébrée mercredi 28 octobre, suivie de l'inhumation civile au cimetière Saint-Gilles de Surgères.

TONNAY-BOUTONNE
Claude Corbinaud, décédé jeudi 22 octobre à l'âge de 95 ans. Un dernier hommage lui a été rendu mercredi 28 octobre au cimetière de Tonnay-Boutonne.

LE LIVRE DE LA SEMAINE

AUTEUR COUP DE CŒUR DE LA SEMAINE



Le cercle de Kern d'Alexis Laipsker

Un père qui cherche sa fille.

Des villageois liés par un terrible secret.

Une enquêtrice qui porte malheur.

Un simple d'esprit qui dessine d'étranges symboles.

Une fugitive qui en sait trop.

Et un tueur en liberté.

Michel Lafon,
439 pages,
broché 20,95€, Ebook 14,99€.

Alexis Laipsker est un auteur et scénariste français né en 1969 à Paris. Il est également présentateur de télévision et joueur de poker.

Il commence sa carrière en tant que journaliste et animateur de télévision, où il se fait connaître comme une figure emblématique du poker en France.

En parrallèle, il se lance dans l'écriture de romans policiers. Son premier thriller, *Et avec votre esprit* publié en 2020, remporte le Prix Nouvelles Voix du Polar.

Il est également récompensé par le Prix de la Ligue de l'imaginaire et le Prix de l'Evêché pour ses contributions à la littérature policière.

ATTENTION BOUCLAGE AVANCÉ

En raison du mercredi 11 novembre 2026 férié, nous avançons nos délais de bouclage des annonces légales pour les parutions du 12 & 13 nov.

Merci de transmettre vos textes dans les délais indiqués ci-dessous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Une équipe à votre écoute du lundi au vendredi, par téléphone au **05 56 44 72 24** ou **annonces.legales@alcregie.com**

S46 : horaires de bouclage du 11 novembre 2026

24 *(Courrier Français de Gasc.-Péri.)*	Lundi 9 nov. **à 17h**
86 *(Courrier Français de la Vienne)*	Lundi 9 nov. **à 17h**
17 *(l'Hebdo de Charente-Maritime)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
63 *(Semeur Hebdo)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
33 *(Courrier de Gironde)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
16 *(Courrier Français de Charente)*	Mardi 10 nov. **à 11h**
17 *(l'Angérien Libre)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
44-85 *(l'Écho de l'Ouest)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
40-47-82 *(Courrier Français de Gasc.-Péri.)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
19 *(La Vie Corrézienne)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
41 *(La Renaissance du Loir-et-Cher)*	Mardi 10 nov. **à 15h**
33 *(Le Journal du Médoc)*	Mardi 10 nov. **à 15h30**

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CONSTITUTIONS

A2628**849**

ORATIO AVOCATS
9 rue Augustin Fresnel 17180 PERIGNY

Suivant acte sous seing privé en date du 22/10/2026, il a été constitué la société suivante :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : ATELIER GALFRÉ
Siège social : 2 Rue des Rivauds, 17000 LA ROCHELLE
Objet social : Toute activité de conception, confection, pose, réparation, restauration et entretien d'articles, produits et équipements de sellerie, notamment dans le domaine du nautisme, de l'automobile, du médical et paramédical. Le négoce, l'achat, la vente et la distribution de matériaux, produits, accessoires, quincaillerie ou fournitures se rapportant à la sellerie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital social : 2 000 euros
Gérance : M. Hugo CHRISTIN, demeurant 69 rue Alcide d'Orbigny, 17000 LA ROCHELLE.
Immatriculation de la Société au RCS de LA ROCHELLE.
Pour avis, la Gérance

A2628**748**

CERVALIS

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 35 Rue Robert Geffré
ZI Fief du Passage, 17000 LA ROCHELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA ROCHELLE du 22/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CERVALIS

Siège : 35 Rue Robert Geffré
ZI Fief du Passage, 17000 LA ROCHELLE

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 40 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Transport public routier de marchandises (+ ou 3.5 tonnes), location de véhicules industriels avec conducteur, logistique, commissionnaire,

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :
Monsieur Mohamed AKRICHE, demeurant 6 rue du Berlereau 17600 LA CLISSE

Directeur général :
Monsieur Vincent TARDET, demeurant 2 rue des Varennes 17137 MARSILLY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE

POUR AVIS

LE PRESIDENT

A2628**644**

notaires nyzam gaillard llanso

SCI VINSOUR HK

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me LLANSO, Notaire à DOLUS D'OLERON, le 13 octobre 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : acquisition, gestion, administration, location, mise à disposition et vente (exceptionnelle) de tout bien immobilier
Dénomination : SCI VINSOUR HK
Siège social : 3 rue Pierre Idrac 29900 CONCARNEAU.
Durée : 99 années
Capital social : CENT EUROS (100,00 EUR)
Apports en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément unanime des associés.
Premier gérant / associé pour une durée illimitée : Monsieur Vincent CASTREUIL BOUDIER, demeurant à TREGUNC (29910), 2 Hent Dall Korriganed.
Immatriculation : R.C.S. QUIMPER

Pour avis
Le notaire

A2628**572**

AVIS DE CONSTITUTION

POSAVIO

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21 octobre 2026, il a été constitué une
société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : POSAVIO
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
Capital social : 500 euros, divisé en 500 actions de 1 euro chacune, intégralement souscrites
et libérées.
Siège social : 57 rue des Bleuets, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.
Objet social : Achat, importation, exportation, distribution et commercialisation, en gros ou au détail, de matériels, outils, équipements, accessoires et consommables destinés au bâtiment, au carrelage, à la pose de revêtements et aux travaux de finition ; stockage, conditionnement et expédition ; vente à distance et commerce électronique ; représentation de fabricants, développement de réseaux de revendeurs et prestations de conseil, marketing et promotion liées à ces activités ; exploitation de marques et de droits de propriété intellectuelle, ainsi que toutes opérations connexes.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Président : Monsieur Francis, Moana, Albert BOUCHET, demeurant 57 rue des Bleuets, 17420 Saint-Palais-sur-Mer, nommé pour une durée indéterminée.
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés.
Transmission des actions : Libre tant que la société demeure unipersonnelle. En cas de
pluralité d'associés, les cessions à des tiers sont soumises à l'agrément prévu par les statuts.
Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de Saintes.

Pour avis, le Président

A2628**604**

NOT'SAINTONGE
87 rue de Gazinac
17800 PONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 07/10/2026 par Maitre ESTELLE LEY, Notaire à PONS (17800) - 87 RUE DE GAZINAC, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SARL L'ILOT d'ELIE
Objet social : la location d'hébergement à usage d'habitation de courte ou longue durée et la location de tous biens mobiliers pouvant être la propriété de la société.
Siège social : 6, rue André Ransac, 17520 SAINT MARTIAL SUR NE
Capital : 48 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINTES
Gérance : M. PERONNEAU Théo 6, rue André Ransac 17520 SAINT MARTIAL SUR NE

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2629**181**

INSERTION CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Fanny CHAMBEAUD, Notaire à JONZAC (17500),** CRPCEN 17109, le 27 octobre 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :
Monsieur Thierry **LECARDEUR**, vendeur pra itinérante, et Madame Céline **BOUTET**, assistante familliale, demeurant ensemble à LA CLOTTE (17360) 6 route de Galtaud.
Monsieur est né à LIBOURNE (33500) le 24 juillet 1973,
Madame est née à LIBOURNE (33500) le 21 janvier 1971.
Mariés à la mairie de COUTRAS (33230) le 12 juillet 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

A2628**703**

NOTAIRE

Etude de Maîtres
Stéphane LAPEGUE et
Emmanuelle BARDET,
Notaires associés à ROYAN
(Charente Maritime),
13-19 avenue
Charles Regazzoni

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Agnès LE MARTRET, Notaire Associée de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «NOTA», dont le siège est à AYTRE (17440), 15 B avenue Roger Salengro, titulaire d'un Office Notarial à ROYAN (17200), 13-19 avenue Charles Regazzoni**, CRPCEN 17041, le 22 octobre 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Jacques Alphonse **GALLIENNE**, retraité, et Madame Régine Marie-Françoise **DAVID**, retraitée, demeurant ensemble à ROYAN (17200) 51 avenue du Maine Geoffroy .
Monsieur est né à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) le 15 février 1949,
Madame est née à MONTARGIS (45200) le 24 août 1951.
Mariés à la mairie de COLOMBES (92700) le 29 avril 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2628**651**

LA PARFAITE COMPAGNIE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 21 000 euros
Siège social : 28 RUE GAMBETTA
17200 ROYAN
Siège de liquidation : 32 Rue Gambetta
17200 ROYAN
882 177 140 RCS SAINTES

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2026 au 32 Rue Gambetta - 17 200 ROYAN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre COASSIN, demeurant 32 Rue Gambetta - 17 200 ROYAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

A2628**842**

Clôture de liquidation

Dénomination : **ENTREPRISE ZAROUG.**
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 200 euros.
Siège social : 88 B Rue DU POITOU, 17220 SAINTE-SOULLE.
489451021 RCS de La Rochelle.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Ahmed ZAROUG demeurant 88 B Rue du Poitou, 17220 Ste Soulle et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du greffe de La Rochelle.

Le liquidateur

A2628**839**

Clôture de liquidation

Dénomination : **EURL ENTREPOTES.**
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 16 Rue THALES, 17440 AYTRE.
533358651 RCS de La Rochelle.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Cathy BOULAY demeurant 14 Rue Thalès, 17440 Aytre et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du greffe de La Rochelle.

Le liquidateur

A2628**348**

AVIS DE LIQUIDATION

E.N. IMMOBILIER

SC au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 8 rue des Volubilis
17640 VAUX SUR MER
RCS n°443608542 - RCS SAINTES

L'assemblée générale par décisions en date du 16 octobre 2026, après avoir entendu le rapport de M. Eric NARDOT, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de SAINTES.

Pour avis

MODIFICATIONS

A2629**020**

LES QUATORZAINS

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 435 Route de Saint Pierre
17550 DOLUS D'OLERON
503 514 887 RCS LA ROCHELLE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 8 Septembre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Patrick GOUHIER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION :

Monsieur Patrick GOUHIER
Madame Danielle GOUHIER née ROUSSELOT

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Patrick GOUHIER
demeurant 435 route de Saint Pierre 17550 DOLUS D'OLERON

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Madame Danielle GOUHIER née ROUSSELOT
Demeurant 435 route de Saint Pierre 17550 DOLUS D'OLERON

Pour avis

Le Président

A2628**570**

Société d'Avocats
JURICA
Frédéric DUROT
Alexandra FAURY
Caroline PECHIER
Bénédicte
TRONQUET-GRAVIL
14 rue Robert Doisneau
CS 32411
16024 ANGOULÊME
Tél. 05.45.38.47.47
www.jurica.fr

MONOLLY

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 403.770 EUR
Siège social : LA ROCHELLE (17000)
12, rue Villeneuve
987.922.408 RCS LA ROCHELLE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 octobre 2026, le siège social et les activités de la société ont été transféré de FAUMONT (59310) - 3, Résidence le Berquin à LA ROCHELLE (17000) 12, rue Villeneuve, à dater du même jour.

En raison de son nouveau siège, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE.

Conformément à la loi les indications suivantes sont publiées :

Dénomination : MONOLLY

Forme : Société à responsabilité limitée
Montant du capital : 403.770 EUR

Objet :

L'acquisition et la gestion de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères, La mise en œuvre de la politique générale du groupe constitué, l'animation de sociétés, l'assistance financière, administrative et comptable.

Durée : 99 ans

Gérants : **Arnaud FREMON** et **Séverine FREMON** née **JOLLY**, demeurant ensemble à Sainte-Soulle (17220) - 21 Chemin de Tous Vents.

Pour Avis

A2625**832**

JMDM
Société civile immobilière
Au capital de 2 000 euros
porté à 87 000,00 euros

Siège social : 5 rue de la Pierre Taillée
Zone Artisanale de l'Aubépin
17220 SALLES SUR MER
891 224 396 RCS LA ROCHELLE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 septembre 2026 a décidé et réalisé une augmentation du capital social d'un montant de 85 000,00 euros, sans création de parts sociales nouvelles, par élévation de la valeur nominale des parts, ladite augmentation ayant été libérée intégralement par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 €).

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à quatre-vingt-sept mille euros (87 000,00 €).

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de La Rochelle.

Pour avis,

La Gérance

A2629**197**

ANNONCE LÉGALE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LINE CONCEPT SARL au capital de 17 400 € Siège social : Bâtiment 53C, ZI des Grands Champs, 17290 Aigrefeuille dAunis 793 311 465 RCS La Rochelle

Par décision de lassocié unique en date du 1er septembre 2026, il a été décidé de transférer le siège social au : 14 Rue du Soleil, 17220 Saint Médard dAunis, à compter du même jour.

Larticle 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de La Rochelle.

A2628**778**

Maître Patrick LAVAUD
Avocat
91 Cours National
17100 SAINTES
Tél : 05.46.74.94.66

AVIS DE PUBLICITE

SARL REME

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 11 Place de la Fontaine
La Palmyre
17570 LES MATHES
RCS LA ROCHELLE 848 109 948

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 octobre 2026, il résulte que :

- M. Laurent REMY, demeurant 19 A Route des Petits Bois 17920 BREUILLET, a démissionné de ses fonctions de gérant à effet du 22 octobre 2026,
- Mme Sandrine MERDY, demeurant 6 rue du Porche 17890 CHAILLEVETTE, a été nommée en qualité de gérante à compter du 22 octobre 2026, pour une durée indéterminée.

L'article 18 «Désignation de la gérance» des statuts est modifié en conséquence.

Mention faite au RCS de LA ROCHELLE..

POUR AVIS.

A2629**032**

ORATIO AVOCATS
9 rue Augustin Fresnel 17180 PERIGNY

TELECOMMANDE AUTO 17

Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 E Rue de Salles, 17220 LA JARNE
918 996 422 RCS LA ROCHELLE

Par décision du 23/10/2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de la société au 1 Bis Rue de la Touche, 17250 LA VALLEE à compter du 01/11/2026, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 918 996 422 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SAINTES.

Gérance : Mme Myriam QUILOUL, demeurant 1 Bis Rue de la Touche, 17250 LA VALLEE.

Pour avis, la Gérance

A2629**059**

DOMAINE DES CHAIS DE THENAC

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 41 RUE DE LA REPUBLIQUE
17460 THENAC
484 692 645 RCS SAINTES

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Luc SCHMITT de ses fonctions de gérant à compter du 31 août 2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Luc SCHMITT a été supprimée.

Pour avis
La Gérance

DISSOLUTIONS

A2627**993**

LA PISTE JOURDY

Société par actions simplifiée
unipersonnelle en liquidation
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 9, rue Saint Léonard,
17000 LA ROCHELLE
Siège de liquidation :
9, rue Saint Léonard,
17000 LA ROCHELLE
982 646 291 RCS LA ROCHELLE

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philipe JOURDY, demeurant à LA ROCHELLE (17000), 9, rue Saint Léonard, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 9, rue Saint Léonard 17000 LA ROCHELLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

A2623**526**

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES DOMAINES DE LA GRANGE, LA RICHONNERIE ET LA MOTTE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 274 500 €
Siège social et Siège de liquidation : 189, Avenue de Jarnac
17416 SAINT-JEAN-D'ANGELY
557 280 039 R.C.S. SAINTES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 septembre 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidatrices Madame Odile PIERART, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 9, Avenue de Madrid et Madame Françoise BOURON-KEGELART demeurant à DENEUILLE-LES-CHANTELLE (03140), 6, Route de Monestier Le Prieuré, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à SAINT-JEAN-D'ANGELY (17416), 189, avenue de Jarnac. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES (17), en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Les Liquidatrices

A2629**038**

LE CAMEO

EURL au capital de 5 000 €

Siège social : 36 AVENUE LA FAYETTE

17300 ROCHEFORT

RCS de LA ROCHELLE n°980 866 891

AVIS DE DISSOLUTION

En date du 30/09/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme SCOTTO DI VETTIMO Mathilde, demeurant 47 rue Armand Barbes 17300 ROCHEFORT et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHELLE.

OFFRE DÉCOUVERTE
VOTRE HEBDO DE CHARENTE-MARITIME 100 % NUMÉRIQUE
1€ le 1er mois
puis 4 € par mois sans engagement
Cette offre comprend :
> Le journal numérique dès 7h le jeudi dans votre espace Abonné
> Les articles en illimité sur lheldo17.fr
PROFITEZ-EN
L'HEBDO Courrier
POUR LES LOCAVORES DE L'INFO

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier | Journal MEMBRE du réseau | ALC RÉGIE Régie publicitaire du groupe PMSO
PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT,
choisissez un SERVICE PREMIUM
pour vos annonces légales :
annoncelegale.alcregie.com
Parution ICI + partout en France
Rédigez & facturez EN UN CLIC
Attestations INSTANTANÉES
Payez EN LIGNE
Accès SIMPLIFIÉS
BESOIN D'UNE DÉMO ?
Thierry COURANT
06 61 65 04 59 | t.courant@alcregie.com

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier | Journal MEMBRE du réseau | ALC RÉGIE Régie publicitaire du groupe PMSO
annoncelegale.alcregie.com
UNE PLATEFORME UNIQUE
pour vos annonces légales
ICI, ET PARTOUT EN FRANCE !

« Le gouvernement n'avait pas d'autre choix que de répondre très concrètement aux attentes des lycéens »

Remplacement de Parcoursup, places supplémentaires dans le supérieur, recrutements d'enseignants… Pour Marie-Caroline Missir, directrice générale du think tank VersLeHaut, les mesures annoncées lundi 26 octobre témoignent d'*« une écoute indéniable »* de la contestation lycéenne.



Le cortège de la Fage, un syndicat étudiant, lors de la manifestation du 13 octobre, à Paris. Plusieurs mesures pour les lycées et le supérieur ont été annoncées lundi 26 octobre 2026 - © *Jan Schmidt-Whitley / Le Pictorium / MaxPPP*

Les annonces gouvernementales de ce lundi 26 octobre sur les lycées et l'enseignement supérieur sont-elles à la hauteur des attentes manifestées par les lycéens depuis un mois ?

Étant donné la situation extrêmement critique, le gouvernement n'avait pas d'autre choix que de répondre très concrètement aux attentes des lycéens. Je note dans cette réponse une écoute indéniable de ces revendications. Les remontées des lycéens sur la plateforme mise en place par le ministère de l'Éducation nationale début octobre sont prises en compte et analysées. Je n'ai pas de souvenir ces dernières années d'une réaction aussi forte et rapide dans un contexte aussi dégradé. On peut noter aussi que les mesures concernées nécessitent des moyens, ce qui veut dire qu'elles feront l'objet d'amendements au budget en cours d'examen.

Ce qui est très étonnant, c'est la méthode choisie pour communiquer, avec ces annonces qui ont été faites par Matignon à des influenceurs avant les représentants syndicaux, et au moment même où le président de la république vilipendait les réseaux sociaux.

Le remplacement annoncé de Parcoursup, s'il répond aux demandes des syndicats, semble dépasser les attentes exprimées par les 100.000 lycéens qui ont répondu à la concertation en ligne. Ces derniers n'ont en effet placé ce sujet qu'à la sixième position et ne demandaient qu'une amélioration de ce portail d'accès au supérieur. Comment analysez-vous ce choix ?

Effectivement, j'ai été surprise des annonces sur Parcoursup, dans la mesure où l'ensemble des acteurs du supérieur, dont les présidents d'université eux-mêmes, sont unanimes pour dire qu'on ne saurait pas faire sans Parcoursup. Il s'agit donc à mon sens avant tout d'un signal politique.

On sait en réalité que le problème est ailleurs, dans l'engorgement à l'entrée dans le supérieur, dans le manque d'accompagnement à l'orientation tout au long du lycée… La cristallisation sur Parcoursup n'est que l'illustration de la désillusion quant à la promesse de massification de l'accès aux études supérieures.

Quelles limites voyez-vous aux annonces du gouvernement ?

Nous sommes ici dans une réponse extrêmement réactive à la crise, mais qu'en est-il de l'inscription dans le temps long ? D'ailleurs, sur Parcoursup, le gouvernement ne s'engage pas beaucoup car il renvoie à 2028 le remplacement de cette plateforme, c'est-à-dire lorsque ce ne sera plus lui qui sera en responsabilité. Or, nous sommes à un moment où l'éducation a besoin de stabilité, d'un engagement pluriannuel. Certes, l'inscription dans le temps long est difficile dans le contexte politique actuel, à quelques mois de l'élection présidentielle…

Par ailleurs, je vois dans les annonces de ce lundi beaucoup de choses intéressantes concernant l'accompagnement à l'orientation, avec un travail avec l'Onisep, ouvert aux parents, une immersion pour les lycéens dans l'enseignement supérieur. Mais ce qui m'étonne, c'est que rien de plus sur le sujet ne soit demandé aux enseignants. On se souvient des 54 heures annuelles prévues pour cet accompagnement dans la réforme Blanquer qui ne sont en réalité que partiellement faites. Mais il n'en est pas fait mention cette fois. Cela note bien la ligne de crête sur laquelle se trouve le gouvernement par rapport aux enseignants.

Enfin, si l'on veut s'inscrire dans le long terme, il faut faire attention à ne pas oublier l'école et le collège, qui certes ne bénéficient pas de représentants syndicaux pour porter la voix des élèves, mais qui sont les niveaux les moins bien dotés.

Recueilli par Clémence Houdaille

Les principales mesures annoncées

Parcoursup : une réforme de la plateforme d'orientation dès 2027, avant son remplacement annoncé en 2028. Enseignement supérieur : 15.000 places supplémentaires, principalement en BTS et en IUT. Effectifs par classe : un plafond de 28 élèves en seconde dès la rentrée 2027 dans les lycées les plus défavorisés, avant une généralisation en 2028. Postes d'enseignants : annulation des 836 suppressions prévues au budget 2027 et création de 500 postes dans les lycées publics. Rénovation : un plan de 5 milliards d'euros pour les lycées et les universités, essentiellement sous forme de prêts à taux réduit aux collectivités. Bourses étudiantes : une indexation sur l'inflation. Baccalauréat : une réflexion sur la suppression du contrôle continu en première et sur l'aménagement des spécialités pour alléger les emplois du temps. Orientation : un débat sans vote était prévu le 28 octobre à l'Assemblée nationale sur l'accès à l'enseignement supérieur.

Trappes : l'état psychiatrique du suspect interroge

Après l'attaque à caractère raciste présumé qui a fait un mort et sept blessés le 23 octobre, la reprise de la garde à vue du suspect, interrompue pour raisons psychiatriques, relance la question de sa responsabilité pénale.

Kévin T. sera-t-il un jour jugé devant une cour d'assises pour l'attentat de Trappes (Yvelines) ? Ou sera-t-il déclaré pénalement irresponsable ? La question reste entière, même si la garde à vue de cet homme de 39 ans a repris lundi 26 octobre, après avoir été interrompue pour des raisons psychiatriques. Un nouvel examen médical a conclu que son état permettait la reprise des interrogatoires. « *Mais cela ne préjuge en rien de la suite,* avertit le docteur Manuel Orsat, secrétaire général de la Compagnie nationale des experts psychiatres de cours d'appel (Cnepca). *Ce n'est pas parce que cet individu a été interné à ce stade de la procédure qu'il sera forcément déclaré irresponsable lors de l'instruction.* »

Kévin T. est soupçonné d'avoir tué Pengo Bossio Wangi, un Français de 26 ans d'origine congolaise, et blessé sept personnes avec une arme à feu, vendredi 23 octobre, à Trappes. Très vite, le Parquet national antiterroriste (Pnat) s'est saisi des faits, qualifiés le soir même d'*« attentat terroriste, raciste »* par Emmanuel Macron. Placé en garde à vue, le suspect en était sorti samedi soir pour être transféré à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police de Paris, après l'avis d'un psychiatre. Mais un nouvel examen, réalisé lundi, n'a révélé aucun signe de décompensation aiguë ni d'activité hallucinatoire ou délirante, selon le procureur national antiterroriste, Olivier Christen.

Dans quel état était-il au moment des faits ?

La garde à vue a donc repris dans l'après-midi. Au cours de ses interrogatoires, le suspect a reconnu les faits, tout en contestant leur caractère raciste. En garde à vue, un examen médical peut être demandé par la personne mise en cause ou ordonné par les autorités judiciaires. « *Si elle présente des troubles mentaux manifestes, le parquet peut aussi demander à un psychiatre de venir l'examiner. L'expert doit alors dire si l'état de la personne est compatible avec la poursuite de la garde à vue et si elle nécessite des soins. À ce stade, il ne se prononce pas sur l'état de la personne au moment des faits* », détaille le docteur Orsat. Le mis en cause peut être de nouveau examiné pour déterminer « *si son état permet la reprise ou pas de la garde à vue* ».

La question de la responsabilité pénale se pose dans un second temps, celui de l'instruction. Le magistrat chargé du dossier va alors désigner un ou plusieurs experts pour répondre à une question cruciale : au moment des faits, le discernement du suspect était-il entier, altéré ou aboli ? Dans le premier cas, la personne sera jugée normalement et encourra la peine maximale. En cas d'altération du discernement, elle sera également jugée, mais si cette altération est retenue, la peine privative de liberté encourue sera, en principe, réduite d'un tiers. En revanche, en cas d'abolition du discernement, la personne peut être déclarée pénalement irresponsable et faire l'objet de mesures de soins.

Le suspect est-il schizophrène ?

Il peut donc exister un grand écart entre une décision prise pendant la garde à vue et l'issue de la procédure judiciaire. Ainsi, après le meurtre du père Olivier Maire, en août 2021, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), le suspect, Emmanuel Abasiyenga, avait vu sa garde à vue levée pour des raisons psychiatriques. Cela n'a pas empêché la cour d'assises de Vendée de condamner, en janvier 2026, ce ressortissant rwandais à 30 ans de réclusion criminelle.

Selon l'AFP, Kévin T. suivait un traitement médical pour schizophrénie. Si cette information était confirmée, cela ne signifierait pas pour autant que le suspect serait déclaré irresponsable. « *Ce n'est pas parce qu'une personne est schizophrène qu'elle va automatiquement échapper à un procès*, indique le docteur Orsat. *Le rôle des experts est de déterminer si, au moment du passage à l'acte, le mis en cause avait des symptômes ayant pu altérer ou abolir son discernement. Mais il est tout à fait possible qu'une personne soit schizophrène sans que la maladie n'ait joué aucun rôle dans la commission des faits.* »

Reste un élément qui sera forcément mis en avant par les victimes de Trappes : lors de son périple, Kévin T. semble avoir ciblé des personnes d'origine étrangère. N'est-ce pas le signe qu'il avait conscience du caractère raciste de ses actes ? « *Sans se prononcer sur ce dossier précis, on peut dire qu'il est possible qu'un crime raciste soit commis par un individu en proie à un authentique délire de persécution* », souligne le docteur Orsat.

Cette question s'est posée de manière douloureuse après le meurtre de Sarah Halimi, une retraitée juive défenestrée en 2017 à Paris. Après de vifs débats, la justice a déclaré l'auteur des faits pénalement irresponsable, tout en retenant le caractère antisémite du meurtre.

Pierre Bienvault

Arsène Lupin, des livres à la série

La partie 4 de la série *Lupin* sort sur Netflix ce 23 octobre. Et si c'était l'occasion de mieux connaître le héros de littérature qui l'a inspirée ? Découvre Arsène Lupin, cambrioleur charmeur, né sous la plume d'un auteur appelé Maurice Leblanc.



Un héros ancien

L'écrivain Maurice Leblanc crée le personnage d'Arsène Lupin en 1905, il y a plus de 120 ans ! Les lecteurs le découvrent alors dans une nouvelle parue dans le magazine *Je sais tout*.

Les ingrédients d'un succès qui dure



• De l'aventure
Arsène Lupin se transforme, ment, vole, arnaque... Les lecteurs aiment le voir oser faire ce que, eux, ne feraient jamais. Et comme il ne s'attaque pas aux plus faibles, il n'y a pas de honte à être de son côté.

• De la simplicité
Aujourd'hui encore, tu peux lire sans difficulté *L'Aiguille creuse* ou *Gentleman cambrioleur*. Pas besoin d'être un adulte pour comprendre.



• De l'humour
Arsène Lupin est moqueur et insolent. Il adore jouer avec les enquêteurs en les menant sur de fausses pistes.



• De la variété
Arsène Lupin est le héros de dizaines de nouvelles et de romans. Il a même sa pièce de théâtre. Résultat : il a plein d'aventures à partager.

Arsène Lupin est partout !

Depuis sa création, il a été adapté sous toutes les formes : au ciné, à la télé, en BD, en comédie musicale, en manga, en animé... Notre gentleman cambrioleur est connu dans de nombreux pays. C'est même une star au Japon.



© Wikimedia / Domaine public.

Pièce de théâtre *Arsène Lupin*, jouée en 1908.

Film *Arsène Lupin*, sorti en 2004.



© Hugo Films.



© Kurokawa.

Manga *Arsène Lupin, l'aventurier*, publié en France en 2015.

Bande dessinée *Arsène Lupin. Le bouchon de cristal*, publiée en 2026.

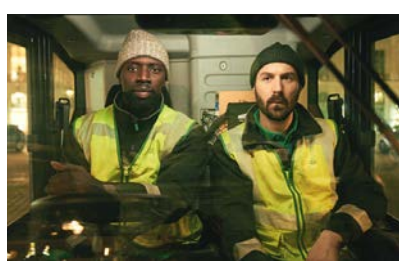


© Bamboo / Grand Angle.

Lupin, la série qui rend hommage au personnage


© Emmanuel Guimier / Netflix.

Regardée des millions de fois sur Netflix, la série est un des plus grands succès de la plateforme. Mais attention : **le personnage principal n'est pas Arsène Lupin.** Il s'appelle Assane Diop. Il est joué par Omar Sy. Et il vit à Paris, aujourd'hui. Grand fan du gentleman cambrioleur, **il s'inspire de ses aventures, qu'il modernise,** pour créer ses propres coups.



Pour ne pas attirer l'attention, Assane se déguise en balayeur, ouvrier, livreur à vélo... La série montre ainsi à quel point certains métiers, pourtant utiles, deviennent invisibles aux yeux de tous, parce qu'ils rapportent peu d'argent.

À toi de jouer

Si tu connais la série et que tu as bien lu ce poster, relie chaque phrase au personnage auquel elle correspond !

1. Il s'attaque aux puissants
2. Il agit sans violence
3. Il vit au 21e siècle
4. Il aime se déguiser
5. Il veut venger son père

- Arsène Lupin A
- Assane Diop B
- Les deux C

Réponses : 1C - 2A - 3B - 4C - 5B.

Texte : Camille Laurans. Illustrations : Zelda Zonk. Conception graphique : Anne-Sophie Turcot. Merci à Louis Gendebien, membre de l'Association des amis d'Arsène Lupin et spécialiste de l'œuvre de Maurice Leblanc.

milan
Retrouvez plus d'actu à hauteur d'enfants sur le site 1jour1actu.com
1jour 1actu



La Rochefortaise Violette Dorange participera à son premier « Rhum » - *© Archives L'Hebdo 17*

Qui sont les six skippers charentais-maritimes engagés sur la Route du Rhum ?

Le 1er novembre, 115 skippers s'élanceront en solitaire de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) pour la 13e édition de cette transatlantique. Cap sur Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe.

CHARENTE-MARITIME - VOILE

Il sera 13h02 ce dimanche 1er novembre lorsque les 115 skippers (*) prendront le départ de la 13e édition de la Route du Rhum depuis la Pointe du Grouin, à Cancale, près de Saint-Malo. Parmi eux, six marins originaires de Charente-Maritime ou établis à La Rochelle, que *L'Hebdo de Charente-Maritime* vous propose de découvrir.

Stéphane Bodin

Le skipper, qui a fait ses études à Poitiers, s'aligne en Class40 sur Wasabiii, un nom dont le nombre de « i » indique qu'il s'agit de son troisième bateau. À bord de celui-ci, il a participé à treize courses depuis 2023 dont trois traversées de l'Atlantique : Transquadra, Cap Martinique et la Transat Jacques Vabre 2023. Il a terminé à la 16e place de cette dernière avec Swann Hayewski. À 57 ans, l'entrepreneur spécialisé dans les fluides des bâtiments, qui a grandi au Mont-Saint-Michel et a appris la navigation en Baie de Cancale, a pourtant failli ne pas être au départ de sa première Route du Rhum. La faute à une collision avec un autre concurrent qui a fait démâter son Pogo S4. Persévérant, Stéphane Bodin mise beaucoup sur son Class40. Son rêve : prendre le départ de cette mythique course qui s'élancera de la Pointe du Grouin… à Cancale.

Violette Dorange

En classe Imoca, la skippeuse rochefortaise de 25 ans (Initiatives-Cœur) - l'une des onze femmes engagées - s'apprête à prendre le départ de la mythique transatlantique pour la première fois de sa carrière. Celle qui dispute sa première saison en solitaire à bord d'un foiler fait partie des outsiders pour une place sur le podium de cette Route du Rhum-Destination Guadeloupe. Violette Dorange est en constante progression depuis son épopée, en 2025, lors de son premier Vendée globe. Au terme d'un tour du monde de 90 jours, 22 heures et 37 minutes, plus de 100.000 personnes étaient venues acclamer la benjamine de l'épreuve (25e) lors de sa remontée du chenal des Sables-d'Olonne. Depuis, elle a terminé 6e de la Transat Café L'Or l'an dernier et est montée à deux reprises sur la 3e marche podium cette année : à la 1000 Race et à la Vendée Arctique.

Robin Marais

Dimanche 1er novembre au large de Saint-Malo, Robin Marais prendra le départ de sa seconde Route du Rhum. Il y a huit ans, le skipper rochelais originaire de Lyon avait en effet traversé l'Atlantique à bord d'un monocoque de la Class40 (12,18 m) et terminé l'épreuve à une honorable 18e place. Robin Marais, 40 ans, a découvert la voile très jeune : passé par la voile olympique et la Mini 6.50, c'est surtout sur le circuit Figaro qu'il a perfectionné ses qualités de régatier. Mais cette année, c'est en Imoca qu'il disputera son second « Rhum ». À bord de son 60 pieds Respire - Ma Chance Moi Aussi, il espère que cette transatlantique lui permettra d'engranger des points en vue d'une qualification pour son objectif 2028 : le Vendée Globe. Superstitieux comme tous les marins, il a caché une pièce de deux euros sous le mât de son bateau !

Titouan Pilliard

À 20 ans, Titouan Pilliard est le benjamin de la 13e Route du Rhum, en catégorie Vintage Mono. Étudiant à l'école de commerce Excelia, à La Rochelle, il partage son temps entre ses études, la course au large et son engagement pour la protection des océans. Il navigue depuis l'enfance, d'abord en Open Bic puis en windsurf. À 16 ans, il découvre la course au large aux côtés de son père, Romain Pilliard - lui aussi engagé sur cette Route du Rhum - lors de la traversée entre Le Cap et Lorient à bord d'un maxi-trimaran. En 2024, il crée Use it again for youth, une communauté qui rassemble 126 ambassadeurs de 16 à 26 ans sensibilisés à la préservation de l'océan. Il rénove également un monocoque de 52 pieds dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire. Pour le jeune homme, cette première participation constitue une étape importante, lui qui rêve de prendre le départ du Vendée globe 2028.

Jean-Baptiste Ternon

Le skipper rochefortais de 37 ans navigue depuis l'enfance, lorsqu'il prenait des cours d'Optimist pendant les vacances en Loire-Atlantique. À 17 ans, il découvre la course au large à bord du trimaran Gitana XI de Loïck Peyron. Architecte naval de formation, il continue à naviguer au fil de ses expériences professionnelles, en Martinique comme à Marseille. En 2025, il quitte son emploi à La Rochelle pour se consacrer à la voile. La même année, il dispute la Transat Café L'Or en double avec Gaëtan Thomas, mais un démâtage interrompt leur course. Il prend aujourd'hui le départ de la Route du Rhum en Class 40, à bord de MIC Odyssey, un bateau loué avec l'un des plus petits budgets de la flotte. Son objectif : rallier l'arrivée sans trop abîmer le bateau.

Alexis Thomas

C'est l'un des bizuts de cette 13e édition de la Route du Rhum. À 30 ans, Alexis Thomas tentera pour la première de relier Saint-Malo à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe. Le Rochelais découvre la voile à l'âge de six ans. De l'Optimist au 470, en passant par le Laser et le 420, il mène de front ses études d'architecte naval en Angleterre et sa carrière sportive. En 2021, il achève son apprentissage en Figaro Bénéteau 3. Cette année, il a décroché une deuxième place sur la Solitaire du Figaro et est devenu champion de France élite de course au large. Une belle consécration qui verra la légende Michel Desjoyeaux lui confier son Class40, rebaptisé AfterData - Elcia. Un premier « Rhum » qu'Alexis Thomas devrait disputer gonflé à bloc !

Qui de ces six marins arrivera le premier à Pointe-à-Pitre ? Réponse dans quelques jours.

La rédaction

(*) Huit Ultim, 10 Ocean fifty, 49 Class40, 22 Imoca, 13 Vintage mono et 13 Vintage multi.

EN BREF

DANSE / YOGA

■ **PUYRAVAULT.** Dans le cadre d'Octobre rose et Novembre bleu, samedi 31 octobre à la salle des fêtes, zumba de 10h30 à 11h animée par Mila Dance Fit et yoga de 11h à 12h animé par Matakali Yoga (prévoir son tapis). Possibilité de faire un ou les deux cours. Participation libre.

DANSE

■ **LA ROCHELLE.** Arcomuse organise un stage adultes tous niveaux de danse africaine, animé par Omar Diop, samedi 14 novembre de 14h30 à 16h30 à la salle municipale de Tasdon. Inscription 30 € (adhérent 20 €) sur helloasso ou au 06.08.86.40.56.

■ **CORME-ÉCLUSE.** Zumba party organisée par Danses & Vous samedi 31 octobre de 17h à 18h30 à la salle des fêtes. Tarif unique 13 € (collation offerte) dont 15 % reversés à l'association Onco Entraide dans le cadre d'Octobre rose. Réservation sur helloasso. Contact au 06.67.29.42.78 ou sur dansesetvous17@gmail.com

ATHLÉTISME

■ **BREUIL-MAGNÉ.** Le raid du tri nature organise *Les foulées de Breuil-Magné* mercredi 11 novembre, départ à 9h30 du stade. Course de 10 km, 5 km, relais 2 x 5 km. Inscription 9 €/13 € sur runheure.fr Renseignement au 06.62.06.06.00.

■ **SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY.** Dans le cadre d'Octobre rose et Novembre bleu, *Rosember* samedi 7 novembre. Course à pied de 7 km (5 €), course enfants à partir de 9 ans de 1,3 km (1 €) et marche pour tous de 7 km (2 €). Inscription sur place à 8h30 ou sur helloasso, échauffement pour tous en musique à 9h30, départ course enfants à 9h45 et départ course et marche à 10h15.

CYCLISME

■ **MARANS.** Dans le cadre de *Novembre bleu*, la Ville, Véloce club et le Lions club Aunis organisent un parcours à vélo dimanche 8 novembre dans le jardin de l'Hôtel de Ville. 9h : inscription et collation. 9h30 : départ des cyclistes. 11h30 : apéritif partagé. Participation libre au profit de la ligue contre les cancers masculins. Renseignement au 06.24.87.08.75 ou 05.46.01.49.37 ou sur culture2@ville-marans.fr

BADMINTON

■ **FRONTENAY-ROHAN-ROHAN (79).** Tournoi de blackminton (dans le noir, éclairé par des projecteurs à lumière UV) samedi 7 novembre dès 19h au gymnase Colette Besson. Ouvert à tous les duos (hommes, femmes, mixtes). Dress code : vêtements, accessoires et maquillage fluo. Au profit du Téléthon. Inscription obligatoire 20 € par équipe au 06.89.35.75.12.

Coupe de France : une affiche Rochefort-Juventus au 7e tour

CHARENTE-MARITIME - FOOT

Seul rescapé charentais-maritime, le FC Rochefort recevra la Juventus… de Papus, un club toulousain, le 14 ou le 15 novembre. L'aventure est terminée pour Cozes et Périgny.



Les Rochefortais avaient décroché le nul face à l'Étoile Maritime, le 18 octobre en championnat (4 à 4) - © *Arnaud Bébien (CLP)*

Le Rochefort FC est le dernier club de Charente-Maritime en lice en Coupe de France à l'issue du 6e tour des 24 et 25 octobre. En effet, ni Cozes (R2) battu à Villenave-d'Ornon en Gironde par une autre R2 (4 à 3), ni le FC Périgny (R1) dominé en Corrèze par Brive (1 à 0) ne sont parvenus à rallier le 7e tour de la compétition.

Périgny a longtemps cru le coup possible sur la pelouse de Brive, un homologue de R1, avant d'encaisser un but à la 48e minute. S'ils tentaient de réagir rapidement après le but corrézien, la bande de Damien Leclère devait se résoudre à voir l'aventure se terminer au stade du 6e tour. Rien à voir avec le fabuleux parcours 2025 et un 32e de finale disputé devant 4.000 personnes au stade Le Parco de La Rochelle.

Rochefort, 35 ans après

C'est donc Rochefort qui représentera le département au 7e tour après sa victoire en Gironde à Saint-Émilion (R2, 3 à 0). Au terme d'un match riche en émotions, les Rochefortais décrochent une qualification historique et retrouvent un niveau qu'ils n'avaient plus atteint depuis 35 ans. L'année 1991 reste d'ailleurs marquée d'une pierre blanche dans les annales du RFC puisque le club s'était qualifié cette saison-là pour les 32es de finale. Il avait été battu au Polygone par Valenciennes (Division 2) devant 2.000 personnes (3 à 1).

Tout avait parfaitement commencé par deux buts en première période signés Anthony De Oliveira sur penalty et Ismael Roger, habitué à trouver les filets depuis plusieurs matchs. Rochefort a tout de même douté avec un carton rouge à la 55e minute. Le groupe de Mehdi Chilali a terminé la rencontre à 10 contre 11. Solidaires, les Bleus tenaient bon avant que Lilian Lacroix ne vienne sceller la victoire à la 90e minute. La suite et le retour ne furent que du bonheur. Lors du 7e tour, le FC Rochefort affrontera la Juventus de Papus, un club toulousain qui évolue lui aussi en Régionale 2.

Arnaud Bébien (CLP)

Rugby : Marans s'impose grâce à un drop face à Aytré et reste leader



Les joueurs d'Aytré menaient encore à trois minutes de la fin face à Marans - © *Arnaud Bébien (CLP)*

La tempête Austen a inversé le sens de la rencontre entre Aytré et Marans, prévue dans le cadre du championnat Régionale 2 dimanche 25 octobre. Les Aytrésiens ont en effet constaté des arbres arrachés au sein du stade Pierre-Rouché, rendant la réception de leur adversaire impossible pour cette rencontre de haut de tableau.

Le match s'est donc disputé au stade Michel Dufour, à Marans, où ce sont les locaux qui ont ouvert le score d'une pénalité de Freddy Meunier. Les Aytrésiens réagissaient par un essai de Badyce Pain, transformé par Jules Bouchet. Marans répondait du tac-au-tac juste avant la mi-temps grâce à un essai de Jean-Baptiste Reveillère, transformé par Ugo Garnier, qui permettait aux Marandais de reprendre la tête (10 à 7). La seconde période était tout aussi serrée. Il fallait attendre la 64e pour voir Freddy Meunier donner trois points de plus à Marans. Aytré répondait alors avec toute sa fougue grâce à un essai de Pierre Jourdain à la 73e minute, dont la transformation était assurée (14 à 13 pour Aytré).

Alors que le temps était compté, l'ouvreur local Tom Defaye amorçait un drop à la 77e, à 30 mètres à gauche des poteaux. Celui-ci trouvait la cible et crucifiait Aytré, contraint de repartir avec le point de bonus défensif (16 à 14). Marans occupe toujours la première place quand les Aytrésiens sont sur le podium (3e). Lors de la prochaine journée, le 8 novembre, Aytré ira à Pons, et Marans recevra Bressuire.

Les volleyeuses veulent écrire une nouvelle page de leur histoire

ROCHEFORT - VOLLEY-BALL

Pour son premier match dans son nouveau gymnase Loïc-Le-Marrec, l'équipe régionale féminine du SAR Volley va accueillir La Rochelle samedi 31 octobre à 20h30.



L'équipe régionale féminine espère l'emporter face aux Rochelaises - © *Yonah Vialle (CLP)*

Après un début de championnat mitigé avec une belle victoire contre Saint-Maixent-l'École (3-1) et une défaite au tie-break face à Poitiers lors de la dernière rencontre, les Rochefortaises ont désormais hâte de retrouver leur public, dans leur nouveau gymnase dont la rénovation arrive à son terme. Qui plus est face à La Rochelle dans un derby prometteur. Une rencontre particulière pour un groupe jeune qui aborde cette saison sans se fixer de limites. « *C'est vraiment un cadre super pour les filles, avec un gymnase tout neuf et une nouvelle dynamique* », souligne Killian Thomas, entraîneur de l'équipe régionale féminine. Ce dernier espère que cette nouvelle salle permettra de créer une véritable ambiance à domicile.« *Nous espérons que cela pourra impressionner nos adversaires.* » Si le groupe rochefortais reste particulièrement jeune, avec des joueuses âgées de 15 à 22 ans, il gagne progressivement en expérience. Pour cette saison, pas question toutefois d'afficher un objectif précis. « *Si nous pouvons aller chercher une montée, nous irons* », confie Killian Thomas.

Samedi 31 octobre, face à La Rochelle, l'enjeu sera symbolique. « *Nous avons vraiment envie de gagner ce premier match à domicile, d'être à la hauteur de nos supporters et d'écrire la première page de l'histoire du gymnase Loïc-Le-Marrec avec une victoire* », conclut l'entraîneur.

Yonah Vialle (CLP)

Tennis de table : les Surgériens enchaînent et visent la montée



L'équipe première occupe seule la tête de la poule et vise la Régionale 2 - © *ACP*

Les pongistes surgériens ont signé un bilan très positif lors des rencontres des samedi 17 et dimanche 18 octobre. Sur les sept équipes engagées, cinq ont gagné, une a fait match nul et une seule s'est inclinée. L'équipe première, en Régionale 3, a décroché une troisième victoire consécutive en dominant La Couronne (Charente) 11-3. Elle occupe seule la tête de sa poule, avec neuf points et deux longueurs d'avance sur ses deux poursuivants. « *Au vu des résultats des concurrents directs, nous sommes en très bonne position pour jouer la montée en Régionale 2* », souligne Pierre-Henri Grenon, président et joueur de l'équipe.

En Pré-Régionale, l'équipe 2 a également conforté sa première place en s'imposant face à Périgny (9-5). Même dynamique pour l'équipe 5, qui a largement dominé Rochefort (13-1) en Départementale 3. Ces deux formations sont elles aussi bien placées pour accéder à l'échelon supérieur. L'équipe 3, deuxième en Pré-Régionale, a partagé les points avec Saint-Genis-Champagnac (7-7). De son côté, l'équipe 4 a signé une victoire nette contre Aigrefeuille-d'Aunis (14-0) en Départementale 2, où elle occupe la troisième place. « *Nous réalisons une phase assez exceptionnelle avec les cinq équipes premières qui peuvent jouer la montée* », résume Pierre-Henri Grenon.



Paul Rousseau et Tanguy Murard ont réalisé le film *Rocket Bike, semeurs d'horizons*, qui relate leur périple à vélo sur les routes de la soie - © *Les Semeurs d'horizon*

Le festival René-Caillié de l'aventure célèbre trois décennies d'évasion

CINÉMA. Du 6 au 15 novembre, la 30e édition de ce rendez-vous consacré au voyage et à l'exploration investit Mauzé-sur-le-Mignon avec une programmation mêlant films, rencontres, théâtre et musique.

Créé il y a 30 ans, en même temps que le centre socioculturel du Pays Mauzéen, le festival René-Caillié de l'aventure est né d'une envie de parler du monde et de le découvrir. À ses débuts, sous le nom de Festival de l'aventure individuelle, il mettait en lumière des femmes et des hommes partis explorer le monde, à l'image de René Caillié. Né dans la commune, cet explorateur du XIXe siècle est connu pour avoir été le premier Européen à atteindre Tombouctou, au Mali, et à en revenir vivant. « *Depuis le départ, l'idée est la même : apporter du rêve en partageant des voyages et des rencontres* », explique Catherine Landré, l'une des coordinatrices du festival. Pour célébrer cet anniversaire, le rendez-vous, habituellement organisé sur cinq jours, s'étendra cette année du vendredi 6 au dimanche 15 novembre, avec quelques propositions en semaine. Au total, 16 séances sont prévues à la salle des fêtes de Mauzé-sur-le-Mignon.

La soirée d'ouverture, vendredi 6 novembre à 18h30, sera marquée par la remise du prix René-Caillié des récits de voyages de la commune à Jérémy Bigé, pour son livre *Fils du vent*, consacré à trois mois de marche à travers l'Asie centrale. Le prix coup de cœur récompensera, lui, le podcast des collégiens de Mauzé-sur-le-Mignon, *Les mains dans la terre pour sauver les haies du marais*. Parmi les nouveautés de cette édition, le théâtre fera son entrée au programme mardi 10 novembre, à 19 heures, à la Minoterie. Pierre-Jean Calmel, de la Compagnie du Point du jour, y présentera un seul-en-scène dans lequel il incarne un marin usé par les mers, qui raconte les richesses immatérielles acquises au fil de ses voyages.

L'environnement en fil conducteur

Autre temps fort, la soirée anniversaire *Autour du monde*, vendredi 13 novembre, à la salle des fêtes. À 18 h 30, Jason Costa présentera son film *Chakana*, récit d'un périple de 1.700 km entre le lac Titicaca, en Bolivie, et Salta, en Argentine. À 21 heures, le trio de rock français Cinq oreilles prendra le relais avec des chansons interprétées dans plusieurs langues. Un apéritif sera offert au public et des food-trucks proposant des cuisines du monde seront présents pour se restaurer.

Cette année, l'environnement constitue le fil conducteur de la programmation. « *Les films alertent sur les dégâts désormais visibles du réchauffement climatique et de la pollution* », souligne Catherine Landré. Plusieurs réalisateurs seront réunis samedi 14 novembre, à 17 heures, pour une table ronde ouverte au public, intitulée « Les aventuriers, sentinelles de l'environnement ». Trois expositions interactives compléteront cette thématique : l'une consacrée à la biodiversité locale, une autre au cycle de l'eau et la troisième à une expédition du navire Plastic Odyssey, engagé dans la lutte contre la pollution plastique.

À noter que le festival organisera une séance « hors les murs » mercredi 4 novembre au cinéma de la Venise verte, à Saint-Hilaire-la-Palud. Intitulée *Les aventuriers en herbe*, elle proposera deux films destinés au jeune public et permettra de remettre le prix coup de cœur des collégiens à l'un des films de la programmation. Enfin, la bourse de l'aventure, attribuée chaque année à un jeune porteur de projet, sera remise mercredi 11 novembre à Cloé Leroy. Cette étudiante a été distinguée pour son projet *Éduquer au bout du monde*, à Tahiti.

Simon Moreau

Programmation complète et billetterie à retrouver sur le site festivalrenecalliedelaventure.com. Réservation conseillée



***Chakana* retrace le voyage et le défi sportif de Jason et Bruno à travers l'Amérique du Sud** - © *Bruno Maximin*



Le trio Cinq oreilles sera en concert samedi 14 novembre à 21h, à l'occasion de la soirée anniversaire du festival - © *Cinq oreilles*



***Les rêves du désert* de Léo Jolly revient sur une marche de 900km à pied dans le plus grand désert de sel du monde, en Bolivie** - © *Léo Jolly*

JEUDI 29

BAL

● **BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79)**
Thé dansant organisé par Christian à 14h30 à la salle des fêtes, animé par Stéphanie Moreaux. Réservation 10 € avec pâtisserie offerte au 05.46.97.12.00 ou 06.52.04.67.21.

CONFÉRENCE

● **SAINTES**
Croyances et légendes de Saintonge à 15h à la chapelle de l'Hostellerie, place de l'Échevinage. Le folklore de Saintonge regorge de contes fantastiques mêlant anciennes divinités païennes, fées locales et figures de sorcières redoutées autrefois lors des veillées... Venez les rencontrer ! À destination du public adulte. Réservation 6 € au 05.46.92.34.26.

DÉDICACE - RENCONTRE

● **ÉCHILLAIS**
Le dessinateur d'humour Gulliver présente son nouveau livre *Ça va chier* lors d'un apéro dédicace, à 18h30 au resto bar l'Escalle (au 1 rue du Bac). Renseignement au 05.46.78.33.36.

EN FAMILLE

● **FOURAS-LES-BAINS**
Dans le cadre d'*Escales en bibliothèques*, projection d'un film où le jeu est au cœur de l'action, à 14h à la médiathèque. À partir de 8 ans. Gratuit. Renseignement au 05.46.84.29.31.

● **ROCHEFORT**
Soirée jeux loups-garous de 19h à 22h à la ludothèque organisée par le centre socio-culturel Primevère Lesson. Ouvert à tous les âges. Renseignement au 07.57.17.40.81 ou sur ludotheque.apl@gmail.com

● **SAINT-BRIS-DES-BOIS**
Soirées horreur du jeudi 29 au samedi 31 octobre à partir de 18h30 (départs toutes les 15 minutes) à l'Abbaye de Fontdouce. Quand les films d'horreur cultes quittent l'écran, vos cauchemars commencent... Plongez dans une expérience immersive où chaque pas pourrait vous conduire au cœur d'une scène iconique. Tarif unique 19 €. Déconseillé aux plus jeunes et aux plus sensibles. Réservation obligatoire au 05.46.74.77.08 ou sur abbaye-fontdouce.com

● **VÉRINES**
Soirée jeux de plateau de 20h30 à 23h au café associatif La ruche à papotes (19 rue de la Verrerie), animée par Benoît de l'association Et si on jouait.

VENDREDI 30

EN FAMILLE

● **NANTILLÉ**
La nuit des statues, cluedo grandeur nature à 19h au jardin de Gabriel (RD 129, Chez Audebert). Visite du jardin possible dès 17h. Déguisements bienvenus. Gratuit.

● **PRIGNAC**
Tournoi de baby-foot organisé par les Leviathans Saintonge à 19h au 60 rue de l'église. Venez déguisés. Inscription 10 € par équipe au 06.78.43.36.65.

● **SAINTES**
Animations d'Halloween du vendredi 30 octobre au dimanche 1er novembre de 10h à 18h à l'espace Mendès France, proposées par Scène ouverte. Labyrinthe, énigme, maquillage, photo, toboggan géant. Gratuit. Contact au 06.59.11.19.73.

● **SURGÈRES**
Soirée jeux spéciale Halloween à la Micro-Folie. 16h : L'infiltré. 18h : Mysterium. 20h : Shadow hunters. Inscription obligatoire au 06.50.88.52.91 ou sur micro-folie@ville-surgeres.fr

LOTO

● **MURON**
Loto à 20h30 à la salle polyvalente. Formules à 15 et 20 €, ouverture à 19h. Réservation au 06.71.34.35.70.

SCÈNE

● **MARSAIS**
Les loves (chansons d'amour et pas que) à 20h30 au Troquet d'la p'tite place. Tarif unique 5 €. Renseignement sur troquetdemarsais@gmail.com ou au 07.69.30.08.19.

SAMEDI 31

BAL

● **BERNAY-SAINT-MARTIN**
Bal costumé organisé par Bien vivre à Bernay-Saint-Martin à 20h30 à la salle polyvalente, animée par DJ Flow. Entrée 10 € avec une boisson et une pâtisserie offertes. Renseignement au 07.86.11.01.87.

● **SAINT-HIPPOLYTE**
Soirée années 80 à 20h à la salle des fêtes, organisée par Chauffe Gambettes. Scène ouverte par Stéphane Couzinet, animateur radio. Entrée 13 € avec une boisson soft. Planche apéro pour 2 sur réservation, 20€. Contact au 06.23.81.47.44.



Drôle(s) de Festival prend ses quartiers à Aytré

L'événement traditionnel de l'automne propose des spectacles pour un très jeune public du 4 novembre au 2 décembre.


Les Zéboulis proposeront, le 25 novembre, une rencontre entre danse et arts visuels - © *Collectif a.a.O*

Le lancement des réservations pour Drôle(s) de festival n'a pas dérogé à la règle à la mi-octobre. Les premiers connectés ont été les premiers servis pour la 16e édition du festival automnal aytrésien pensé pour les familles et le très jeune public. Celui-ci reprend ses quartiers à Aytré du mercredi 4 novembre au mercredi 2 décembre, entre la maison Georges-Brassens et la médiathèque Elsa-Triolet.

Théâtre, danse, concert, marionnettes ou encore illusions constituent une bulle culturelle adaptée au jeune public. Créé en 2010, le Drôle(s) de festival propose chaque année une sélection de spectacles jeune et très jeune public, et pousse cette fois la porte des cabanes, réelles ou imaginaires. Pendant un mois, spectacles, ateliers et temps de rencontre invitent en effet les enfants à explorer les liens entre le cocon du foyer et l'appel de l'aventure. Huit spectacles, quinze représentations et neuf temps de médiation composent cette programmation qui fait la part belle à l'imaginaire, à la découverte et au plaisir de partager. Particulièrement apprécié, le concert boum aura lieu samedi 28 novembre à Brassens (à partir de 4 ans).

Le festival se prolonge avec de nombreux ateliers : contes, théâtre d'objets, atelier d'écriture en tandem, rendez-vous philo, ateliers créatifs, éveil artistique et corporel, jeux de société… Autant d'occasions de rencontrer les œuvres autrement, de créer et d'expérimenter en famille. Le festival s'adresse aussi aux enfants des écoles et des structures petite enfance.

Arnaud Bébien (CLP)

Toute la programmation est à retrouver sur aytre.fr

Marsais : les Enchant'coeur présentent leur nouvelle comédie musicale

Samedi 31 octobre à 19 heures, l'association va présenter sa 11e création, *La voix des rêves*, à la salle du Chat d'Eau.


L'édition 2025 à la Salle du Chat d'eau - © *Les Enchant'coeur*

Imaginée par Stéphanie Geffard et Nathalie Papin-Bodet, coprésidente de l'association, ce spectacle en trois actes a mobilisé toute l'équipe. « *Cette année, on a mis la barre encore plus haut* », s'amusent-elles. Neuf mois de répétitions hebdomadaires ont été nécessaires. « *Comme une grossesse* », sourit Amélie Debenais, coach théâtre. « *On ne s'arrête jamais* », renchérit Stéphanie Geffard. Décors, costumes, technique et scénario sont réalisés par les bénévoles. Seule la coach vocale, Maud Gadrat, est professionnelle.

L'ambition de cette nouvelle création : inviter chacun à « *croire en ses rêves* ». Au-delà du chant, avec des morceaux interprétés d'une à sept voix, les participants vont incarner leurs personnages. « *On est devenu acteurs* », expliquent-ils. « *Nous voulons être des créateurs d'émotions* », ajoute Nathalie Papin-Bodet. Le décor doit aussi favoriser les échanges avec le public auquel une surprise sera réservée.

Tony Landret (CLP)

Repas spectacle 25 €, 10 € enfant. Réservation au 06.16.08.84.26 ou au 06.72.80.49.97 ou sur helloasso.

St-Jean-d'Angély : un concours de costumes d'Halloween

Samedi 31 octobre, de 16h à 19h, l'association Beaufief organise un après-midi dédié à Halloween à la salle Aliénor-d'Aquitaine, avec animations pour les enfants, défilé de déguisements, ateliers créatifs et boom géante.

Le centre de loisirs Beaufief, qui gère les accueils périscolaires des 3-17 ans, investit la salle Aliénor-d'Aquitaine samedi 31 octobre de 16h à 19h à l'occasion d'Halloween.

Une nouveauté cette année : l'élection du costume le plus original. Le titre sera remis en jeu chaque année. Qui sera le grand gagnant ? Inscriptions dès 16h le samedi !

L'après-midi commencera par un flash mob sur le thème d'*Hôtel Transylvania* à 16h. Parallèlement, dans la salle décorée par les enfants avec l'aide des animateurs, seront proposés : lectures de contes, atelier maquillage, jeux géants, création de fantômes, exposition des dessins (avec vote du public également) et présentation des « monstres » créés au sein du centre de loisirs.

À partir de 17h, les personnes déguisées défileront sur la scène afin d'obtenir les votes du public. L'animation se terminera par une boom géante de 18h à 19h.

Il sera possible de se restaurer sur place avec le « cocktail d'Halloween » préparé par les 3 à 5 ans, les « cookies sanglants » des 6 à 7 ans et les pâtisseries réalisées par les ados.

Boissons, gâteaux et crêpes seront en vente au profit de l'association. Mais les bonbons seront offerts !

BELOTE

● **SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP**
Concours de belote du club de l'amitié à 13h30 à la salle du foyer rural. Inscription 10 € au 05.46.26.37.54 ou 05.46.32.40.83.

BRADERIE

● **AIGREFEUILLE-D'AUNIS**
Marché de la couture et des loisirs créatifs samedi 31 octobre de 10h à 18h et dimanche 1er novembre de 10h à 17h à la salle Joseph Avit. Entrée libre. Renseignement au 06.66.75.01.21.

EN FAMILLE

● **MURON**
L'écurie Art'Caball présente *Halloween* au lieu-dit Bel Air Sud. 1re partie dès 18h30 : jeux enfants et adultes, parcours de l'épouvante à poney, loup-garou géant (place à réserver). 19h30 : cocktail d'Halloween et banquet des horreurs. 2e partie : retraite aux flambeaux à 20h30, parcours de l'horreur (déconseillé -16 ans) à 21h, show enflammé à 22h. Prix : famille 59 € (2 adultes + 2 enfants, + 10 € par enfant supplémentaire), adulte 18 €, -12 ans 15 €. Réservation au 06.19.58.00.89.

● **PISANY**
Halloween au château de 18h à 21h organisé par l'association du château convivial. Gratuit. Renseignement au 07.57.63.31.66.

● **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
Halloween au centre aquatique Atlantys de 14h à 17h30, organisé par le NCA. Parcours aquatique de structures gonflables, jeux et défis dans l'eau, maquillage, ateliers créatifs... Accès par l'arrière de la piscine (entrée scolaires et clubs). Tarif 4 €, adhérent NCA 2 €, -4 ans gratuit.

EXPOSITION

● **AIGREFEUILLE-D'AUNIS**
Népal, au cœur de l'Himalaya, expo photo de Jean-François Salem du samedi 31 octobre au samedi 21 novembre à l'espace culturel le 4, organisée par la mairie. Présence du photographe le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h, le jeudi de 16h à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h15 et de 14h30 à 17h. Entrée libre. Conférence et échanges avec le photographe dimanche 15 et mercredi 18 novembre à 15h à l'Agrifolium.

● **CHAILLÉ-LES-MARAIS (85)**
Fête de la citrouille à la salle du Pré Vert. 15h : parade des épouvantails et des p'tits monstres dans les rues de la commune. 16h : goûter offert aux enfants déguisés. 19h30 : dîner spectacle cabaret animé par Les Zozos du marais, adulte 15 €, -10 ans 8 € (2 € par adulte et 1 € par enfant reversés à Octobre rose), venez déguisés, inscription obligatoire au 06.06.53.86.73 ou sur leszozosdumarais@orange.fr

LOTO

● **MURON**
Double loto d'Halloween à 14h30 et 20h30 à la salle polyvalente. Formules à 15 et 20 €, une surprise aux personnes déguisées, participation du groupe Banc d'essai, ouverture à 13h et 19h15. Réservation au 06.71.34.35.70.

● **PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT**
Loto d'Halloween du GJSA à 20h à l'Éventail. 2 € le carton, ouverture à 18h, un carton offert à chaque enfant déguisé. Réservation au 06.60.61.54.52.

● **SAINT-PORCHAIRE**
Loto des anciens pompiers Aunis Saintonge à 20h15 à la salle des fêtes. Animé par Phil, 2 € le carton, formules à 15 et 20 €, ouverture à 19h. Réservation au 06.20.43.48.44.

● **SAINTES**
Loto de Scène ouverte à 20h30 à l'espace Mendès France. Spécial Halloween, 5 € le carton, formules à 15, 20 et 25 €, ouverture à 19h. Réservation au 06.63.35.15.40 ou 06.99.87.71.22.

● **VOUILLÉ-LES-MARAIS (85)**
Loto de l'amicale laïque La Taillée Le Gué de Velluire, à 20h30 à la salle des fêtes. 3 € le carton, pack 20 €, 1 carton offert aux personnes déguisées, ouverture à 19h. Réservation au 06.68.56.82.76.

NATURE - RANDONNÉE

● **SAINT-MANDÉ-SUR-BRÉDOIRE**
3e édition du challenge orientation semi-nocturne avec deux parcours au choix : un parcours sportif de 2 ou 3 heures et une randonnée d'orientation d'une heure. Participation individuelle ou par équipe de deux ou trois personnes. Déguisement autorisé. Rendez-vous à partir de 16h au camping du Lizot pour un départ à 17h.

SCÈNE

● **LA CHAPELLE-DES-POTS**
Méli-mélo de chants, concert du groupe vocal Cappella à 18h en l'église (chants traditionnels, jazz, swing, comédies musicales américaines). Adulte 10 €. Renseignement au 06.81.64.01.16 ou 06.26.73.66.25.

● **LE THOU**
Le Thou s'anime invite la Compagnie Sganarelle à présenter *Pièce montée : une noce (presque) parfaite* samedi 31 octobre à 20h30 et dimanche 1er novembre à 15h à la salle des fêtes. Adulte 10 €, -15 ans 6 €, -10 ans gratuit. Réservation au 06.42.72.35.72.

● **SAINTES**
Blind test musical les années 60 & 70 à 15h à la médiathèque François Mitterrand, salle des Jacobins. Gratuit, sans réservation. Renseignement au 05.46.98.23.88.

DIMANCHE 1ER

BAL

● **LA CROIX-CONTESSE**
Bal animé par l'orchestre D'Yann Sentimental à 15h à la salle communale suivi d'un souper, organisés par l'amitié villageoise. Bal seul 10 €. Bal et souper 20 €. Inscription uniquement pour le souper au 06.81.05.58.42.

● **SAINT-HIPPOLYTE**
Thé dansant organisé par Chauffe Gambettes à 14h à la salle des fêtes, animé par Thierry Guitton (accordéoniste) et JO (batteur, guitariste, chanteur). Réservation 13 € avec goûter offert au 06.23.81.47.44.

BELOTE

● **THÉNAC**
Concours de belote de l'Étoile sportive à 14h à la salle Hélène Neveur. Inscription obligatoire 20 € par équipe au 06.60.25.59.39 ou sur aurelie.modric@gmail.com

3.000 visiteurs attendus au Salon des antiquaires et de la gastronomie

L'événement revient à Châtelaillon-Plage du vendredi 30 octobre au dimanche 1er novembre. Près de 60 exposants seront présents à la salle polyvalente.



Le salon sera l'occasion de dénicher la perle rare et de se sustenter - *© Facebook Salon des antiquaires et marché des gastronomes*

C'est devenu un rendez-vous incontournable de l'automne dans l'agglomération rochelaise. Pour la troisième année consécutive, le Salon des antiquaires et de la gastronomie prendra ses quartiers dans la salle polyvalente de Châtelaillon-Plage du vendredi 30 octobre au dimanche 1er novembre. L'événement, désormais organisé par le Comité des fêtes de Saint-Maurice à La Rochelle, devrait accueillir plus de 3.000 visiteurs sur trois jours.

Côté antiquaires, 38 exposants professionnels feront le déplacement dans la cité balnéaire. Venus de toute la France, ils présenteront le meilleur de leurs marchandises dans des domaines aussi variés que le mobilier, la peinture et les objets d'arts, les arts de la table, la tapisserie, la bijouterie ou encore les armes anciennes. Aussi, pour répondre à une grande tendance du moment, plusieurs stands proposeront des objets dignes des plus beaux cabinets de curiosité !

« Goûter et déguster des produits régionaux »

Un large choix qui devrait attirer et satisfaire une clientèle de connaisseurs : « *Les gens se rendent sur notre salon parce qu'ils ont un intérêt et recherchent LA perle rare*, insiste Claude Kartes, le président du Comité des fêtes du quartier Saint-Maurice. *Beaucoup viennent de très loin rien que pour cela.* » Ce rendez-vous automnal de Châtelaillon est aussi l'occasion, pour les professionnels du secteur comme pour la clientèle, de nouer des contacts pour conclure des affaires ultérieurement.

Côté gastronomie, le salon ne sera pas en reste. Une vingtaine d'artisans proposera, sur le Marché des Gastronomes, des vins de différentes régions de France (Champagne, Sancerre, Bourgogne, Bordeaux, Arbois…), des bières et des spiritueux, ainsi que moult spécialités régionales (charcuterie corse, cannelés de Bordeaux, produits à base de châtaigne, morilles séchées, foie gras du sud-ouest…). Bref, il y en aura pour tous les goûts et tous les budgets !

« *Au salon, nos visiteurs viennent pour goûter et déguster les produits*, expose Claude Kartes. *Ils pourront aussi faire leurs achats de denrées alimentaires en prévision des fêtes de fin d'année.* » Le restaurant La Savoie ouvrira chaque jour à l'heure du déjeuner et régalera ses convives avec ses spécialités à base de fromage. Enfin, pour les petites faims, la confrérie des Talmeuniers de La Rochelle proposera à toute heure de la journée, viennoiseries, chouquettes et autres crêpes.

Dans le cadre du Marché des Gastronomes, les visiteurs des deux salons pourront participer à une tombola gratuite leur permettant de gagner l'un des paniers garnis mis en jeu. Chaque soir un tirage au sort désignera le gagnant qui se verra offrir le meilleur des spécialités du Marché des Gastronomes. Bulletins de participation à disposition à l'accueil du salon, tirage au sort tous les soirs à 18 heures (17 heures le dimanche 1er novembre).

Clément Vidal

Parkings gratuits à proximité immédiate du complexe polyvalent. Salon ouvert de 10h à 19h (fermeture à 18h le dimanche 1er novembre) ; entrée : 5€ (gratuit pour les enfants de moins de 15 ans accompagnés).

À La Ronde, *1 livre, 1 film* donne rendez-vous le 14 novembre

La 18e édition de cette rencontre entre littérature et cinéma se tiendra à la salle des fêtes, à partir de 17 heures, autour du récit autobiographique de Roland Perez, *Ma Mère, Dieu et Sylvie Vartan*.



L'événement a pour but de faire dialoguer les œuvres et les lecteurs - *© Danielle Driou (CLP)*

La littérature et le cinéma seront au cœur des échanges samedi 14 novembre à La Ronde. La Communauté de communes Aunis Atlantique invite le public à débattre autour de *Ma Mère, Dieu et Sylvie Vartan*, le récit de Roland Perez porté à l'écran avec Leïla Bekhti et Jonathan Cohen.

L'histoire de l'événement remonte à 2008. Dans le cadre de sa formation professionnelle, Christophe Joneau, le fondateur, devait alors concevoir et réaliser un projet culturel. Il propose à l'association Aunis en Livre un concept associant littérature et cinéma, baptisé 1 livre, 1 film. L'idée est de réunir les participants autour d'un livre et de son adaptation à l'écran, avant de prolonger les échanges par un moment convivial.

Dix-huit éditions plus tard, le principe reste le même : faire dialoguer les œuvres et les lecteurs, cette fois autour d'un récit placé sous le signe de l'émotion et du partage.

Danielle Driou (CLP)

Nombre de places limité. Réservation obligatoire avant le 4 novembre au 05.46.27.81.14 ou 06.75.10.44.54. Repas 18€ et 10€ pour les moins de 18 ans.

EN FAMILLE

● **CORME-ÉCLUSE**
Bourse aux jouets de Danses & Vous de 9h à 17h30 à la salle des fêtes. Renseignement au 06.50.32.21.82 ou 06.67.29.42.78.

● **SAINT-PIERRE-LA-NOUE**
Bourse aux jouets de l'APE de 9h à 18h à la maison du village de Péré. Renseignement au 06.89.33.11.93.

LOTO

● **AYTRÉ**
Loto d'Aytré Nord à 14h30 à la salle Jules Ferry. 2 € le carton, ouverture à 13h15. Réservation au 06.24.23.02.16.

● **BOURCEFRANC-LE-CHAPUS**
Loto de l'ESB à 14h30 au Sémaphore. 2 € le carton, 44 quines, ouverture à 13h. Réservation au 06.71.28.09.07 (HR).

● **LA ROCHELLE**
Loto du foot à 14h à la salle Henri Moulinier. 2 € le carton, formules à 15 et 20 €, ouverture à 12h30. Réservation au 07.86.12.56.22.

● **SAINT-FÉLIX**
Loto de La troupe de St-Fly à 14h à la salle des fêtes. Ouverture à 13h. Réservation obligatoire au 06.19.94.13.29.

MARCHÉ

● **BRIE-SOUS-MATHA**
Marché du comité des fêtes de 10h à 18h. Vente d'objets artisanaux et produits gastronomiques. Info au 06.67.43.48.74.

● **SAINT-COUTANT-LE-GRAND**
Marché d'automne (artisanat, gastronomie, expo d'art) de 10h à 18h à la salle des fêtes, organisé par le comité des fêtes et la municipalité. Maquillage et atelier coloriage pour enfants gratuits. Renseignement au 06.99.12.03.17 ou 06.72.06.12.44.

VIDE-GRENIERS

● **BROUAGE**
Brocante de l'APE de l'école Samuel de Champlain de 8h à 18h dans la citadelle. Renseignement au 06.50.35.43.68.

PRÉVOYEZ DÉJÀ

BAL

● **AYTRÉ**
Thé dansant des Colombes, jeudi 5 novembre à 14h à la salle les Embruns, animé par Chatel Swing (Pierrot). Danse, variété, années 80, chansons françaises... Réservation au 06.49.41.43.17.

BELOTE

● **SAINT-SATURNIN-DU-BOIS**
Concours de belote proposé par l'amicale des seniors, mercredi 4 novembre à 13h30 à la salle des fêtes. Renseignement au 06.80.58.57.44 ou sur amicaledesseniors.stsat@gmail.com

CINÉMA

● **SALLES-SUR-MER**
Dans le cadre du festival *Alimenterre*, projection du documentaire *Reclaiming Cocoa* de Philippe Stalder suivie d'un échange avec Jean-Christophe Pauget - Avenir en Héritage, mercredi 4 novembre à 20h à La Galerie (2 rue du Panzay). Gratuit. Renseignement sur Contacten-salles@gmail.com.

EXPOSITION

● **MARANS**
NANOmusée, musée itinérant présentant ses recherches menées à La Rochelle Université par le biais de l'art, du lundi 2 au vendredi 6 novembre à la salle des mariages de la mairie, le lundi de 14h à 17h, le mardi de 9h à 12h et de 15h à 18h30, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 16h. Quatre modules à découvrir : l'alguier, archéologie du silence, béton acharné et l'observatoire. Gratuit. Renseignement au 05.46.01.10.29.

REPAS - GASTRONOMIE

● **LES NOUILLERS**
Soirée paella dansante proposée par l'association des chasseurs samedi 7 novembre à 19h à la salle des fêtes. Adulte 25 €, -12 ans 15 €. Inscription avant le 5 novembre au 06.86.28.66.44 ou 06.80.03.82.22.

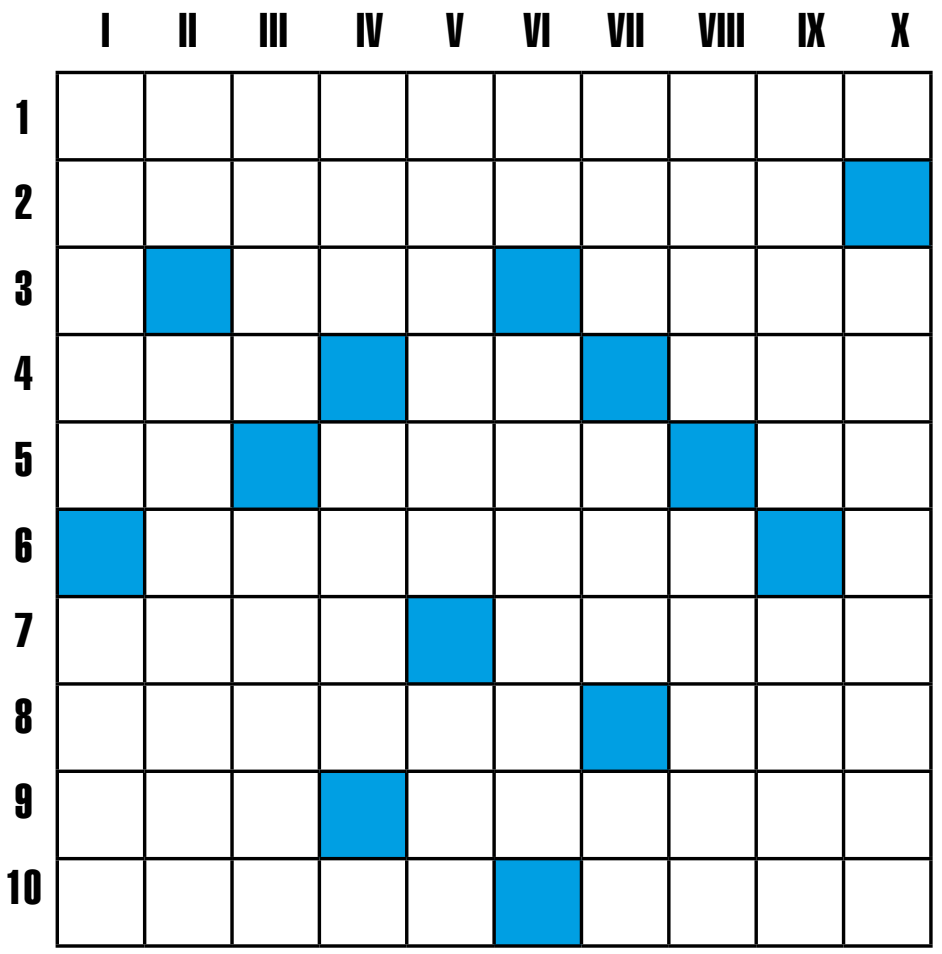
● **LOIRÉ-SUR-NIE**
Dîner dansant (cuisse de canard confite / pommes de terre sarladaises) organisé par le comité des fêtes samedi 7 novembre à 19h30 à la salle des fêtes. Inscription 25 € au 06.22.50.49.77 ou 06.80.68.18.38.

● **NANTILLÉ**
Soirée entrecôte avec animation, organisée par le comité des fêtes, samedi 7 novembre à la salle des fêtes. Inscription 26 € avant le 31 octobre au 06.25.83.79.39 ou 05.46.95.95.53.

SCÈNE

● **MARSAIS**
L'imitateur Gérald Dahan présente son seul-en-scène *J'imite donc je suis !* dimanche 8 novembre à 15h au Chat d'Eau, organisé par le foyer rural de Saint-Saturnin-du-Bois. Réservation 20 € au 06.21.91.29.30 ou sur helloasso.

A vous de jouer !



HORIZONTALEMENT
1. Un homme faible. **2.** Instrument de jaugeage pour les fluides. **3.** Permet des ablutions. Nid d'aigle. **4.** Maison de campagne. Symbole. Font blanchir. **5.** Particule universitaire. Pris. Début d'épreuve. **6.** Tablette. **7.** Ville de Sicile. Sucer avec délectation. **8.** Sa queue est un mode d'assemblage. Elle émerge. **9.** Se divertit. Massif et col des Alpes. **10.** Affluent du Pô. Eprouve.

VERTICALEMENT
I. Fausse apparence. Gaillard. **II.** Interjection. Etoile de mer. **III.** Les apprêter est un art. Groupes isolés de maisons. **IV.** On en donne pour réduire la tension. Ville d'Algérie. **V.** Rase. Cri de charretier. **VI.** Bande de papier peint. Pommes de terre. **VII.** Lettre grecque. Dans une formule liturgique. Loges. **VIII.** Choisit parmi plusieurs. Allonge. **IX.** Sans éclat. Ce que donne l'appel du pied. **X.** Sont pleins d'optimisme.

SUDOKU

9	7					3	2	1
4	5	2		7		9	8	6
		8			9		5	
	9	5			3			2
3	6		5		2			
	4		1		6			9
7	8	4		2		1		
6		3		1		7	4	
	1				7			8

SOLUTIONS - 22 OCTOBRE

HORIZONTALEMENT
1. Entrefilet. **2.** Moue. Ioule. **3.** Ur. Agent. **4.** Eva. Un. Thé. **5.** Empêtrées. **6.** Egée. Eaux. **7.** Le. Sa. Gros. **8.** Faunesse. **9.** Vautrin. Et. **10.** Eut. Altise.

VERTICALEMENT
I. Emue. Elève. **II.** Norvège. Au. **III.** Tu. Ame. Fût. **IV.** Réa. Pesât. **V.** Gué. Aura. **VI.** Fiente. Nil. **VII.** Ion. Ragent. **VIII.** Lutteurs. **IX.** El. Hexoses. **X.** Têtes. Sète.

8	7	5	9	6	3	4	2	1
9	6	2	8	4	1	7	5	3
4	3	1	7	5	2	8	9	6
6	8	9	3	2	7	5	1	4
7	5	4	6	1	8	9	3	2
2	1	3	5	9	4	6	8	7
3	9	8	1	7	6	2	4	5
5	4	7	2	3	9	1	6	8
1	2	6	4	8	5	3	7	9

Avis aux associations

1 annonce gratuite

Pour une 2e parution, sous forme de publicité (à partir de 39€ TTC) : contactez Franck Delapierre
. 06 98 32 09 43
. f.delapierre@lhebdo17.com

VOUS POUVEZ ENVOYER VOTRE ANNONCE

1. soit par mail
annonce@lhebdo17.com
(rédigez votre mail selon le modèle ci-contre)

2. soit par courrier
L'Hebdo de Charente-Maritime
7 rue Paul Bert
17700 Surgères
(utilisez le coupon ci-contre)

COMMUNE .....
TARIFS .....
TYPE DE MANIFESTATION .....
○ **RÉSERVATION** - ○ **RENSEIGNEMENT**
DATE, HEURE ET LIEU .....
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....
ORGANISÉ PAR .....



LES JAZZYCOOLS LANCENT LES APÉROS-CONCERTS DE LA KANOPÉ

À Lagord, le théâtre de la Kanopé II inaugure ses Apéros-concerts jeudi 29 octobre à partir de 19h30 avec Les Jazzycools. Les six musiciens proposeront un répertoire éclectique mêlant jazz, bossa-nova et biguine. De Sade à Michel Jonasz, en passant par Santana et les grands standards du jazz, le groupe promet une soirée musicale aux sonorités variées, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Une invitation à partager un moment musical dans cette salle de spectacle située au 4, rue du Moulin-de-Vendôme. Billets en vente sur HelloAsso ou en pré-réservation sur le site la-kanope.fr (entrée : 10 €, avec un verre offert). Renseignements au 05.46.34.46.65.
(© Les Jazzycools)



PLONGEZ AVEC UN AMIRAL DANS L'EXPOSITION SUR LES SOUS-MARINS

Dans le cadre de l'exposition intitulée « Au poste de plongée ! L'aventure des premiers submersibles » qui se tient jusqu'au 2 janvier 2027, le musée national de la Marine de Rochefort invite le public à venir échanger avec l'amiral François Guichard. Rendez-vous jeudi 29 octobre, à 18h30, dans l'auditorium du Palais des Congrès (accès gratuit). Après une carrière embarquée, au cours de laquelle il a commandé des sous-marins, l'officier est aujourd'hui chargé de la fonction « histoire » au sein de la Marine. Cette rencontre s'appuiera sur l'expérience concrète d'un sous-marinier et des recherches documentaires menées dans le cadre de la rédaction d'ouvrages.
(© Damien Carboni)



SURGÈRES : LES AMMONITES À L'HONNEUR AU CASTEL PARK

La Société des Sciences naturelles et humaines de Surgères organise son 48e salon des fossiles et minéraux samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre, de 10 heures à 18 heures, dans la salle du Castel Park. Cette année, l'événement met en lumière les ammonites jurassiques. Ces mollusques marins aujourd'hui disparus ont vécu il y a plusieurs millions d'années et se distinguent notamment par leur coquille enroulée. Le salon permettra de découvrir ces fossiles, ainsi qu'une exposition de minéraux et d'autres spécimens témoignant de la diversité du monde minéral et de l'histoire de la Terre. L'entrée est fixée à 2 euros et est gratuite pour les moins de 18 ans.
(© Archives L'Hebdo 17)



DAMPIERRE/BOUTONNE : LES ÂNES FÊTENT HALLOWEEN EN K-POP

Jusqu'au 31 octobre, l'Asinerie du Baudet du Poitou propose Âne'lloween, une animation familiale mêlant énigmes, défis et frissons. Avec une mission insolite : sauver les baudets en chantant leurs airs préférés de K-pop.
Petits et grands devront faire preuve d'observation, de logique et d'adresse. Plusieurs épreuves de motricité et énigmes mystérieuses les attendent. Les déguisements sont fortement conseillés. L'animation est proposée de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Tarif : 7 € par personne. L'Asinerie reste ouverte tous les jours jusqu'au 1er novembre inclus, de 10h à 12h et de 14h à 18h. Réservations au 05.46.24.68.94 ou par courriel à asinieriedubaudet@charente-maritime.fr (© Asinerie)

LES MARÉES

VENDREDI 30 OCTOBRE

MATIN

- Marée basse : 00h51
- Marée haute : 06h39
- Coefficient : 82

APRÈS-MIDI

- Marée base : 13h21
- Marée haute : 19h29
- Coefficient : 76

SAMEDI 31 OCTOBRE

MATIN

- Marée basse : 01h40
- Marée haute : 07h39
- Coefficient : 69

APRÈS-MIDI

- Marée basse : 14h15
- Marée haute : 21h12
- Coefficient : 62

DIMANCHE 1ER NOVEMBRE

MATIN

- Marée basse : 02h36
- Marée haute : 09h51
- Coefficient : 56

APRÈS-MIDI

- Marée basse : 15h18
- Marée haute : 22h47
- Coefficient : 51

VOS CINÉMAS INDÉPENDANTS



SURGÈRES - LE PALACE

- Jeu 29 : *Patouille et Momo, les contes de la forêt* à 10h30. *Shaun le mouton, la bêêête d'Halloween* à 14h15. *Moulin* à 16h. *L'espèce explosive* à 18h30. *The social reckoning* à 20h30 (VO).
- Ven 30 : *Chien bleu et autres belles histoires de l'école des loisirs* à 11h. *The social reckoning* à 14h15. *Le mystère Lucy Lost* à 16h30. *Moulin* à 18h15. *Englouti* à 21h.
- Sam 31 : *Sacré frousse* à 11h. *Le mystère Lucy Lost* à 14h30. *Shaun le mouton, la bêêête d'Halloween* à 16h30. *Englouti* à 18h15. *Les misérables* à 20h30.
- Dim 1er : *Gruffalo, de père en fils* à 11h. *Shaun le mouton, la bêêête d'Halloween* à 14h30. *Moulin* à 16h15. *La maison de nos rêves* à 18h45. *Ni vue, ni connue* à 20h30.
- Lun 2 : *Moulin* à 14h15. *Les misérables* à 17h. Coup de cœur surprise AFCAE à 20h30 (VO).
- Mar 3 : *Ni vue, ni connue* à 14h15. *Le mystère Lucy Lost* à 18h30. *L'espèce explosive* à 16h30. *Englouti* à 20h30.
- Mer 4 : *Shaun le mouton, la bêêête d'Halloween* à 11h. *Mochy* à 14h15. *Un bon patron* à 16h15. *Le fantôme de l'opéra* à 18h. *L'affaire Marie-Claire* à 20h30.

ST-HILAIRE-LA-PALUD - VENISE VERTE

- Jeu 29 : *Notre salut* à 21h.
- Ven 30 : *Digger* à 21h.
- Sam 31 : *Joyeuse jungle !* à 16h. *Digger* à 21h.
- Dim 1er : *Notre salut* à 16h. *Mémoire de fille* à 21h.
- Lun 2 : *Le chant des oliviers* à 21h (VO).
- Mar 3 : coup de cœur surprise AFCAE à 21h.
- Mer 4 : *En route* à 10h. *Sauvage* à 14h30.



SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - CINÉVALS

- Jeu 29 : *Mochy* à 14h et 19h. *Le corset* à 14h et 19h. *Les misérables* à 14h10. *Le monde à l'envers* à 15h50. *Karma* à 16h10 et 20h50. *Le mystère Lucy Lost* à 17h et 21h. *Le fantôme de l'opéra* à 18h. *Riz amer* à 21h (VO).
- Ven 30 : *Mochy* à 14h. *Le mystère Lucy Lost* à 14h et 18h50. *Le fantôme de l'opéra* à 14h et 20h40. *Le corset* à 16h. *Karma* à 16h et 21h. *Les misérables* à 17h. *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 18h10. *Hunger games : la révolte, partie 2* à 20h30.
- Sam 31 : *Les misérables* à 14h. *L'étrange Noël de M. Jack* à 14h (3D). *Karma* à 14h et 17h20. *La sorcière dans les airs* à 16h. *Le mystère Lucy Lost* à 17h. *Le fantôme de l'opéra* à 17h30 et 19h. *Malfaisante* à 20h10. *Obsession* à 20h10. *Scream* à 22h (VO). *Clayface* à 22h10. *Kraken* à 22h30.
- Dim 1er : *Le fantôme de l'opéra* à 13h50 et 16h30. *Karma* à 14h et 20h30. *Le corset* à 14h et 21h. *Le monde à l'envers* à 16h. *Les misérables* à 16h50. *Heart of the beast* à 17h10. *Mochy* à 19h10 et 21h10. *Le mystère Lucy Lost* à 19h20.
- Lun 2 : *Le fantôme de l'opéra* à 16h. *Le corset* à 16h. *Les misérables* à 16h et 20h. *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 18h10. *Mochy* à 18h40. *Affreux, sales et méchants* à 20h30 (VO). *Karma* à 20h40.
- Mar 3 : *Così fan tutte* à 14h (Metropolitan Opera). *Le fantôme de l'opéra* à 14h10 et 21h. *Les misérables* à 14h20 et 20h30. *Mochy* à 17h. *Karma* à 17h40. *Le corset* à 19h. *Fini de rire ! L'humour politique au garde-à-vous ?* à 19h. Coup de cœur surprise AFCAE à 21h (VO).
- Mer 4 : *Les éléphants dans la brume* à 14h (VO). *Karma* à 14h. *Le mystère Lucy Lost* à 14h10. *L'affaire Marie-Claire* à 16h10 et 21h. *Le corset* à 16h20. *Minotaure* à 17h. *Englouti* à 18h20. *Le fantôme de l'opéra* à 18h20 et 20h30. *Malfaisante* à 20h50.



TONNAY-BOUTONNE - CINÉ REX

- Jeu 29 : *Resident evil* à 18h. *The servant* à 20h30 (VO).
- Ven 30 : *Ni vue, ni connue* à 20h30.
- Sam 31 : *Resident evil* à 20h30.
- Lun 2 : *Verity* à 18h.
- Mar 3 : *Ni vue, ni connue* à 18h.
- Mer 4 : *Notre salut* à 20h30.

SAINT-SAVINIEN - LE FLORIDA

- Ven 30 : *Mémoire de fille* à 20h30.
- Sam 31 et lun 2 : *Notre salut* à 20h30.
- Mar 3 : coup de cœur surprise AFCAE à 20h30.
- Mer 4 : *Ni vue, ni connue* à 17h. *Le chant des oliviers* à 20h30 (VO).

MATHA - LE FORUM

- Jeu 29 : *Patouille et Momo* à 10h. *Ma famille de samouraïs* à 14h30. *Fini de rire : l'humour politique au garde-à-vous ?* à 20h45.
- Ven 30 et sam 31 : *Notre salut* à 20h45.
- Dim 1er : *L'espèce explosive* à 15h.
- Lun 2 : *L'espèce explosive* à 20h45.

CINÉMA CHEZ NOUS

- Aulnay-de-Saintonge : *Heart of the beast* vendredi 30 octobre à 21h au complexe culturel.
- Pont-l'Abbé-d'Arnoult : *Tad l'explorateur et la lampe magique* à 17h et *La vie d'une femme* à 21h, jeudi 29 octobre à la salle l'Éventail.
- Tonnay-Charente : *Justin le Justin* mardi 3 novembre à 20h45 à l'auditorium du centre Richard.